



CONSEIL CANADIEN POUR LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE DÉFI MONDIAL D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ ET L'INJUSTICE : UN PROGRAMME CANADIEN EN 10 POINTS

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) est reconnaissant de l'appui financier du programme des partenariats canadiens du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour la création du document.

Le Conseil remercie également son personnel et tous les membres du CCCI pour le temps qu'ils ont investi, leurs compétences particulières et leur enthousiasme tout au long de la création du Programme en 10 points, sans oublier l'apport notable des nombreux experts-conseils externes. Le CCCI assume la responsabilité des erreurs ou des omissions qui pourraient s'être glissées dans le document.

Le document peut être reproduit intégralement ou partiellement et utilisé à des fins non lucratives, pour autant qu'il soit indiqué clairement que le CCCI en est la source. L'utilisation intégrale ou partielle de ce document à des fins commerciales est interdite sans l'assentiment écrit du CCCI.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)
1, rue Nicholas, bureau 300, Ottawa (Ontario) K1N 7B7
613-241-7007 • info@ccic.ca • www.ccic.ca

ISBN : 978-1-896622-51-4

Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice : un programme canadien en 10 points, publié aussi en anglais sous le titre: The Global Challenge to End Poverty and Injustice: A Canadian 10-Point Agenda.

Tous droits réservés.

© Conseil canadien pour la coopération internationale 2008

TABLE DES MATIÈRES

Introduction :	Tenir les promesses, garantir les droits	3
	La pauvreté et les droits dans le Programme en 10 points . . .	4
	Contexte mondial actuel	4
	Un appel à l'action	6
Un coup d'œil sur le Programme canadien en 10 points	8
Point 1 :	Promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes	10
Point 2 :	Promouvoir la santé et l'éducation pour tous	24
Point 3 :	Promouvoir le droit à l'alimentation et assurer des moyens de subsistance viables aux producteurs d'aliments	34
Point 4 :	Bâtir un monde de justice économique	48
Point 5 :	Assurer la responsabilisation des entreprises	60
Point 6 :	Promouvoir la paix	68
Point 7 :	Promouvoir la justice environnementale dans le monde	76
Point 8 :	Appuyer la gouvernance démocratique et la citoyenneté mondiale	86
Point 9 :	Instaurer un système multilatéral démocratique et efficace	94
Point 10 :	Optimiser et accroître l'aide	100
Notes explicatives et références	109

TENIR LES PROMESSES, GARANTIR LES DROITS

UN MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. Il s'agit de protéger les droits humains fondamentaux. Toute personne, partout dans le monde, a le droit de vivre dans la dignité, libre de toute crainte et de toute oppression, libérée de la faim et de la soif, et libre de s'exprimer et de s'associer comme elle l'entend. Cependant, à l'aube de ce nouveau siècle, des millions de personnes sont toujours prisonnières, esclaves et enchaînées... Tant que la pauvreté persistera, il ne saurait y avoir de véritable liberté. »

Nelson Mandela, Ambassadeur de la conscience d'Amnistie Internationale, 2006

Depuis plus de 40 ans, les organisations de la société civile (OSC) canadiennes travaillent de concert avec leurs homologues de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique afin de mettre un terme à la pauvreté et à l'injustice. De tels gestes de solidarité et de soutien ont contribué à susciter une multitude d'actions entreprises partout au monde par des citoyens de nombreux pays, qui s'emploient, à l'intérieur et au-delà des frontières, à créer un monde libre, exempt de privation, d'insécurité et de peur. Les efforts du Canada aident à tisser la trame des luttes mondiales pour un monde plus juste : soutien aux premières luttes politiques pour la libération en Amérique du Sud et en Afrique; appui à l'agriculture durable et aux coopératives d'épargne pour les femmes en Asie; campagnes contre la dette, le commerce déloyal et la mauvaise conduite des entreprises; respect du traité sur l'interdiction des mines terrestres; appui à la Cour pénale internationale et aux programmes des Nations unies pour le travail décent et pour l'égalité des femmes; etc.

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) connaît bien les problèmes relatifs à la pauvreté. Fondé en 1968, le Conseil regroupe maintenant près d'une centaine

d'OSC canadiennes qui sont aux premières lignes des initiatives en faveur de l'élimination de la pauvreté, au Canada et partout dans le monde. Les membres du Conseil travaillent de concert pour modifier les politiques du système international qui engendrent pauvreté, inégalité et dégradation de la planète. Le premier point d'entrée dans ce système, c'est la population même : son gouvernement, sa société et ses propres organisations. Que peut faire la population ?

Le Programme d'action en 10 points pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice dans le monde présente la vision de la société civile canadienne quant à la façon dont le Canada peut jouer un rôle décisif pour aider à mettre un terme à la pauvreté et à l'injustice dans le monde. D'abord lancé en 1997, le présent programme en est à sa deuxième édition. Cette dernière intègre les tendances et les défis actuels d'un point de vue canadien et présente certaines priorités relatives à la modification des politiques et pratiques du gouvernement et des OSC dans 10 secteurs clés.

Le Programme d'action en 10 points est plus que la somme de ses parties. Il reflète la compréhension globale qu'ont les membres du CCCI des enjeux que représente la pauvreté dans le monde. Il démontre aussi que leur volonté de changement social ne découle pas simplement de la charité ou des bonnes intentions, mais d'un engagement à l'égard de la justice et des droits de la personne.

La pauvreté et les droits dans le Programme en 10 points

Pour le CCCI, la lutte universelle des êtres humains pour échapper à la pauvreté et mener une vie dans la dignité se traduit par la revendication des droits de la personne – le droit à l'alimentation, au travail, à la santé et à l'éducation et le droit de s'associer, de voter et de se rassembler librement, sans crainte.

Au cours des 60 dernières années, les gouvernements de la planète ont promulgué une série de déclarations qui établissent les droits des femmes, des hommes et des garçons et des filles partout au monde, et qui les consacrent dans le droit international en tant qu'obligations des États. Selon le droit international en matière de droits de la personne, les pays ont une obligation de « respecter les droits » (se garder d'adopter des mesures pouvant empêcher les personnes d'accéder à leurs droits), de « protéger les droits » (veiller à ce que des acteurs autres que l'État, dont les entreprises, ne nient pas ou ne violent pas les droits des personnes) et de « veiller à leur réalisation » (prendre des mesures pour établir un cadre politique et institutionnel qui garantisse à tous l'exercice de leurs droits). Ces obligations doivent guider les gouvernements lorsqu'ils cherchent à soutenir et à réglementer des économies saines, à favoriser l'épanouissement des sociétés et à préserver l'environnement.

Les gouvernements se sont engagés à s'acquitter de ces obligations. Toutefois, pour les dizaines de millions de personnes dont la réalité quotidienne est la guerre, l'insécurité, la répression, le logement inadéquat, la faim, la maladie et l'analphabétisme, l'exercice de leurs droits demeure illusoire. Plus particulièrement, la violation omniprésente et systématique des droits des femmes et des filles se trouve au cœur de la pauvreté et de l'injustice partout dans le monde. Garantir l'égalité entre les sexes s'avère donc une priorité cruciale.

Le CCCI et ses membres ont toujours compris que le moteur d'un changement progressif pour redresser les injustices est, d'abord et avant tout, l'action citoyenne. Lorsque des femmes s'opposent à la violence dans leur foyer et au sein de leur collectivité, lorsque des travailleurs s'organisent contre la répression, lorsque des agriculteurs luttent pour la terre et pour leurs moyens de subsistance, les situations peuvent s'améliorer. La société civile et les mouvements sociaux jouent des rôles clés en proposant des solutions de rechange, en s'organisant pour favoriser le changement démocratique et en responsabilisant les gouvernements quant à leurs promesses de respecter et de protéger les droits et de veiller à leur réalisation.

Et tout en appuyant l'action citoyenne pour promouvoir les droits et mettre fin à la pauvreté, les membres du CCCI soulignent l'importance de se pencher sur les rapports de force au sein même de la société civile. Si l'on veut que cessent l'exclusion et la discrimination, les mouvements en faveur du changement doivent faire entendre les intérêts des femmes, des peuples autochtones, des enfants, des travailleurs migrants, et des autres personnes pauvres et marginalisées. Étant donné l'aspect primordial de l'égalité entre les sexes, les OSC, de même que les sociétés commerciales et le gouvernement, doivent analyser les répercussions de leurs propres actions sur les droits et l'égalité des femmes. Qui plus est, ils doivent aussi montrer de quelle manière leurs actions aident à accroître l'égalité hommes-femmes.

Contexte mondial actuel

Depuis la première publication du Programme d'action en 10 points, de fortes tendances se sont manifestées et elles façonnent désormais le contexte mondial et national de la lutte contre la pauvreté et de la protection des droits. Certaines sont positives – de nouveaux engagements d'envergure et des signes de progrès. Cependant, d'autres sont plus inquiétantes et font ressortir le besoin d'une action plus soutenue de la part des citoyens et du gouvernement.

Les sommets des Nations unies des années 1990 – de Rio de Janeiro à Vienne en passant par Copenhague et Beijing – ont tracé un imposant programme international de promesses et d'engagements visant à atteindre les cibles en matière de respect des droits et de développement. En 2000, les États

membres de l'ONU ont réuni certains des engagements dans la Déclaration du Millénaire des Nations unies et dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les ont assortis de cibles pour 2015. De leur côté, les défenseurs des droits de la femme ont critiqué la portée et les indicateurs des OMD en soutenant qu'ils représentaient un programme d'action minimaliste qui ne tenait compte ni de l'étendue des droits de la femme, ni des promesses internationales en la matière.

À la mi-parcours, on constate quelques signes de progrès : les Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), par exemple, montrent que l'espérance de vie et les taux d'alphabétisation sont toujours en croissance dans le monde en développement alors que l'écart mondial entre les sexes pour ce qui est des inscriptions à l'école primaire se réduit.

Il reste que, malgré toutes les déclarations, les engagements internationaux des années 1990 sont loin d'avoir été respectés. Si la tendance actuelle se maintient, il y a même peu d'espoir que la communauté internationale réalise les modestes ambitions des OMD. Et, chose critique, le rythme des progrès importants dans la lutte contre la pauvreté accomplis au cours des premières décennies de la coopération au développement a commencé à ralentir. À certains endroits, en particulier en Afrique, les indicateurs du développement humain affichent une régression. Entre 1990 et 2003, 18 pays,

dont la population combinée atteint 460 millions de personnes, ont subi un recul selon l'indice du développement humain du PNUD¹. Douze d'entre eux se situent en Afrique subsaharienne.

De par le monde, les inégalités en matière de développement humain s'accroissent. Bon nombre de pays en développement qui présentent des dossiers impressionnants de croissance économique, tels que la Chine, n'ont pas converti leur richesse croissante en gains sur le plan du développement humain. L'ère de la mondialisation, marquée par des réussites étourdissantes relatives aux innovations et avancées dans les domaines de la technologie et de la science, n'a pas réussi à maîtriser le fléau de la pauvreté et de l'inégalité dans le monde².

Au cours des dernières années, le système multilatéral par l'entremise duquel les gouvernements négocient des engagements mutuels de réaliser des objectifs mondiaux dans l'intérêt du public s'est effrité, au point d'être maintenant discrédité, chaotique, sans direction et difficile à appliquer. Le pouvoir des sociétés commerciales s'est imposé. Les institutions économiques internationales, dirigées par les grandes puissances du Nord et fonctionnant à l'extérieur de la famille des Nations unies, ont miné les OMD et les programmes plus vastes destinés à faire respecter les droits adoptés dans le cadre des sommets des Nations unies des années 1990. Ces institutions et gouvernements ont créé un régime de réglementation internationale qui privilégie les intérêts des entreprises aux dépens des personnes et de l'environnement.

Le programme mondial en matière de sécurité, qui depuis le 11 septembre 2001 a éclipsé tous les autres, a ébranlé davantage les assises de la coopération multilatérale entre divers intervenants régionaux. L'action unilatérale des États-Unis et les alliances politiques à court terme portant sur les intérêts en matière de sécurité ont nui aux traités, aux accords et aux pactes sur les droits de la personne adoptés par les Nations unies, et ont érodé les libertés civiles et les priorités de développement dans de nombreux pays. Bien qu'elle invoque les « droits des femmes » pour justifier les interventions, souvent, les efforts musclés déployés par la communauté internationale pour consolider la paix ne tiennent pas compte des besoins des femmes.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

- Objectif 1** : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2** : Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3** : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4** : Réduire la mortalité infantile
- Objectif 5** : Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6** : Combattre le VIH-sida, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7** : Assurer un environnement durable
- Objectif 8** : Mettre en place un partenariat pour le développement

Malgré de telles tendances préoccupantes, d'autres tendances opposées commencent à poindre. L'Inde, le Brésil, la Chine et d'autres pays en voie d'industrialisation contestent de plus en plus la domination du Nord au sein des institutions mondiales. On ne connaît pas encore l'effet de cette nouvelle configuration du pouvoir sur les populations pauvres et marginalisées, mais ce que l'on sait, c'est que la mondialisation a donné lieu à des interconnexions croissantes entre les mouvements populaires, au Nord comme au Sud. Des manifestations contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle et à Cancun aux célébrations des solutions de rechange et de la diversité à l'occasion des Forums sociaux mondiaux, les mouvements de citoyens ont engendré des actions internationales concertées afin de s'opposer à l'enrichissement d'une élite mondiale au détriment de la grande majorité des pauvres du monde.

L'Action mondiale contre la pauvreté est un exemple frappant d'initiatives concertées. Lancée en 2005, l'initiative a inspiré les OSC canadiennes à mettre sur pied la campagne Abolissons la pauvreté qui a rassemblé plus de 700 organisations et 250 000 Canadiennes et Canadiens autour de quatre objectifs : annuler la dette, rendre le commerce équitable, accroître et optimiser l'aide, et éliminer la pauvreté des enfants au Canada. Au Québec, la campagne Un monde sans pauvreté : Agissons! a mobilisé des milliers de citoyens pour diverses activités portant sur l'élimination de la pauvreté. La réponse enthousiaste du public aux initiatives a révélé à quel point la population avait soif d'une action citoyenne vigoureuse pour bâtir un monde meilleur.

Un appel à l'action

Dans le Programme d'action en 10 points pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice dans le monde, le CCCI et ses organisations membres partent d'une prémisse simple.

La communauté internationale doit honorer les promesses faites au monde dans la Déclaration du Millénaire. Il faut protéger et respecter les droits de la personne; s'attaquer aux causes de la pauvreté; et éliminer progressivement la pauvreté sous ses multiples formes. Pour ce faire, les gouvernements et les citoyens de partout dans le monde se doivent de déployer des efforts sans précédent.

Le Programme montre que le CCCI et ses membres sont conscients des efforts concrets qui s'imposent et qu'il faut les soutenir par des politiques habilitantes; sans action, les engagements politiques restent lettre morte. Il décrit la façon dont les membres du CCCI doivent maintenant traduire les nombreux engagements pris par les gouvernements par des politiques nationales et internationales. Par ailleurs, il s'appuie sur des actions comme la déclaration Responsables aussi du monde, énoncée récemment par les OSC du Québec qui adopte un programme visant à créer des liens de solidarité avec les peuples du monde et à faire en sorte que la justice soit omniprésente. Dans l'ensemble, le Programme en 10 points accompagne les efforts concrets des membres du CCCI, en solidarité avec des milliers d'OSC des pays en développement. Chacune a ses propres objectifs, programmes et publics-cibles, mais elles convergent toutes vers le désir de bâtir un monde juste, où tous les droits de la personne seront respectés, et d'où la pauvreté aura disparu.

À la fin du présent document se trouve une liste des membres du CCCI qui se consacrent à chacun des 10 secteurs thématiques, dans le cadre d'un mouvement mondial vaste et irrépressible en faveur du changement.

Joignez-vous à nos membres.



Le président-directeur général du CCCI,
Gerry Barr

L'évolution des droits

- 1948** : La Déclaration universelle des droits de l'homme jette les bases de normes collectives.
- 1948** : La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide entre en vigueur en **1951** et définit le génocide et d'autres infractions graves punissables.
- 1949** : Les Conventions de Genève (1907-2005) fixent les règles que doivent suivre les parties d'un conflit armé. Elles maintiennent que les combattants n'ont pas le droit d'employer des armes ou des méthodes de guerre de nature à causer des souffrances ou des pertes au sein de la population civile.
- 1951** : La Convention relative au statut des réfugiés entre en vigueur en **1954**.
- 1965** : La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale entre en vigueur en **1969**.
- 1966** : Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques entre en vigueur en **1976**. Il précise les droits à l'autodétermination, à la vie, à la liberté, à la liberté de mouvement, d'expression et d'association et le droit à un procès équitable et à un traitement égal devant la loi, etc.
- 1966** : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels entre en vigueur en **1976**. Il précise les droits au travail, à un emploi équitable et convenable, à l'éducation, à la santé mentale et physique, à un logement approprié, à un niveau de vie satisfaisant, etc.
- 1979** : La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes entre en vigueur en **1981**.
- 1984** : La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants entre en vigueur en **1987**.
- 1986** : La Déclaration sur le droit au développement établit des normes à caractère non obligatoire.
- 1989** : La Convention relative aux droits de l'enfant entre en vigueur en **1990**.
- 1990** : La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille entre en vigueur en **2003**. En date du début de 2007, aucun pays développé n'avait ratifié cette convention.
- 1992** : L'ONU adopte la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Une convention internationale en la matière existe, mais elle n'est pas entrée en vigueur.
- 1998** : En vertu de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les États membres doivent respecter et promouvoir : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- 2006** : L'ONU adopte la Convention relative aux droits des personnes handicapées et ses Protocoles optionnels à l'occasion de l'Assemblée générale du 13 décembre **2006**. L'entrée en vigueur est à venir.
- 2007** : L'Assemblée générale des Nations unies ratifie la Déclaration sur les droits des peuples autochtones en septembre **2007**. Il s'agit d'une déclaration non obligatoire.

Pour plus d'information, consulter le www2.ohchr.org/french/law/

Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice :

UN PROGRAMME CANADIEN EN 10 POINTS

Point 1 : Promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes

Accélérer l'adoption de mesures pour respecter les engagements internationaux du Canada envers l'égalité des sexes en mettant en valeur les droits sociaux, politiques, économiques et culturels des femmes, et en y investissant. Les mesures du Canada doivent comprendre un soutien considérable aux regroupements de femmes, ainsi qu'une attention explicite aux inégalités entre les sexes dans l'ensemble des initiatives internationales en matière de diplomatie, d'aide, de commerce et de défense.

Point 2 : Promouvoir la santé et l'éducation pour tous

Exiger que le Canada respecte ses obligations relatives aux droits à la santé et à l'éducation en veillant à ce que son programme d'aide ainsi que les stratégies financières et commerciales à l'échelle internationale appuient le développement de systèmes de soins de santé et d'éducation de grande qualité dans les pays en développement, qui soient accessibles à tous et financés et administrés par l'État.

Point 3 : Promouvoir le droit à l'alimentation et assurer des moyens de subsistance viables aux producteurs d'aliments dans les pays en développement

Prendre l'initiative en vue de défendre le droit à l'alimentation par l'entremise de la politique étrangère du Canada, pour que tous les pays, y compris les plus pauvres, puissent mettre en œuvre des stratégies de développement agricole diversifiées, viables et qui seront prises en charge par les producteurs. Dans le cadre de ce programme, faire de l'agriculture à petite échelle et des moyens de subsistance viables pour les producteurs d'aliments (petits exploitants agricoles, pasteurs, peuples autochtones, pêcheurs) une priorité de l'aide, et faire en sorte que les règles commerciales mondiales aident les petits producteurs et les personnes affamées au lieu de leur nuire.

Point 4 : Bâtir un monde de justice économique

Rechercher une architecture économique et financière mondiale équitable et transparente en adoptant des règles relatives au commerce, à la finance et aux flux d'investissements internationaux, conformément aux obligations des États de promouvoir l'égalité, et d'élaborer des programmes nationaux propres à assurer progressivement l'exercice des droits fondamentaux de tous. Préconiser l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, tout en appuyant les mesures qui visent à coordonner des approches équitables et innovatrices de la fiscalité pour financer la poursuite des objectifs de développement.

Point 5 : Assurer la responsabilisation des entreprises

Promulguer des lois qui exigent que les sociétés canadiennes exerçant des activités partout dans le monde respectent les droits universels de la personne ainsi que les normes du travail et les normes environnementales internationales, et qu'elles en rendent compte. Assurer une reddition de comptes transparente en fonction de ces normes et rendre le soutien public du Canada aux entreprises tributaires du respect de ces droits et normes.

Point 6 : Promouvoir la paix

S'engager auprès des sociétés touchées par des conflits en vue de promouvoir la paix, en mettant de l'avant une stratégie transparente et cohérente fondée sur les droits. Les politiques canadiennes doivent renforcer les normes et les règlements internationaux ainsi que les capacités locales en faveur de la paix et de la consolidation de la paix. Le Canada doit remplir ses obligations relatives aux droits internationaux de la personne et au droit humanitaire en protégeant les personnes vulnérables, surtout les enfants, et en adoptant des mesures spéciales afin de protéger les femmes et les filles des violences sexuelles et sexospécifiques.

Point 7 : Promouvoir la justice environnementale dans le monde

Protéger et remettre en état le patrimoine environnemental et réduire l'empreinte écologique du Canada au moyen de stratégies et de démarches conformes à l'élimination de la pauvreté et à la diminution des inégalités dans le monde. Défendre le droit à des moyens de subsistance en harmonie avec un environnement durable pour les personnes pauvres et vulnérables. S'assurer que le Canada respecte ses obligations aux termes des traités et des accords environnementaux. Tenir pleinement compte des intérêts, des capacités et des connaissances des diverses populations des pays en développement, pour leur bien-être et pour celui des générations à venir.

Point 8 : Appuyer la gouvernance démocratique et la citoyenneté mondiale

Participer à la gouvernance démocratique afin de garantir la justice sociale et le respect des droits de la personne au Canada et dans les pays en développement. Appuyer l'engagement en faveur de la citoyenneté active au Canada, dans le Sud ainsi qu'à l'échelle mondiale et soutenir les multiples rôles joués par les organisations de la société civile (OSC) dans le développement démocratique. Accroître le rôle des parlementaires dans les dossiers relatifs à la politique mondiale.

Point 9 : Instaurer un système multilatéral démocratique et efficace

Faire du multilatéralisme et l'appui aux Nations unies la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada, tout en plaidant en faveur de réformes visant à démocratiser les organisations multilatérales, y compris les institutions financières internationales. Corriger les déséquilibres de pouvoir Nord-Sud et garantir la primauté des normes de l'ONU en matière des droits de la personne et de l'environnement au sein du système multilatéral.

Point 10 : Optimiser et accroître l'aide

Consacrer l'Aide publique au développement (APD) exclusivement à la réduction de la pauvreté, conformément aux obligations du Canada en regard des normes internationales en matière de droits de la personne et en tenant compte du point de vue des plus pauvres. Établir un échéancier précis pour l'augmentation de l'APD du Canada afin d'atteindre l'objectif des Nations unies, soit 0,7 p. 100 du revenu national brut du Canada. Veiller à ce que le travail des organisations de la société civile (OSC) canadiennes reflète un cadre fondé sur les droits et qu'elles entretiennent des relations programmatiques conformes aux principes de partenariat du Code d'éthique du CCCI.

Point 1 :

PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES

ACCÉLÉRER L'ADOPTION DE MESURES POUR RESPECTER LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA ENVERS L'ÉGALITÉ DES SEXES EN METTANT EN VALEUR LES DROITS SOCIAUX, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET CULTURELS DES FEMMES, ET EN Y INVESTISSANT. LES MESURES DU CANADA DOIVENT COMPRENDRE UN SOUTIEN CONSIDÉRABLE AUX REGROUPEMENTS DE FEMMES, AINSI QU'UNE ATTENTION EXPLICITE AUX INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES DANS L'ENSEMBLE DES INITIATIVES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DIPLOMATIE, D'AIDE, DE COMMERCE ET DE DÉFENSE.

« La discrimination sexiste est omniprésente. Bien que les degrés et les formes d'inégalité varient, dans toutes les régions du monde, les femmes et les filles ne bénéficient pas d'un accès égal aux ressources, aux possibilités d'action et au pouvoir politique. L'oppression des filles et des femmes peut se manifester par la préférence accordée aux fils plutôt qu'aux filles, par les choix personnels et professionnels restreints imposés aux filles et aux femmes, par la privation de droits fondamentaux et par des actes de violence sexiste caractérisée. »

UNICEF, Décembre 2006

*La situation des enfants dans le monde 2007 :
Femmes et enfants – Le double dividende de
l'égalité des sexes*

Les droits des femmes sont des droits fondamentaux

Les droits de la personne s'appliquent à toutes les personnes. L'obligation d'éliminer la discrimination sexiste à l'égard des femmes pour en arriver à l'égalité entre les sexes est un élément essentiel du cadre international des droits de la personne. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) confirme l'engagement en faveur des droits des femmes en formulant des orientations précises sur l'éventail de mesures à prendre pour en arriver à l'égalité entre les sexes. Toutefois, l'expérience et la réalité quotidienne sont un rappel constant des violations systématiquement commises aux droits des femmes, à preuve :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être...³ », mais on estime que 70 p. 100 des adultes qui vivent dans la pauvreté sur la planète sont des femmes.

« Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation...⁴ », pourtant les deux tiers des adultes non scolarisés de la planète sont des femmes, et les deux tiers des enfants qui ne fréquentent pas l'école primaire sont des filles. Les chiffres ne font qu'empirer



© ACDI/CIDA



Oxfam : Rajendra Shaw



© ACDI/CIDA

lorsqu'il s'agit de l'école secondaire ou de l'éducation postsecondaire.

« Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne⁵ », mais l'exploitation sexuelle, la violence faite aux femmes, et le « trafic » organisé des filles et des femmes forcées à se prostituer sont des réalités qui font fi de toutes les frontières nationales.

« Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays...⁶ »; pourtant seuls 16 p. 100 des élus du monde sont des femmes.

« Le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mental qu'elle soit capable d'atteindre⁷ » est universellement reconnu, pourtant la pandémie du VIH-sida revêt de plus en plus un visage féminin.

« Les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresses de leur sexualité, y compris leur santé en matière de sexualité et de procréation, sans

aucune contrainte, discrimination ou violence, et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine⁸. » Pourtant, chaque année, on estime que 200 millions de femmes qui veulent reporter ou éviter une grossesse n'ont pas recours à la planification familiale. En outre, si les femmes qui souhaitent disposer de moyens de contraception efficaces y avaient accès, on pourrait éviter le tiers des décès liés à la grossesse et à l'accouchement⁹.

« Les États parties reconnaissent à la femme l'égalité avec l'homme devant la loi¹⁰ »; cependant, partout dans le monde, les femmes sont moins en mesure que les hommes d'exercer leurs droits – d'être propriétaires, de se déplacer librement, de s'organiser librement et de voter, etc.

Les gouvernements du monde ont reconnu les droits des femmes, et se sont engagés à les respecter et à mettre un terme à la discrimination contre les femmes et les filles. Mais ils n'ont pas tenu leurs promesses.



Inter Pares : Caroline Boudreau



© Patrick Lederc

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing

Plus de 10 années après l'accord historique conclu par les gouvernements en 1995, les militants se réclament encore de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les documents renferment un vaste programme d'habilitation des femmes pour le début du XXI^e siècle. La Conférence de Beijing a suscité un engagement mondial renouvelé en faveur de l'habilitation des femmes partout au monde et a fait l'objet d'une attention sans précédent sur la scène internationale. Le Programme d'action précisait 12 facteurs de préoccupation critiques qu'on estimait représenter les principaux obstacles aux progrès des femmes et qui appelaient des mesures concrètes de la part des gouvernements, de la communauté internationale et de la société civile :

- les femmes et la pauvreté, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs1.htm
- l'éducation et la formation des femmes, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs2.htm
- les femmes et la santé, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs3.htm
- la violence faite aux femmes, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs4.htm
- les femmes et les conflits armés, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs5.htm
- les femmes et l'économie, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs6.htm
- les femmes face au pouvoir et à la prise de décisions, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs7.htm
- les mécanismes institutionnels pour l'avancement de la cause des femmes, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs8.htm
- les droits fondamentaux des femmes, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs9.htm
- les femmes et les médias, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs10.htm
- les femmes et l'environnement, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs11.htm
- les fillettes, www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs12.htm

Les processus intergouvernementaux ont fait ressortir de nouveaux enjeux qui ont pris de plus en plus de place à l'ordre du jour international depuis 1995 :

- Le trafic des femmes et des filles
- Les femmes et le VIH-sida
- Les femmes autochtones
- Les technologies de l'information et de la communication
- Les Objectifs du Millénaire pour le développement
- Les hommes et les garçons

Sources

Division pour l'avancement des femmes (DAW) des Nations unies sur la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes.
www.un.org/womenwatch/daw/beijing/index.html

Nations unies, Rapport du Secrétaire général, E/CN.6/2005/2, *Examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et les documents finaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale* intitulée Les femmes en l'an 2000 : Égalité entre les sexes, développement et paix au XXI^e siècle, 2005. <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/636/83/PDF/N0463683.pdf?OpenElement>

De multiples formes de discrimination

De nombreuses femmes sont aux prises avec de multiples formes de discrimination. Par exemple, les femmes des collectivités autochtones, les femmes handicapées et les veuves doivent surmonter de nombreux obstacles pour avoir accès à des services, participer à la prise de décisions ou faire connaître leurs besoins. Soixante dix pour cent des filles qui ne fréquentent pas l'école appartiennent à des minorités et à des groupes exclus sur le plan social¹¹. Il est capital de comprendre la dynamique du pouvoir au sein des collectivités et de ne pas présumer que toutes les femmes partagent les mêmes intérêts et les mêmes besoins. Des formes de discrimination multiples et croisées exigent une approche qui tienne compte des « diverses situations qui se combinent à des pratiques de discrimination pour produire et maintenir l'inégalité et l'exclusion ». Une telle approche devrait prendre en considération la race, la classe sociale, la sexualité, les habiletés, la nationalité et d'autres facteurs, ainsi que le sexe¹².

Les filles

Les filles et les jeunes femmes doivent relever des défis particuliers. Dans de nombreuses sociétés, les bébés de sexe féminin « disparaissent » ou sont avortés. Les filles doivent souvent se soumettre au mariage précoce et à la mutilation ou l'excision des organes génitaux. Elles sont plus vulnérables au VIH-sida, sont moins bien nourries, effectuent davantage de travaux domestiques et ont moins de chance de fréquenter l'école que leurs frères¹³. Pourtant, dans les discussions au sujet des enfants, on passe souvent sous silence la situation des filles, et les besoins particuliers des adolescentes et des jeunes femmes ne font pas partie de beaucoup d'initiatives relatives aux droits des femmes.

La violence faite aux femmes et aux filles

Les filles et les femmes sont trop souvent victimes de violences physique et sexuelle : à la maison, dans la rue et au travail – particulièrement en raison de leur sexe. La violence prend diverses formes : les violences sexuelle et physique d'un partenaire intime, la mutilation ou l'excision des organes génitaux, l'infanticide, le harcèlement sexuel, le trafic des femmes et des filles, et le viol durant les conflits armés.

Étant donné la honte rattachée à de telles agressions, les statistiques s'avèrent souvent peu fiables. Il reste que les enquêtes sur la violence faite aux femmes effectuées dans au moins 71 pays révèlent qu'une proportion considérable de femmes sont victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique¹⁴. À l'échelle mondiale, les femmes de 15 à 44 ans sont plus susceptibles d'être mutilées ou de mourir en raison de la violence masculine que de l'ensemble des autres causes que sont le cancer, la malaria, les accidents de la circulation et la guerre¹⁵.

Les conséquences de la violence sont stupéfiantes. Les femmes et les filles victimes de violence peuvent être en proie à des douleurs et à de la souffrance tout au long de leur vie. Ces femmes sont plus susceptibles de se tourner vers l'alcoolisme et la toxicomanie, de tenter de se suicider et de faire état de troubles nerveux. La violence contre les femmes et les filles est non seulement une violation de leurs droits fondamentaux, mais elle détruit le tissu social des collectivités. Elle impose aussi un énorme fardeau aux économies nationales en raison de l'augmentation du coût des soins de santé et des frais juridiques, de l'absentéisme et la perte de productivité au travail.

Pourtant, selon les Nations unies, la violence faite aux femmes n'a pas encore reçu l'attention prioritaire et les ressources indispensables à tous les niveaux pour qu'on puisse s'y attaquer avec le sérieux et la visibilité nécessaires. Il faut une réaction globale, systématique et résolue.

La santé sexuelle et génésique

Un accès précoce aux services de santé sexuelle et génésique est un facteur important de la santé des femmes. L'absence de tels services peut engendrer des taux de mortalité élevés chez les femmes et les enfants; la propagation des infections transmissibles sexuellement (ITS), notamment le VIH-sida; et l'augmentation des morts, des blessures ainsi que des invalidités résultant d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions et d'un mauvais espacement des naissances. Par exemple, en Afrique australe, les jeunes femmes sont 1,6 fois plus susceptibles de contracter le VIH-sida que les jeunes hommes¹⁶. Cette situation est en grande partie le résultat de la violence infligée par des partenaires intimes, d'une culture du silence entourant les questions de santé génésique, et

du commerce du sexe et des relations sexuelles inter-générationnelles¹⁷. De plus, durant les conflits et les urgences, les filles et les femmes se trouvant dans des camps de personnes déplacées risquent davantage d'être victimes de violence sexuelle et ont moins accès aux services.

Bien que la communauté internationale et les gouvernements aient pris la résolution d'offrir des services de santé génésique universels d'ici 2015, il reste beaucoup à faire¹⁸. Trop souvent, on n'accorde pas la priorité à la santé d'une femme si elle fait augmenter les dépenses du ménage. Le manque d'accès aux services de santé pour les filles et les femmes en milieu rural les oblige à franchir de grandes distances; souvent, lorsqu'elles arrivent à la clinique, leur maladie s'est aggravée. « Dans des pays affichant des niveaux de développement économique semblables, selon le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), la mortalité maternelle est inversement proportionnelle à la situation de la femme¹⁹. »

Les travailleuses : main-d'œuvre rémunérée et non rémunérée

Les preuves d'une inégalité sexospécifique sont particulièrement frappantes en ce qui a trait au travail des femmes. L'inégalité entre les sexes dans le domaine du travail et de l'emploi revêt de multiples dimensions. Partout dans le monde, les femmes et les filles font beaucoup plus que leur part des travaux domestiques. Ce sont les femmes et les filles en très grande majorité qui entretiennent la maison, font la cuisine et transportent l'eau, en plus de prendre soin des enfants, des malades et des personnes âgées. Pourtant, ce travail non rémunéré dans l'« économie des soins » ne figure pas dans les comptes nationaux, les sociétés le sous-évaluent invariablement et les planificateurs le passent sous silence.

Les femmes doivent aussi composer avec des écarts salariaux et des pratiques discriminatoires persistantes sur le marché du travail. Partout dans le monde, les salaires des femmes sont inférieurs d'environ 20 p. 100 à ceux des hommes. Qui plus est, avec la mondialisation, les « exigences opérationnelles » ou les « replis » dans le secteur formel et la tendance en faveur de l'approvisionnement mondial pour la production ont accentué les pressions en vue d'une main-d'œuvre souple et de la livraison « juste à temps ». Une telle

situation a créé des emplois pour les femmes, mais ils sont de plus en plus temporaires et à temps partiel, et créent une insécurité et un stress professionnels élevés.

Tant au Nord qu'au Sud, les femmes occupent principalement des emplois plus précaires et moins rémunérés que les hommes. Dans la plupart des pays en développement, l'accès à un emploi rémunéré est moindre chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, les femmes travaillent plus souvent dans des domaines de l'économie informelle et au sein de micro entreprises, ou comme vendeuses ambulantes, travailleuses domestiques ou travailleuses industrielles « à domicile ». En fait, dans les pays en développement, plus de 60 p. 100 des travailleuses occupent un emploi informel hors du secteur agricole; le pourcentage augmente si l'on inclut l'agriculture. Au sein de l'économie parallèle, la majorité des femmes possèdent un emploi associé à une rémunération faible et instable – trop faible, en l'absence d'autres sources de revenu, pour permettre à un ménage d'échapper à la pauvreté²⁰.

La nature changeante des marchés du travail a aussi accentué la pression en faveur de la migration des femmes et a renforcé les possibilités de telles migrations. Depuis les années 1970, on observe une augmentation de la proportion de femmes dans les mouvements de migration professionnelle à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Bien que la migration puisse ouvrir d'importants débouchés économiques, les travailleurs migrants, et particulièrement les femmes pauvres, sont vulnérables à l'exploitation et à la violation des droits, qu'il s'agisse de piètres conditions de travail et d'une rémunération injuste, ou de racisme, d'intimidation, d'exploitation sexuelle, de servitude pour dette ou d'autres formes d'exploitation.

On prévoit que cette tendance à la féminisation de la migration professionnelle se poursuivra. Par conséquent, on s'inquiète profondément que les inégalités sexospécifiques et le durcissement des attitudes et des politiques à l'égard des migrants accroîtront la vulnérabilité des femmes à la violence et à l'exploitation, y compris le trafic sexuel des femmes et des filles²¹. À moins qu'on ne déploie des efforts pour créer des emplois décents pour la main-d'œuvre informelle à l'échelle mondiale, le monde n'arrivera pas à éliminer la pauvreté ou à instaurer l'égalité entre les sexes.

L'éducation

L'éducation est essentielle pour en arriver à l'égalité puisque les filles et les femmes instruites sont plus en état de connaître leurs droits et donc de les revendiquer. L'éducation des filles exige toute une série de mesures : s'assurer que les écoles, le personnel enseignant et les programmes d'études conviennent aux filles et ne véhiculent pas des stéréotypes négatifs qui limitent leur développement; veiller à ce que les écoles ne soient pas des lieux d'exploitation et de violence sexuelles; offrir des installations qui permettent aux filles, particulièrement aux adolescentes, de les fréquenter assidûment; embaucher des enseignantes qui puissent servir de modèles pour les filles; et encourager les parents et les familles à prendre conscience des avantages de l'instruction des filles. Puisque tant de filles ont des tâches à accomplir à la maison, elles doivent aussi avoir accès à une instruction informelle qui renforce leur capacité et leur confiance; cela leur permettra d'apporter à leur collectivité une contribution à la mesure de leur potentiel²².

Les crises, la paix et la sécurité

Les médias dépeignent souvent les femmes comme des victimes en temps de crise. Certes, il importe de reconnaître les vulnérabilités particulières des femmes et des filles durant les conflits et les catastrophes, et d'y réagir, qu'il s'agisse de violence, de violation des droits de la personne, d'un accroissement de la charge de travail, d'un déplacement, du VIH-sida ou de la perte de moyens de subsistance. Le milieu humanitaire s'inquiète tout particulièrement de l'abus et de l'exploitation sexuels à l'égard des femmes et des enfants de la part des personnes qui sont censées les aider (casques bleus et autres travailleurs humanitaires).

Or, il est tout aussi important d'appuyer les rôles actifs des femmes en tant que survivantes, leaders communautaires, éducatrices, travailleuses, mobilisatrices et politiciennes. Trop souvent, les femmes sont laissées pour compte et exclues au moment des négociations de paix, de la détermination des priorités après les conflits et de la planification des préparatifs en cas de catastrophe. De nombreux programmes d'appui aux soldats démobilisés n'ont pas défini les rôles des femmes et des filles en tant que combattantes et non combattantes au sein des forces sur le terrain. Par conséquent,

les programmes en question ne répondent pas à leurs besoins particuliers.

Il existe, pour les situations difficiles, des engagements internationaux visant à protéger les droits des femmes. Mentionnons la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, un document marquant qui protège les droits des femmes et des filles et assure une démarche sexospécifique dans la planification et les initiatives, et la participation des femmes au processus décisionnel. Pourtant, des rapports émanant de partout au monde – du Sri Lanka, ravagé par un tsunami, à l'Afghanistan – indiquent que la communauté internationale n'a pas respecté les normes convenues.

Les Nations unies : Beijing et au-delà

Depuis la première Conférence des Nations unies sur les femmes, à Mexico, en 1975, les défenseurs de l'égalité de la femme ont accordé beaucoup d'importance aux processus internationaux qui définissent l'égalité et établissent les obligations des gouvernements de prendre des mesures positives pour garantir le respect des droits des femmes. Les conférences internationales des années 1990 et les appuis de plus en plus nombreux dont jouit la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) sont en voie de façonner un nouveau programme en faveur du changement. Ce dernier porte sur les droits des femmes et des filles dans tous les secteurs des politiques (tels que la santé, l'éducation et les droits sociaux et culturels) et dans toutes les sphères de la vie (y compris l'environnement, la consolidation de la paix et les médias).

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) demeurent encore aujourd'hui des points de référence fondamentaux à l'échelle mondiale lorsqu'il est question d'un programme international de changement (voir l'encadré La Déclaration et le Programme d'action de Beijing). Les militants ont aussi multiplié les efforts pour garder à l'avant plan les dimensions sexospécifiques des autres buts de la communauté internationale, en mettant au jour les rapports essentiels entre l'égalité des sexes et l'élimination de la pauvreté, le désarmement et la viabilité de l'environnement. Grâce à son processus de surveillance périodique, la CEDEF – comme d'autres instruments du système international des

droits de la personne – permet aux militants de demander aux gouvernements de rendre des comptes.

La réaction des gouvernements et de la communauté internationale à ces accords a toutefois été pour le moins décevante. Malgré les plans nationaux, les discours et les engagements, rares sont les gouvernements qui ont respecté leurs promesses. Il n'y a pas d'allocation de ressources, des lois discriminatoires demeurent en vigueur, les auteurs de violence continuent de jouir de l'impunité, et les politiques et les programmes ne répondent pas du tout aux besoins de

l'ensemble des citoyens. Ce qui est plus inquiétant encore, beaucoup cherchent à annuler les avancées réalisées dans le consensus mondial au sujet des droits et de l'égalité des sexes.

Les OMD et les droits des femmes

Lorsque la communauté internationale s'est entendue sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les groupes de femmes ont soutenu que ces buts et ces indicateurs ne reflétaient pas l'éventail des engagements internationaux pris à l'occasion des conférences de l'ONU tenues au cours des années 1990 et inscrits dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Les OMD ne sont qu'un programme minimaliste et les défenseurs des droits des femmes le savent. C'est pourquoi ils ont fait valoir l'importance des droits et de l'égalité des femmes pour l'atteinte de l'ensemble des OMD. Selon une étude de l'ONU, « les politiques et les mesures de développement qui ne tiennent pas compte de l'inégalité entre les sexes ou qui ne permettent pas aux femmes d'être partie prenante à ces politiques et à ces mesures auront une efficacité limitée et coûteront cher aux sociétés. L'inverse est également vrai : l'atteinte du troisième objectif* dépend de la mesure dans laquelle chacun des autres objectifs s'attaque aux contraintes et aux problèmes reliés à l'égalité entre les sexes. »**

Le Groupe de travail sur l'éducation et l'égalité entre les sexes du projet du Millénaire des Nations unies a cerné sept priorités stratégiques pour favoriser l'égalité entre les sexes et habiliter les femmes (OMD 3) d'ici 2015 :

- renforcer les possibilités d'éducation post-primaire pour les filles tout en respectant les engagements pris en faveur de l'éducation primaire universelle;
- garantir la santé et les droits sexuels et en matière de procréation;
- investir dans les infrastructures pour économiser le temps des femmes et des filles;
- garantir le droit des femmes et des filles à la propriété et à l'héritage;
- éliminer les inégalités entre hommes et femmes face au travail en réduisant la dépendance des femmes vis-à-vis de l'emploi informel, en comblant les écarts de salaire et en luttant contre la ségrégation professionnelle;
- accroître la proportion de sièges occupés par des femmes au sein des parlements nationaux et des organes gouvernementaux locaux;
- lutter contre la violence à l'égard des filles et des femmes.

Source

* Pour le troisième objectif, consulter l'encadré sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, page 5

** UN Millennium Project. *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*, 2005. Task Force on Education and Gender Equality. www.unmillenniumproject.org/reports/tf_gender.htm

Au moment où le système des Nations unies tente de relever des défis internationaux pour garantir sa pertinence et son efficacité, le mouvement mondial des femmes a revendiqué la création d'un nouvel organisme puissant et bien financé pour assurer le leadership à l'égard des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes. Invoquant l'incapacité de l'ONU à appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour respecter leurs engagements internationaux, les intervenants ont exercé des pressions en faveur d'une « unité pour les femmes » plus puissante et pour que tous les organes des Nations unies veillent à ce que l'ensemble de leurs programmes et initiatives favorisent plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Il est temps de passer des intentions symboliques à l'action concrète.

Un mouvement mondial des femmes

Le dynamisme du mouvement des femmes est l'un des héritages les plus frappants du XX^e siècle. Partout au monde, les femmes se sont organisées pour qu'on reconnaisse, protège et respecte leurs droits. Elles ont constitué des réseaux internationaux, créé des regroupements populaires, exercé des pressions auprès de la classe politique et offert des services lorsque l'État n'en assurait pas la prestation. Elles ont créé des organisations et des mouvements axés sur les droits des femmes et des filles. Elles se sont également associées à d'autres mouvements pour tenter de faire entendre les voix des femmes dans la lutte en faveur de la viabilité de l'environnement, d'une juste paix, de la réforme agraire, des droits autochtones, de l'élimination de la pauvreté, de la reconnaissance des droits des personnes handicapées et ainsi de suite.

Toutefois, leur mouvement est menacé. Dans de nombreuses régions du monde, les défenseurs des droits fondamentaux des femmes sont menacés et harcelés, et font l'objet de violence physique. Au Canada, le gouvernement a réduit radicalement les fonds fournis à des intervenants clés dans le mouvement des femmes, et a mis un terme au financement de la recherche et du plaidoyer. Sur la scène internationale, on a sonné l'alarme face au déclin des ressources affectées aux organisations et aux personnes qui défendent les droits fondamentaux des femmes. Environ la moitié des responsables de regroupements de femmes interrogés dans le cadre d'une étude ont déclaré recevoir moins d'argent qu'il y a cinq ans.

La tendance est troublante, d'autant plus que le financement de l'État témoigne de ses priorités : la réduction du budget alloué aux organisations de défense des droits des femmes équivaut à une réduction de l'engagement à faire progresser ces droits et de la capacité de le faire. Une telle situation, conjuguée au financement déjà restreint apporté à l'égalité entre les sexes à titre d'objectif important ou principal des initiatives d'aide publique au développement, peint un sombre tableau²³. Un des enjeux clés est de veiller à ce que les fonds destinés à l'égalité entre les sexes soit attribué « directement » aux groupes de défense de l'égalité des femmes et aux mouvements des femmes, en plus d'appuyer les efforts pour intégrer l'analyse comparative entre les sexes et des activités connexes ou pour aider tous les intervenants à exécuter un programme d'égalité entre les sexes.

La voie à emprunter

Les inégalités entre les sexes sont maintenant bien documentées grâce aux efforts sans relâche des femmes de collectivités de partout dans le monde, à un lobbying incessant et aux batailles juridiques conduites par le mouvement mondial des femmes, ainsi qu'aux recherches et initiatives pratiques de la société civile et des organismes de l'ONU. Malgré les résultats procurés par ces interventions, des inégalités persistent. On bafoue trop souvent les droits des femmes, on les considère comme une priorité secondaire ou on ne les intègre pas aux discussions générales et aux politiques relatives à la pauvreté, à la paix et à la viabilité de l'environnement.

La lutte en faveur des droits des femmes se heurte à de nombreux obstacles :

- les orthodoxies et les structures économiques qui ne reconnaissent pas les aidantes naturelles et appauvrissent des millions de personnes partout sur la planète;
- la montée du fondamentalisme religieux;
- des attitudes sociales profondément ancrées;
- un militarisme accru qui prend racine dans des formes destructrices de masculinité; et
- la dégradation progressive de l'environnement.

De plus, les mouvements sociaux n'ont pas toujours milité en faveur des droits des femmes : « Les tensions entre les mouvements sociaux, le manque permanent de sensibilisation à l'égard de la sexospécificité dans les principaux groupes de la société civile, la compression du budget alloué à la défense des droits des femmes et le manque de cohésion entre défenseurs de ces droits ont limité l'aptitude collective à exercer des pressions efficaces sur les gouvernements et les acteurs autres que l'État afin qu'ils acquittent leurs obligations en matière de droits²⁴. »

Il faut se concerter pour relever les défis. Il y a lieu d'accentuer les efforts afin de modifier les politiques et les pratiques qui ne tiennent pas compte des droits des femmes, particulièrement en matière de commerce, de diplomatie, de paix et de sécurité, et de participation à la vie politique. Les personnes qui défendent les droits des femmes ont besoin de solidarité et de soutien – au Canada et partout dans le monde.

Il faut recueillir de nouvelles données ventilées par sexe dans les domaines où il n'y a pas encore de renseignements suffisants²⁵ afin de mieux cibler les politiques et les programmes et ainsi obtenir des résultats concrets à l'échelon des familles et des ménages, de même qu'au niveau national et international.

Il est aussi essentiel de comprendre les identités distinctes des hommes et des femmes, leurs rôles respectifs et les attentes par rapport à l'un et l'autre dans des sociétés différentes, et la façon dont ces identités influent sur les mentalités et les comportements à l'avantage ou au désavantage de l'égalité et des droits des femmes. Partout au monde, les hommes prennent conscience de la façon dont les rôles et les attentes liés au sexe peuvent porter atteinte tant aux hommes qu'aux femmes. Ils prennent en charge le changement des structures qui privilégient les hommes et s'associent à la lutte pour définir des relations plus équitables entre les sexes. Il faut envisager de nouvelles façons de faire adhérer les hommes et les garçons à la lutte pour les droits des femmes sans mettre en péril les ressources affectées à des initiatives qui appuient les droits des femmes.

Trop souvent, l'engagement du Canada à l'égard des droits des femmes a donné lieu à de belles paroles mais à peu de programmes et de résultats. L'Agence canadienne de

développement international (ACDI) a fait un pas dans la bonne direction en élaborant un cadre d'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les sexes. Il reste qu'en 2004-2005, seuls 5,1 p. 100 des décaissements bilatéraux de l'ACDI mentionnaient l'égalité entre les sexes comme objectif principal²⁶.

Il faut rendre compte périodiquement à la population canadienne de la part du budget d'aide au développement du Canada qui appuie des programmes relatifs à l'égalité entre les sexes, y compris l'argent versé aux groupes et aux mouvements de femmes. Il y a également lieu de déclarer et d'analyser la façon dont les programmes diplomatiques du Canada appuient l'égalité des sexes.

L'égalité entre les sexes et le respect de leurs droits fondamentaux sont un enjeu à portée mondiale. Il n'y a encore aucun pays où les filles et les garçons sont égaux et où les droits des femmes sont pleinement reconnus. Le Canada a aussi d'importants défis à relever. Le Canada et ses partenaires du Sud peuvent apprendre, formuler des stratégies, s'épauler et aller de l'avant.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Prêcher par l'exemple et s'assurer que le Canada respecte, au pays même, ses engagements internationaux envers les droits et l'égalité des femmes, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing.

Veiller à ce que toutes les initiatives internationales du Canada – qu'elles aient trait à la diplomatie, à l'aide au développement ou à la défense – respectent et appuient l'engagement du Canada envers les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

- Procéder à une analyse comparative entre les sexes concernant les répercussions éventuelles sur les hommes et les femmes ainsi que sur les garçons et les filles des politiques, dans une optique qui reconnaisse les multiples formes de discrimination et de vulnérabilité, et prendre des mesures pour contrer les répercussions.

Faire en sorte que les politiques et programmes économiques internationaux du Canada soient fortement axés sur la création d'emplois décents, sur une considération explicite des besoins des femmes et des filles dans les secteurs du travail informel et formel, et sur un appui à une infrastructure accessible et bien gérée et des services publics de qualité, notamment en matière d'eau, de santé, d'éducation et de garde d'enfants.

S'assurer que les engagements du Canada relativement à l'égalité entre les femmes et les hommes soient pris en compte de façon constante et explicite dans l'élaboration d'initiatives de concert avec les institutions multilatérales, notamment les interventions résultant d'accords sur les échanges internationaux, la finance, le désarmement, la paix et la sécurité, et la réforme des Nations unies.

Ratifier, respecter et promouvoir les normes internationales du travail codifiées par l'Organisation internationale du travail et l'ONU – y compris les conventions relatives aux travailleurs migrants²⁷.

Promouvoir la création d'un nouvel organisme des Nations unies pour les femmes qui aura des attributions normatives et opérationnelles, sera stratégiquement documenté et suffisamment financé et fonctionnera sous la direction d'un secrétaire général adjoint. De plus, continuer de mettre en relief et d'appuyer la responsabilité de l'ensemble du système de l'ONU qui consiste à faire respecter les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

Assurer une priorité permanente des droits et de l'égalité des femmes dans toutes les politiques, stratégies et initiatives appuyées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, y compris l'aide humanitaire et l'appui aux organisations internationales.

Affecter un soutien considérable (tant financier que diplomatique) à la défense des droits des femmes et à l'élimination des inégalités entre les sexes, notamment par :

- le soutien essentiel aux organisations de promotion de l'égalité des femmes, y compris les regroupements de travailleurs tant à l'échelle internationale que dans les pays en développement;
- des programmes et des politiques pour mettre un terme à toutes les formes de violence contre les filles et les femmes, y compris ceux qui sont définis et mis en œuvre à l'échelon local et qui touchent aux relations de pouvoir, aux pratiques et aux croyances qui portent atteinte aux filles et aux femmes;
- des politiques et des programmes qui mettent l'accent sur la santé sexuelle et génésique des femmes, y compris l'éducation aux droits relatifs à la reproduction;
- des stratégies qui appuient la participation des femmes aux processus de paix, aux opérations de paix et à la reconstruction après les conflits;
- des programmes qui renforcent la participation des femmes à la vie politique et aux processus politiques sur le plan international, national et local;
- des initiatives de défense des droits des femmes dans le domaine du travail, y compris la reconnaissance du travail non rémunéré;

- des programmes qui ciblent l'éducation des filles et des femmes, dont l'éducation informelle;
- l'appui au renforcement des capacités des gouvernements, des organisations de la société civile (OSC) (tant au Canada qu'à l'étranger) et des organisations internationales de réaliser des analyses comparatives entre les sexes, d'adopter une optique fondée sur les droits et de combler les inégalités entre les sexes.

Appuyer, au sein des communautés et à l'échelle nationale, la recherche et la collecte de données ventilées par sexe qui examinent les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Veiller à ce que toutes les initiatives internationales visant à améliorer la collecte des données comprennent des statistiques subdivisées selon le sexe et privilégient l'information qui permet de suivre les changements dans l'optique de l'égalité entre les sexes.

Faire rapport à la population canadienne sur le montant de l'aide internationale du Canada consacré à la poursuite de l'égalité entre les sexes, y compris les sommes décaissées spécifiquement par l'entremise de programmes de promotion de l'égalité des sexes. Faire aussi rapport sur la façon dont les mesures diplomatiques et les autres interventions en matière de politique internationale favorisent l'égalité des femmes.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Veiller à ce que la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes soit une priorité dont s'inspirent explicitement l'ensemble des politiques et des programmes des OSC.

Renforcer les capacités internes d'analyse comparative entre les sexes, de planification et de suivi des résultats ayant trait aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, et d'évaluation des initiatives dans l'optique de l'égalité entre les sexes.

Faire en sorte que le souci de l'égalité entre les sexes trouve son reflet dans la culture organisationnelle, éviter les stéréotypes sexuels et respecter l'égalité des sexes dans toutes les sphères du travail (p. ex. dotation, collecte de fonds, publicité, politiques organisationnelles, etc.).

Offrir un soutien particulier et ciblé, en matière de programmation, aux initiatives conçues pour réduire les inégalités entre les sexes.

Repérer les possibilités de collaborer avec les organisations qui revendiquent l'égalité des femmes au Canada et partout au monde, et les renforcer.

Chercher activement à amener le gouvernement du Canada à rendre des comptes au sujet de ses engagements en faveur des droits et de l'égalité des femmes par l'entremise de l'engagement du public, de la sensibilisation au sein du milieu des OSC et du dialogue avec des responsables gouvernementaux et des parlementaires.

Viser à créer des milieux de travail conviviaux pour la famille, qui permettent tant aux femmes qu'aux hommes de concilier leurs obligations familiales et leurs engagements communautaires avec leurs responsabilités professionnelles.

(Voir les autres points du Programme pour des recommandations supplémentaires concernant les droits des femmes.)

Échange Canada-Afrique sur la violence faite aux femmes

Forum Afrique-Canada – Carrefour canadien international

Le Carrefour canadien international (CCI) est membre du CCCI. Il collabore avec des organisations de l'Afrique et de l'Amérique du Sud qui luttent contre la pauvreté, l'inégalité des femmes et le VIH-sida, et leur permet de forger des partenariats avec des organisations canadiennes qui interviennent dans des dossiers analogues. En faisant fond sur cette approche, le CCI et le Forum Afrique-Canada (FAC) se sont associés pour organiser un échange entre des organisations africaines et canadiennes qui cherchent à prévenir la violence faite aux femmes. L'échange a réuni des représentants de groupes de femmes de l'Afrique et du Canada qui ont partagé leurs expériences et leurs connaissances et ont participé, en 2005, au Symposium du FAC sur les rôles et les droits des femmes. Les participants africains étaient des candidats à la bourse du Fonds Betty Plewes de 2004, une initiative du conseil d'administration du CCCI qui récompense une organisation africaine effectuant du travail d'élaboration de politiques et de plaidoyer relatif à des questions touchant aux femmes. Les organisations canadiennes étaient des homologues du CCI et du FAC.

L'échange Canada-Afrique souligne l'importance de forger des alliances entre le Nord et le Sud, et d'une région à l'autre, pour mieux comprendre les diverses conséquences des politiques, formuler des messages pertinents et créer une synergie pour que les gouvernements tiennent compte des répercussions des macropolitiques mondiales sur l'égalité des femmes, y compris l'actuel régime commercial. Suite à l'échange, le FAC a construit un dossier de presse pour la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong Kong sur les enjeux des négociations du régime commercial qui touchent les femmes africaines. En s'appuyant sur l'échange Canada-Afrique, le FAC continuera de trouver des façons innovatrices et concertées d'élaborer un programme stratégique commun.

Intervenir pour mettre un frein à l'exploitation et le trafic des filles et des jeunes femmes au Mali

MATCH

MATCH s'associe à l'Association Recherche Action Femme et Développement (ARAFD) du Mali pour freiner l'exploitation et le trafic des filles et des jeunes femmes dans la région de Mopti. L'ARAFD sensibilise les décideurs, les administrateurs scolaires et l'ensemble de la collectivité aux enjeux du trafic et de l'exploitation des jeunes. Les deux organisations ont formé des comités sentinelles d'élus locaux (hommes et femmes) pour surveiller sans relâche les environs afin de repérer et de prévenir le trafic des enfants. Enfin, les deux interviennent conjointement auprès de jeunes à risque et secourus pour faciliter leur intégration future dans le réseau scolaire officiel, et exécutent des programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle pour ceux qui ne peuvent fréquenter l'école.

RESSOURCES

Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI). *Engagements internationaux, inégalités au Canada : La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) – Ce qu'elle représente et pourquoi elle est importante*, 2004.

<http://www.fafia-afai.org/images/pdf/CEDAWTrousselInfo.pdf>

Association pour les droits de la femme et le développement (AWID). *Achieving Women's Economic & Social Rights: Strategies and Lessons from Experience*, 2006. <http://www.awid.org/publications/ESCR-english.pdf>

Clark, Cindy, Ellen Sprenger et Lisa Vene Klasen de Just Associates, en collaboration avec Lydia Alpizar Durán et Joanna Kerr de l'AWID. *Où est l'argent pour les droits des femmes ? Évaluation de ressources et du rôle des donateurs dans la promotion des droits des femmes et le soutien aux organisations des droits des femmes*, 2005.

www.awid.org/publications/money_report_2005_en.pdf

PNUD. *Gender Mainstreaming Tools Marketplace. An Annotated Resource Guide*, 2006.

www.undp.org/women/tools_marketplace.pdf

UNIFEM, www.unifem.org – a quatre portails (surtout en anglais) utiles pour l'accès à la documentation affichée sur le Web : 1) les femmes, la guerre, la paix; 2) le genre et le VIH-sida; 3) initiatives budgétaires axées sur la problématique hommes-femmes; 4) égalité entre les sexes et les OMD. Voir aussi les rapports *Le progrès des femmes à travers le monde*.

UNRISD (Genève). *Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d'inégalités*, 2005. www.unrisd.org/ (faire une recherche par titre).

WEDO. *Beijing trahi : Les femmes du monde entier rapportent que les gouvernements n'ont pas traduit le Plan d'action dans les faits* (rapport complet en anglais seulement, sommaire en français), 2005.

www.wedo.org/library.aspx?ResourceID=31

Point 2 :

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION POUR TOUS

EXIGER QUE LE CANADA RESPECTE SES OBLIGATIONS RELATIVES AUX DROITS À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION EN VEILLANT À CE QUE SON PROGRAMME D'AIDE AINSI QUE LES STRATÉGIES FINANCIÈRES ET COMMERCIALES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE APPUIENT LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION DE GRANDE QUALITÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, QUI SOIENT ACCESSIBLES À TOUS ET FINANCÉS ET ADMINISTRÉS PAR L'ÉTAT.

« L'histoire de l'humanité devient de plus en plus une course entre l'éducation et la catastrophe. »

H.G. Wells, *Esquisse de l'histoire universelle*

« Nous en sommes à la croisée des chemins : on peut considérer les soins de santé comme une marchandise à vendre ou comme un droit social fondamental. Il sera malaisé de les considérer comme les deux à la fois... Voilà, à mon avis, le grand drame de la médecine en ce début du siècle. Et c'est là le choix auquel font face les gens de bonne foi et de bonne volonté en cette époque dangereuse. »

D^r Paul Farmer, Professeur Presley d'anthropologie médicale, Université Harvard

Éducation, santé et pauvreté

Il existe un rapport malsain entre la pauvreté, les faibles taux de scolarité et une mauvaise santé. Le respect des droits fondamentaux à la santé et à l'éducation est essentiel au développement humain ainsi qu'à l'exercice de tous les autres droits. L'expérience et les chiffres nous montrent que le fait de garantir ces droits à tous, et en particulier aux filles et aux femmes, ouvre la voie à d'autres changements dans les familles et les collectivités ainsi qu'à l'échelle nationale et mondiale.

L'éducation sauve des vies. L'éducation permet d'échapper à la pauvreté, de vivre dans des conditions saines et d'avoir les moyens de participer pleinement à la vie de la collectivité. Elle procure aux femmes et aux hommes les outils nécessaires pour exercer leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux.

L'éducation des filles et des femmes, en particulier, apporte des résultats impressionnants. Les filles instruites ont moins d'enfants et les ont plus tard que les filles moins scolarisées, ce qui leur donne le temps d'acquérir les compétences qui permettent d'améliorer les perspectives de familles entières. Lorsque les filles instruites fondent une famille, leurs enfants jouissent aussi d'une santé, d'une nutrition et d'une éducation meilleures que celles des enfants de mères moins scolarisées.



© Patrick Leclerc



© CIDA/ACDI Photo: David Trattles

Mais l'instruction universelle gratuite n'est pas la norme. Des millions d'enfants – surtout des filles – n'ont pas accès à l'école. Qui plus est, les pauvres sont moins susceptibles de poursuivre leurs études – particulièrement les filles.

L'enseignement élémentaire gratuit, qui est essentiel pour mettre un terme à la pauvreté, est un droit humain fondamental. Toutefois, l'enseignement secondaire, tertiaire et professionnel ainsi que l'apprentissage permanent et le perfectionnement des compétences sont aussi importants pour le développement durable. Avec l'avènement de la mondialisation et de l'économie du savoir, l'accès aux études supérieures dans les pays en développement est essentiel. Il permet de former un réservoir permanent de

personnes compétentes qui peuvent aider à diversifier le développement économique, à développer les sciences et la technologie, à assurer la prestation des services publics et à devenir des dirigeants éclairés.

Les déterminants sociaux de la santé

Les experts reconnaissent maintenant que la santé, la pauvreté et l'éducation sont inextricablement liées. Une approche fondée sur les « déterminants sociaux de la santé » reconnaît la façon dont les multiples visages de la pauvreté tels que la faim chronique, les piètres conditions de logement, l'eau insalubre, les conditions de travail dangereuses, le faible revenu, les inégalités entre les sexes et la faible scolarisation

Les droits à l'éducation et à la santé³²

Déclaration universelle des droits de l'homme – Article 26.1 : Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIRDESC) – Article 12.1 : Les États parties... reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre... **Article 13.1 :** Les États parties... reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Convention sur les droits de l'enfant – Les articles 24 et 28 reconnaissent le droit de l'enfant à la santé et à l'éducation, dans le même ordre d'idées que la Déclaration universelle et le PIRDESC.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) – Article 12.1 : Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine des soins de santé en vue de leur assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les moyens d'accéder aux services médicaux, y compris ceux qui concernent la planification de la famille.

Article 10 : Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation et, en particulier, pour assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme : a) les mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement de toute catégorie... c) l'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme... dans toutes les formes d'enseignement.

nuisent tous à la santé. On prend aussi de plus en plus conscience de l'influence de la dégradation de l'environnement et de la pollution sur les problèmes de santé, et des recoupements entre pauvreté et conditions environnementales malsaines.

Une telle approche, qui souligne l'importance du contexte social et environnemental, reconnaît que des tendances telles que la mondialisation et l'urbanisation non planifiée ont des effets sur la santé, peu importe le contexte²⁸. Au Canada, par exemple, l'attention plus poussée portée aux déterminants sociaux de la santé a mis en relief certains facteurs qui contribuent aux problèmes de santé au sein des collectivités des Premières nations.

Dans le monde en développement, une approche fondée sur les déterminants sociaux met au jour les profondes répercussions de la pauvreté sur la santé. Plus de 13 millions de personnes meurent chaque année de maladies évitables, telles que le paludisme et la diarrhée, en grande partie parce qu'elles sont pauvres. D'autres femmes, hommes et enfants meurent parce qu'ils ne sont pas traités pour des maladies qui ne sont pas mortelles. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas accès à des médicaments abordables, à de l'eau potable et à des services sanitaires, à des soins de santé de base ou à des stratégies de promotion de l'éducation et de la santé qui fournissent la base de connaissances nécessaire à la prévention et à des choix avisés en matière de santé. Plus d'un demi million de femmes meurent au moment de l'accouchement de leur bébé chaque année. Presque toutes ces morts sont évitables.

Les besoins particuliers des femmes et des filles

Les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les jeunes et les enfants ne sont que quelques unes des nombreuses manifestations de la pauvreté. Trop souvent, les pauvres n'ont ni l'occasion ni les moyens de se faire soigner, ni le pouvoir ou les compétences nécessaires pour négocier leurs droits. Dans tous les groupes susmentionnés, les différences sexospécifiques ajoutent une autre couche d'inégalités. Les femmes, particulièrement dans les sociétés autochtones et rurales, jouent des rôles importants à titre de gardiennes du savoir traditionnel et possèdent des compétences en

médecine traditionnelle. Les femmes et les filles ont toutefois des besoins particuliers auxquels ne répondent pas toujours les systèmes de santé et d'éducation officiels. Trop souvent, ces systèmes officiels ne tentent pas d'éliminer les stéréotypes sexuels ni de régler les problèmes de santé sexuelle et génésique ou de violence faite aux femmes.

Le VIH-sida et les pandémies mondiales

Des pandémies mondiales telles que celles du VIH-sida et de sa conspiratrice adjointe, la tuberculose (TB), abrègent les vies de millions de personnes, font des millions d'orphelins et menacent la viabilité de pays complets. Chaque année, deux millions de personnes meurent de la tuberculose, un million du paludisme et trois millions du VIH-sida. (Voir l'encadré Les droits à l'éducation et à la santé pour plus de statistiques.)

L'incidence systémique des infections au VIH-sida dans les pays en développement est incalculable. Aujourd'hui, près de 40 millions de personnes sont porteuses du VIH, et la très grande majorité d'entre elles ignore qu'elle est infectée. Selon les récentes tendances, les femmes et les pauvres sont les plus susceptibles d'être infectés et affectés. Il existe une relation corrosive et dynamique entre la pauvreté et le VIH-sida. La pauvreté accroît sérieusement la vulnérabilité au virus et la possibilité d'y succomber, tandis que le VIH-sida accentue la pauvreté des personnes et des familles touchées. L'épidémie a des effets intersectoriels sur toutes les dimensions du développement en privant des collectivités et des régions de leurs agriculteurs, de leurs parents, de leurs fonctionnaires et de leurs futurs dirigeants. En Zambie, par exemple, près de la moitié des enseignants formés chaque année meurent du sida²⁹.

Les personnes atteintes du VIH-sida, les gouvernements et les organisations de la société civile (OSC) ont fait de grands pas en matière de sensibilisation et de prévention, et dans la recherche d'un traitement universel, mais les progrès sont beaucoup trop lents et inégaux d'une région à l'autre. Le Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) a appelé la communauté internationale à passer d'un mode de gestion de crise à une réaction stratégique qui reconnaît le besoin d'un engagement et d'un renforcement des capacités à long terme. Il importe aussi de veiller à ce que les interventions portant sur des maladies particulières

appuient les stratégies globales visant à mettre en place des systèmes de santé efficaces plutôt que de leur nuire.

L'incapacité de lutter contre le VIH-sida et d'autres pandémies, et contre des maladies chroniques et non transmissibles, est une leçon éloquente sur les inégalités Nord Sud. La grande majorité des personnes touchées par ces maladies vivent dans des pays en développement, où les intérêts et le pouvoir des entreprises, les pratiques commerciales inéquitables, le fardeau de la dette et l'imperfection du marché mettent de nombreux médicaments et services de santé loin hors de leur portée.

Puisque les débouchés commerciaux motivent la recherche, les sociétés pharmaceutiques ont tendance à ignorer les maladies des pauvres. Elles se concentrent plutôt sur la mise au point de nouveaux médicaments pour les maladies des pays relativement riches et s'assurent que les sociétés disposent de nouveaux médicaments brevetés très payants pour remplacer les médicaments dont le brevet a expiré. Il s'ensuit l'écart 10/90, ce qui signifie que 90 p. 100 des investissements dans la recherche sont orientés vers environ 10 p. 100 de la population mondiale³⁰.

Les répercussions de l'ajustement structurel

Pis encore, les politiques recommandées par les institutions mêmes qui cherchent à aider ont comprimé de manière catastrophique les budgets des pays en développement alloués aux services publics de base. Durant des décennies, malgré de vives protestations partout dans le monde, les prêts conditionnels de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont obligé les pays bénéficiaires à privatiser des services essentiels et à réduire les dépenses – particulièrement les salaires dans le secteur public.

Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, « l'ajustement structurel » a eu des effets dévastateurs. On n'a ni offert un nouvel emploi au personnel enseignant et infirmier – les piliers des systèmes, généralement des femmes qui sont le soutien économique de leur famille – ni dispensé des cours de recyclage en vue d'un autre emploi. Les retombées négatives de l'ajustement structurel sont maintenant bien connues : il a ouvert la voie à la privatisation de la santé et de l'éducation et accentué la pauvreté. Il a donc sapé à la base certaines

des capacités de développement les plus fondamentales des États, y compris leur rôle essentiel comme prestataires et garants de services publics de qualité à leurs citoyens³¹. C'est ainsi qu'il a aussi affaibli l'aptitude des États de respecter leurs obligations face au respect des droits humains fondamentaux.

Les pressions économiques permanentes sur les systèmes de santé à l'échelle mondiale

Les gouvernements subissent encore des pressions en faveur de la privatisation des services par l'entremise d'accords commerciaux, qui continuent de restreindre l'accès à des services d'éducation et de santé de qualité – en particulier pour les plus pauvres. En privilégiant les intérêts commerciaux aux dépens des considérations sociales, les règles commerciales empêchent les gouvernements d'élaborer des politiques sociales dans des domaines d'intérêt public aussi essentiels que l'eau, l'éducation et la santé. Par exemple, les règles commerciales limitent de plus en plus l'aptitude des gouvernements à réglementer les services publics. Elles protègent explicitement les droits privés des titulaires de brevet, tout en faisant fi des obligations des États en matière de droits de la personne. Au Canada et partout dans le monde, les accords commerciaux en vigueur imposent des règles qui vont à l'encontre des systèmes de santé et d'éducation financés par l'État et d'accès universel.

La migration affaiblit encore davantage les systèmes de santé dans les pays en développement. Des professionnels de la santé mal rémunérés, généralement formés par l'État, quittent leur pays pour profiter des meilleurs salaires et conditions de travail offerts dans les systèmes de soins de santé relativement fortunés de l'Europe occidentale, du Canada et des États-Unis. Fréquemment, les pays du Nord – sans égard aux répercussions de « l'exode des cerveaux » sur les pays en développement – font à ces professionnels des offres qu'ils ne peuvent tout simplement refuser.

Quelques faits incontournables – Santé, éducation et pauvreté

Les chiffres, tout comme les images, valent des milliers de mots. Ils ne disent pas tout, mais ils en révèlent beaucoup...

- Aujourd'hui, 875 millions d'adultes sont **analphabètes** : les deux tiers sont des **femmes**³³.
- 104 millions d'enfants n'ont pas accès à l'**enseignement** primaire : près des deux tiers sont des **filles**³⁴.
- On estime que dans les pays en développement, 98 p. 100 des enfants **handicapés** ne fréquentent pas l'**école**³⁵.
- Plus de 39 millions des enfants les plus vulnérables du monde ne peuvent fréquenter l'**école** en raison de la **guerre**. Des millions d'autres enfants touchés par la guerre reçoivent une instruction inférieure aux normes³⁶.
- L'éducation ne reçoit que 2 p. 100 de l'**aide humanitaire** — les pays en conflit récoltent une forte proportion du total de l'aide³⁷.
- Chaque **jour**, 37 000 personnes succombent à une **maladie évitable**. Des milliers d'autres meurent de maladies qu'on peut traiter avec des médicaments et des soins de santé de base³⁸.
- Chaque année, deux millions de personnes sont emportées par la **tuberculose**, un million par le **paludisme** et trois millions par le **VIH-sida**³⁹.
- Près de 10,5 millions d'**enfants** décèdent chaque année avant d'atteindre l'âge de cinq ans. La moitié de ces morts sont causées par la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la rougeole et le sida⁴⁰.
- Le **taux de mortalité** chez les enfants les plus pauvres du monde est de 2,5 fois supérieur à celui des enfants appartenant aux 20 p. 100 les plus riches. Le taux de mortalité des enfants de mères non scolarisées est de 2,2 fois supérieur à celui des enfants dont la mère a au moins un diplôme d'études secondaires⁴¹.
- Plus de 40 millions de personnes de par le monde vivent avec le **VIH-sida**, dont 75 p. 100 en Afrique subsaharienne; plus de la moitié sont des femmes; 42 p. 100 des nouvelles infections au VIH frappent des jeunes de 15 à 24 ans⁴².
- 12 millions d'enfants de l'Afrique subsaharienne sont **orphelins** à cause du **sida**⁴³.
- En 2003, en Malaisie, l'importation de médicaments génériques de l'Inde a réduit de 81 p. 100 le coût moyen des dépenses publiques affectées aux antirétroviraux par patient par mois⁴⁴.
- Les licences obligatoires, autorisées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), peuvent considérablement réduire les prix des produits pharmaceutiques. En 1991-1992, on estime que les Canadiens ont économisé 170 millions de dollars grâce aux licences obligatoires⁴⁵.
- Les morts et les invalidités découlant d'une mauvaise **santé sexuelle et génésique** représentaient 18 p. 100 du fardeau total des maladies à l'échelle mondiale et 32 p. 100 du fardeau des maladies chez les femmes en âge de procréer (15-44) en 2001⁴⁶.
- 529 000 femmes meurent chaque année – une à la minute – **pendant l'accouchement ou durant la grossesse**; 99 p. 100 de ces morts surviennent dans les pays en développement. Pour chaque femme qui décède, 30 autres sont blessées, infectées ou handicapées⁴⁷.
- Chaque année, le **Canada consacre** 2 931 \$ US par personne aux soins de santé. Le Costa Rica y consacre 743 \$, la Malaisie 349 \$, le Guatemala 199 \$, le Pakistan 62 \$, le Nigeria 43 \$ et la Sierra Leone 27 \$⁴⁸.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Promouvoir le droit à la santé

Affecter les ressources de l'aide à l'investissement dans les systèmes de santé publique dans les pays en développement.

- appuyer des programmes holistiques pour le secteur de la santé par l'entremise de crédits budgétaires et d'investissements dans la planification, la gouvernance, l'éducation à la santé, la promotion et la prévention, les médicaments et d'autres produits médicaux, les effectifs et la prestation de services, l'amélioration de l'accessibilité (p. ex. en milieu rural) et le renforcement des capacités de compilation de statistiques ventilées par sexe, entre autres;
- soutenir le rôle de la société civile dans le processus de décisions relatives au système de santé et dans la prestation des services – particulièrement les organisations qui cherchent à renforcer les capacités des femmes, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables – afin de faire avancer leurs dossiers en matière de santé et de revendiquer leurs droits;
- appuyer les efforts qui visent à garder les professionnels de la santé dans les pays en développement grâce à la formation, à des salaires et à des conditions de travail équitables, et à l'adoption de lignes directrices en matière d'éthique conformes au *Commonwealth Code of Practice for International Recruitment of Health Workers*;
- mettre en œuvre, de concert avec les provinces et d'autres acteurs, des mesures visant à mieux former et à garder les professionnels de la santé au Canada plutôt que de faire venir ceux des pays en développement.

Verser la juste part du Canada pour la prévention des pandémies et le traitement des maladies dans les pays en développement :

- dans le cadre des engagements visant à porter l'Aide publique au développement (APD) à 0,7 p. 100 du revenu national brut (RNB), fournir 5 p. 100 du financement demandé par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;

- doubler le financement de la recherche et du développement visant à mettre au point des outils de prévention du VIH tels que des microbicides et des vaccins;
- s'assurer que les initiatives soient conçues de manière à rejoindre toutes les personnes dans le besoin, en portant une attention particulière aux différences d'âge et de sexe dans tous les groupes.

Donner suite aux engagements ayant trait à l'accès aux médicaments abordables et accessibles dans les pays en développement.

- faire en sorte que les médicaments génériques (p. ex. pour le VIH-sida, la TB et le paludisme) parviennent aux malades pauvres du Sud;
- supprimer les tracasseries inutiles des lois canadiennes et des règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui découragent l'exportation de médicaments abordables vers des pays qui n'ont pas de capacité de production pharmaceutique.

Appuyer les travaux de recherche publics sur des maladies et des problèmes de santé qui touchent les pauvres pour permettre l'élaboration de stratégies de prévention et de soins adaptées au contexte, et investir dans l'invention de médicaments efficaces, abordables et faciles d'utilisation pour traiter les maladies négligées.

Maintenir et accroître le soutien du Canada à la santé et aux droits sexuels et génésiques, tel que défini dans le document final de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994. Le Canada doit donc à la fois financer des programmes à l'échelle internationale en appui à la santé et aux droits génésiques, et jouer un rôle de premier plan dans les discussions internationales.

Piloter une initiative visant à affranchir l'allègement de la dette des conditions du FMI et de la Banque mondiale qui exigent la privatisation des services de santé, et qui imposent des limites à l'embauche de travailleurs de la santé et des droits d'utilisation pour les services publics.

Dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux ou bilatéraux, ne prendre aucun engagement envers la libéralisation des services sociaux de base tels que la santé, l'eau ou l'éducation.

Mettre en œuvre et défendre les flexibilités existantes des règles commerciales visant à protéger l'accès à des biens essentiels tels que les médicaments, et s'opposer à l'extension des règles de propriété intellectuelle qui limitent davantage l'accès aux médicaments ou au matériel pédagogique.

Appuyer le droit à l'éducation

Jouer un rôle de chef de file en prévoyant à long terme l'affectation des ressources de l'aide à la planification et au financement de « l'éducation pour tous ».

- Dans le cadre de la résolution d'atteindre une APD de 0,7 p. 100 du RNB, s'engager à augmenter les crédits accordés à l'éducation de base, particulièrement dans les pays où l'accès à une éducation de qualité est le plus faible.
- Continuer d'appuyer des plans sectoriels intégrés en matière d'éducation, notamment par l'entremise d'approches sectorielles et de soutien budgétaire.

Veiller à ce que les programmes d'aide appuient l'instauration d'une égalité à part entière entre les sexes en matière d'éducation, dont :

- l'égalité des possibilités (les garçons et les filles ont des chances égales d'accéder à l'école);
- l'égalité dans le processus d'apprentissage (les filles et les garçons reçoivent le même traitement et profitent d'une éducation de qualité);
- l'égalité des résultats (les garçons et les filles obtiennent les mêmes résultats);
- l'égalité des résultats externes (les possibilités d'emploi après l'obtention du diplôme sont comparables).

Seconder les efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation de base : la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel (y compris des femmes), l'amélioration des salaires des enseignants et de leurs conditions de travail, etc.

Appuyer et financer des stratégies pour accroître l'accès des pauvres, surtout des femmes et des filles, à l'enseignement post primaire, y compris l'enseignement secondaire, tertiaire, professionnel et informel, et les compétences de base.

S'assurer qu'une éducation de qualité, y compris une attention particulière à l'éducation des filles, soit une dimension importante de toute forme d'intervention de secours et d'aide humanitaire, notamment dans les États en proie à des conflits.

Entreprendre des projets novateurs pour favoriser la participation des organisations de la société civile (OSC) à la réalisation de « l'éducation pour tous ».

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Tenir le gouvernement canadien responsable de ses engagements en matière de santé et d'éducation au pays et à l'étranger, et de ses obligations de respecter, de protéger et de veiller à la réalisation des droits de la personne dans le cadre de systèmes de santé et d'éducation solides et financés à même les fonds publics dans les pays en développement.

Travailler avec des OSC du Sud de manière à renforcer leurs capacités de revendiquer leurs droits, de participer au processus décisionnel en matière de santé et d'éducation, et d'obliger des États à rendre des comptes en ce qui concerne leurs obligations.

Veiller à ce que la prestation des services de santé et d'éducation ne mine ni ne diminue la responsabilité qu'ont les États d'appuyer ces secteurs.

S'assurer que l'atteinte de l'égalité entre les sexes soit primordiale dans les programmes et les politiques relatifs à la santé et à l'éducation, dont :

- l'égalité en éducation, telle que définie ci-dessus;
- l'élimination du déséquilibre entre les sexes en ce qui a trait aux taux d'alphabétisation;
- des garanties quant à la santé et aux droits sexuels et génésiques;
- une éducation et des soins de santé de qualité qui comblent les besoins de groupes diversifiés et doublement désavantagés tels que les femmes déplacées, les femmes et les filles handicapées, et les femmes autochtones.

Alliance canadienne de la campagne mondiale pour l'éducation (ACCME)

Vingt quatre organisations et universités canadiennes⁴⁹ ont conjugué leur expertise pour créer la section canadienne d'une coalition mondiale qui milite en faveur d'une éducation de base universelle, financée par l'État. Elles collaborent avec des réseaux régionaux en Asie, en Afrique et en Amérique latine pour former de solides coalitions nationales dans le Sud, renforcer la capacité de plaidoyer de la société civile, et intervenir auprès des gouvernements et de la communauté internationale pour qu'ils fassent le nécessaire afin de réaliser « l'éducation pour tous ». Ce faisant, la campagne a accru la visibilité de l'éducation à l'ordre du jour stratégique international et accru la cohérence des voix des organisations de la société civile de partout dans le monde. La coalition a joué un rôle déterminant dans le lancement de la *Education for All Fast-track Initiative*, sous l'égide de la Banque mondiale qui promet de financer tous les plans d'éducation de base nationaux viables. Les représentants de la coalition font maintenant valoir le point de vue de la société civile à une demi-douzaine de tables multilatérales qui se penchent sur l'éducation.

RESSOURCES – SANTÉ

Bernstein, Stan et Charlotte Juul Hansen (Millennium Project). *Public Choices, Private Decisions: Sexual and Reproductive Health and the Millennium Development Goals*, 2006.

www.unmillenniumproject.org/reports/srh_main.htm

Groupe pour l'accès mondial au traitement (GAMT), <http://www.aidslaw.ca/FR/issues/GTAG.htm>

La Coalition interagence sida et développement, <http://www.icad-cisd.com/content/home.cfm?lang=f>

Médecins Sans Frontières. *Campagne pour l'accès aux médicaments essentiels*. <http://www.accessmed-msf.org> (disponible en anglais seulement).

ONUSIDA, UNFPA et UNIFEM. *Les femmes et le VIH-sida : Faire face à la crise. Un rapport conjoint*, 2004.

www.unfpa.org/upload/lib_pub_file/308_filename_women_aids1.pdf (rapport analytique en français, rapport complet en anglais seulement).

Organisation mondiale de la santé. *Statistiques sanitaires mondiales 2007*, 2007. <http://www.who.int/whosis/fr/>

People's Health Movement, <http://www.phmovement.org/en>

Le Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT)

Le GAMT est une coalition d'organisations de service dans les domaines du développement international, des droits de la personne, du travail humanitaire et de la lutte contre le sida, ainsi que de syndicats et de groupes confessionnels, qui cherchent à améliorer l'accès aux médicaments essentiels et qui s'intéressent à d'autres dimensions de la prévention et des soins du VIH ainsi qu'au traitement et au soutien des personnes atteintes du VIH-sida. Le GAMT fait campagne en faveur de lois, de politiques et de règlements nationaux et internationaux qui rendent possible l'accès aux médicaments et aux services de santé. Il sensibilise et mobilise la population et les organisations canadiennes afin qu'elles revendiquent l'accès au traitement à titre de droit fondamental. Il cherche à assurer l'affectation des ressources nécessaires pour prodiguer les soins, et à mettre en place une infrastructure de la santé pour appuyer le traitement.

RESSOURCES – ÉDUCATION

Alliance canadienne de la Campagne mondiale pour l'éducation, http://www.campaignfor-educationcanada.org/about_CGCE_fr.php

Birdsall, Nancy, Ruth Levine et Amina Ibrahim. *Toward universal primary education: education, investments, incentives and institutions* (Projet du Millénaire des Nations unies, Groupe de travail sur l'éducation et l'égalité entre les sexes), 2005. www.unmillenniumproject.org/reports/tf_education.htm

Bureau du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. *Le droit à l'éducation – Rapport du rapporteur spécial sur le droit à l'éducation*, 2004. <http://www.ohchr.org/english/bodies/chr/docs/61chr/E.CN.4.2005.50.pdf>

DFID. *The importance of secondary, vocational and higher education to development: A DFID Practice Paper*, 2006. <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/post-primary.pdf>

Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal). *Le Cadre d'action de Dakar : Éducation pour tous*, Avril 2000. http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/framework.shtml

L'UNESCO et le droit à l'éducation, http://portal.unesco.org/education/fr/ev.phpURL_ID=9019&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO. *Genre et éducation pour tous : Le pari de l'égalité : Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004*, 2004. www.efareport.unesco.org/

UNESCO. Programme phare sur le droit à l'éducation pour les personnes handicapées, <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001322/132277e.pdf#search='universal%20right%20AND%20education'> (rapport en anglais seulement).

Point 3 :

PROMOUVOIR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET ASSURER DES MOYENS DE SUBSISTANCE VIABLES AUX PRODUCTEURS D'ALIMENTS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

PRENDRE L'INITIATIVE EN VUE DE DÉFENDRE LE DROIT À L'ALIMENTATION PAR L'ENTREMISE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA, POUR QUE TOUS LES PAYS, Y COMPRIS LES PLUS PAUVRES, PUISSENT METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DIVERSIFIÉES, VIABLES ET QUI SERONT PRISES EN CHARGE PAR LES PRODUCTEURS. DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME, FAIRE DE L'AGRICULTURE À PETITE ÉCHELLE ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE VIABLES POUR LES PRODUCTEURS D'ALIMENTS (PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES, PASTEURS, PEUPLES AUTOCHTONES, PÊCHEURS) UNE PRIORITÉ DE L'AIDE, ET FAIRE EN SORTE QUE LES RÈGLES COMMERCIALES MONDIALES AIDENT RÉELLEMENT LES PETITS PRODUCTEURS ET LES PERSONNES AFFAMÉES.

« Nous proclamons notre volonté politique et notre engagement commun et national de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous et de déployer un effort constant afin d'éradiquer la faim dans tous les pays et, dans l'immédiat, de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard. Nous estimons intolérable que plus de 800 millions de personnes dans le monde et, plus particulièrement, dans les pays en développement, n'aient pas une nourriture suffisant à leurs besoins nutritionnels essentiels. Cette situation est inacceptable. »

Déclaration de Rome, Sommet mondial de l'alimentation, 1996

Le droit à l'alimentation

En matière de droits, une alimentation convenable constitue un droit des plus fondamentaux.

Lors du Sommet mondial de l'alimentation, les gouvernements ont proclamé leur volonté de réduire de moitié la faim dans le monde en moins de 20 ans. Beaucoup ont fait remarquer qu'une telle cible laisserait encore pour compte 400 millions de personnes affamées, et ce dans un monde d'abondance. Que doit-on dire maintenant, 10 années plus tard, en sachant que 826 millions de personnes ne sont pas mieux nourries ?

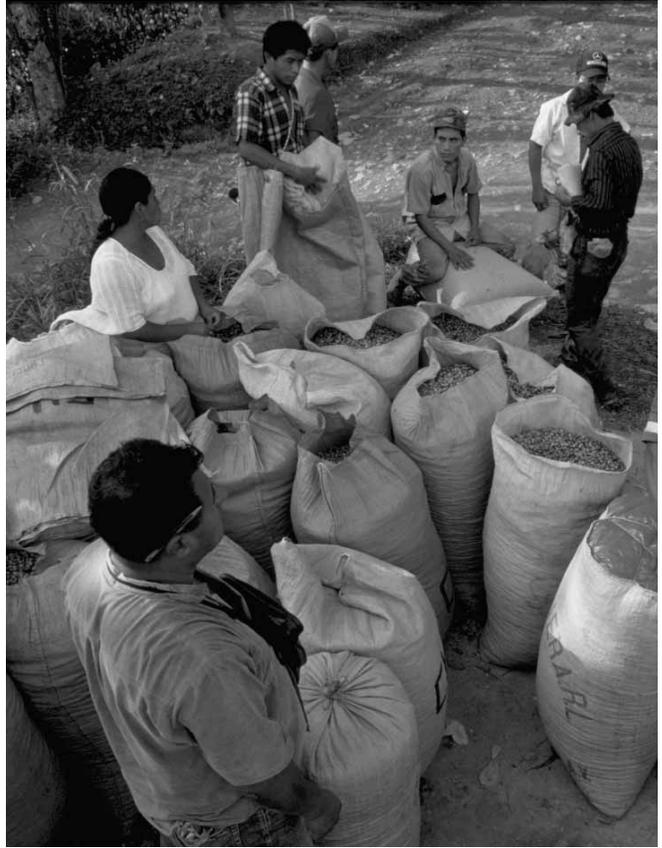
Il n'y a pas que de mauvaises nouvelles. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) rapporte que 37 pays ont accompli des progrès considérables dans la lutte contre la faim⁵⁰. Toutefois, au rythme actuel – le nombre des personnes sous-alimentées diminue de huit millions par année – on ne saurait espérer atteindre le but du Sommet.

« Pour le moment, je ne réclame rien d'autre
que la justice pour ceux qui ont faim. »

Pablo Neruda , *La grande nappe*



© CIDA/ACDI Photo: Pierre St-Jacques, Senegal



© ACDI/CIDA



Dans les pays en paix, la pauvreté et la marginalisation sont les causes immédiates de la faim, enracinées dans des structures et des politiques qui perpétuent les inégalités. Dans les zones de conflit, elle est aussi attribuable aux dégâts physiques et au déplacement des personnes. La destruction des infrastructures et l'exode des populations qui fuient leurs terres nuisent à la capacité des personnes de se nourrir. L'insécurité alimentaire demeure souvent le lot des personnes déplacées à l'intérieur des pays et des réfugiés qui vivent dans des camps. Même lorsque les populations peuvent retourner à leurs terres après les conflits, les mines terrestres et d'autres « débris de guerre explosifs » rendent l'agriculture trop dangereuse.

Le fait qu'autant de collectivités rurales souffrent de la faim est d'une ironie particulièrement cruelle. Les trois quarts des populations les plus pauvres du monde vivent dans des régions rurales; ce sont souvent des agriculteurs ou des ouvriers agricoles. La moitié des personnes les plus affamées sur terre sont des paysans, et la plupart sont des femmes. Dans les pays en développement, les femmes produisent

entre 60 p. 100 et 80 p. 100 des aliments. Elles sont aussi les principales productrices des produits de base de la planète (tels que le riz, le blé et le maïs), qui constituent jusqu'à 90 p. 100 des aliments des personnes pauvres en milieu rural.

La sécurité alimentaire ne repose pas uniquement sur l'agriculture

Pourquoi tant de personnes sont-elles affamées alors qu'elles vivent dans des zones agricoles ? Les raisons sont complexes, mais la réponse la plus simple est la suivante : agriculture ne signifie pas sécurité alimentaire. Qu'il s'agisse de personnes pauvres des milieux urbains ou d'habitants des milieux ruraux qui ne produisent pas d'aliments, ce sont le revenu et les moyens de subsistance qui garantissent l'accès à la nourriture et à des aliments appropriés pour les consommateurs d'aliments à faible revenu. Les exploitants agricoles, les travailleurs des plantations, les paysans sans terre et les personnes déplacées vers les villes ont un système de fortune en matière de revenu et de moyens de subsistance qui répond rarement aux besoins alimentaires.

Le droit à l'alimentation

Déclaration universelle des droits de l'homme – article 25 (1948) : Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation...

Depuis 1948, on a réaffirmé à de nombreuses reprises le droit à une alimentation suffisante : dans la Constitution de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (préambule, 1965); le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 11, 1966); la Convention relative aux droits de l'enfant (articles 24, 27, 1989); et la Déclaration de Rome du Sommet mondial de l'alimentation (1996).

À ce jour, 21 pays ont inscrit le droit à l'alimentation dans leur constitution. Aucun pays n'a adopté de loi en matière de droit à l'alimentation.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), article 14 sur les droits des femmes en milieu rural :

1. Les États parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, et prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention aux femmes des zones rurales.
2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages...

Même les petits exploitants agricoles ne cultivent pas forcément des aliments pour leur famille ou n'arrivent pas à combler les besoins de leur ménage tout au long de l'année. Ils exploitent souvent les terres les moins productives. S'ils cultivent des denrées agricoles pour les marchés locaux, ils peuvent devenir victimes de « dumping »⁵¹ – de la part de l'agro-industrie mondiale (parfois même de l'aide alimentaire), ce qui fait chuter les prix qu'on aurait autrement offerts pour leurs produits. S'ils cultivent des produits commerciaux pour l'exportation – le café ou le cacao, par exemple – il arrive la plupart du temps que la baisse des prix sur les marchés mondiaux et que l'effritement des termes de l'échange fassent en sorte qu'ils ne gagnent pas suffisamment d'argent pour vivre convenablement.

L'inégalité entre les sexes et la dynamique du pouvoir au sein du ménage ont aussi des répercussions sur la sécurité alimentaire. Bien que les femmes produisent une part croissante des denrées agricoles, elles sont rarement reconnues et appuyées en tant que productrices. Les femmes se heurtent à des obstacles lorsqu'elles veulent accéder à des terres et en être propriétaires, obtenir du crédit, acheter du bétail et bénéficier de services d'appoint. De plus, les inégalités générales entre les sexes reliées à l'époque, à l'éducation, à l'état de santé et à la prise de décisions affaiblissent la production agricole des femmes. Dans de nombreux ménages, en raison des relations familiales inégales et des idées dominantes qui dévalorisent les femmes, les femmes et les filles mangent moins et elles sont les dernières à manger.

Les nouveaux défis pour le droit à l'alimentation et à l'agriculture

En cette première décennie du XXI^e siècle, un certain nombre de tendances en devenir posent de nouveaux défis aux citoyens et aux États qui s'engagent à respecter et à protéger le droit humain à l'alimentation et à veiller à sa réalisation. D'ici 2050, on prévoit que la population mondiale aura augmenté de près de 2,9 milliards d'habitants. Il est probable que plus de 90 p. 100 de cette croissance démographique aura lieu dans des régions pauvres de pays en développement (notamment l'Inde et la Chine), en particulier dans des régions rurales qui dépendent de l'agriculture à petite échelle. Comment le monde répondra-t-il aux demandes

en alimentation de cette population accrue, particulièrement dans le cadre de changements climatiques, tout en respectant les obligations en matière de droits de la personne et de viabilité de l'environnement ?

Les changements climatiques ont des répercussions majeures sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans de multiples endroits au monde. Ils agissent sur les conditions de sécheresse, sur la fertilité du sol et sur d'autres conditions liées à la culture des aliments. Conséquemment, les pays subissent de nouvelles pressions qui les poussent à adapter leurs pratiques agricoles, à limiter leur dépendance aux combustibles fossiles et à répondre à d'éventuelles pertes importantes en matière de production alimentaire dans certaines régions du Sud, y compris les régions « greniers » de l'Asie du Sud, où la croissance démographique sera considérable. L'eau pose un défi particulièrement grave dans la perspective des changements climatiques. À l'échelle mondiale, la culture irriguée utilise 70 p. 100 de l'eau de la planète, mais ne compte que pour 40 p. 100 de la production alimentaire⁵².

Dans le cadre de la quête de sources d'énergie de remplacement, de nombreux pays ont intensifié la recherche et accru leur soutien dans les domaines des biocarburants et de l'énergie verte. La croissance de ces industries affecte directement l'agriculture, qu'il s'agisse de l'utilisation des sols (agricoles et pas encore défrichés) ou du détournement des cultures vivrières, ce qui comporte d'importantes conséquences et de grands risques pour la sécurité alimentaire, la biodiversité et le développement durable.

Une autre solution de la part du monde industriel a été d'imaginer une nouvelle « Révolution verte » dans le Sud – principalement en Afrique. Selon une telle approche, la coopération et le financement du Nord profiteraient aux facteurs de production du Sud qui, de surcroît, accroîtrait sa production agricole grâce à l'application de nouvelles technologies. La société civile mondiale s'est toutefois dite préoccupée par la possibilité que les technologies importées aggravent la dépendance de l'Afrique à l'égard de fertilisants et d'autres apports externes, de plus en plus chers. En outre, les systèmes agricoles industriels à forte utilisation d'intrants n'ont généralement pas bien fonctionné sur des sols moins fertiles ou sur des terres peu productives, que de nombreux petits agriculteurs exploitent. Pour aborder les enjeux locaux

complexes liés aux changements environnementaux et sociaux, il importe de commencer par les connaissances et l'expérience considérables qu'ont les cultivateurs locaux et les peuples autochtones des pratiques agroécologiques plutôt que de chercher d'abord des solutions techniques externes.

Centrer les politiques nationales sur les besoins des populations et sur leurs connaissances

Les petits exploitants agricoles, les pasteurs, les pêcheurs traditionnels et les peuples autochtones jouent des rôles essentiels pour assurer la sécurité alimentaire et la conservation de la diversité culturelle et biologique nécessaires à la survie de la planète. Les politiques nationales en matière d'aliments et d'agriculture devraient donc s'inspirer des connaissances des femmes et des hommes qui sont au cœur des systèmes de production et de consommation, et répondre directement à leurs besoins. Pourtant, les cultivateurs et les personnes qui vivent l'insécurité alimentaire ont peu d'influence sur les politiques ou les programmes nationaux.

Les gouvernements à court d'argent portent peu d'attention aux infrastructures rurales, à la commercialisation intérieure, à la répartition des terres ou à d'autres besoins des petits exploitants. De plus, ils tiennent rarement compte du rôle dominant des femmes en agriculture, une méprise qui ne fait qu'accroître les inégalités traditionnelles et qui en crée de nouvelles. Si le monde veut « éliminer l'extrême pauvreté et la faim⁵³ » comme promis, il est urgent d'adopter des stratégies nationales intégrées pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement rural durable.

Quelles sortes de politiques les stratégies nationales devraient-elles mettre de l'avant ? Des politiques qui font en sorte que les personnes pauvres des milieux urbains et ruraux gagnent un revenu viable, et que les petits exploitants agricoles ont accès aux ressources telles que la terre, l'eau et un système d'approvisionnement de semences sûr, et qu'ils peuvent gérer les ressources. Elles doivent aussi tenir compte de la grande diversité des conditions agroécologiques, des contextes économiques et politiques, et des pratiques agronomiques qui influent sur les stratégies complexes et dynamiques qu'utilisent les gens pour produire et se procurer des aliments.

Par-dessus tout, les politiques doivent s'adapter à un paysage qui change rapidement. Les régimes climatiques vont changer, les conditions des collectivités vont évoluer (sous l'impact du VIH, par exemple), et le pouvoir dominant sur le marché sera de plus en plus concentré. Dans une situation comme celle-là, il sera probablement de plus en plus important de diversifier les pratiques et les systèmes alimentaires pour garantir la sécurité alimentaire des populations de partout dans le monde (non seulement celles qui vivent déjà l'insécurité alimentaire). L'incapacité de comprendre le besoin de diversification et d'en tenir compte risque d'annihiler les stratégies ou, pire, de leur nuire, ce qui laissera encore moins de choix aux populations.

En particulier, les stratégies de développement doivent comprendre et appuyer les rôles essentiels que jouent les femmes dans la production agricole, commerciale ou de subsistance. Des politiques complémentaires doivent s'attaquer aux inégalités entre les sexes et assurer le respect des droits des femmes en matière d'emploi, d'éducation, d'accès à la terre et à l'eau et de participation à la prise de décisions.

Les répercussions du pouvoir et de la concentration des entreprises en agriculture⁵⁴

Partout dans le monde, l'agriculture est une affaire de commerce, qu'il s'agisse de vendre sur les marchés locaux ou internationaux. Pourtant, les aliments ne sont pas que des marchandises : ils répondent à un besoin humain fondamental. En effet, pour des millions de petits exploitants partout dans le monde, l'agriculture est d'abord une manière de vivre, un moyen de subsistance; elle est souvent sacrée, profondément ancrée dans les croyances culturelles et religieuses.

En agriculture, les joueurs les plus puissants du monde ne sont pas les producteurs, mais les sociétés agro-industrielles. Que ce soit au Canada ou au Cameroun, les peuples autochtones, les pasteurs, les pêcheurs traditionnels et tous les petits producteurs sont des petits joueurs, qui « rivalisent » avec le monde de l'agriculture et de la pêche industrielles à haut rendement, et qui en subissent les pressions. Mais il s'agit d'un monde sur lequel ils n'ont aucune prise et qui joue contre eux, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

À l'échelle locale ou nationale, les agriculteurs sont par définition désavantagés sur le marché face à l'industrie. Ils sont nombreux si on les compare aux entreprises de transformation; leurs décisions personnelles concernant les semis ou le bétail n'ont aucune répercussion sur le prix fixé à la ferme; ils doivent faire des investissements initiaux dans leurs champs ou leurs prés; et ils ont des choix limités en matière d'entreposage ou de conservation de leurs produits,

ce qui signifie qu'ils ont tendance à inonder le marché à la fin de la saison.

Sur le marché mondial, les agriculteurs et leurs syndicats n'ont souvent aucun pouvoir face aux sociétés agro-industrielles multimilliardaires. Ces dernières sont de plus en plus concentrées et verticalement intégrées, de façon à retirer des bénéfices à chaque étape de la chaîne de transformation⁶⁸.

Quelques faits sur la faim, l'agriculture et le commerce agricole

Les populations

- Les trois quarts des habitants pauvres des pays en développement vivent dans les espaces ruraux, et la plupart d'entre eux tirent, directement ou indirectement, leur subsistance de l'agriculture⁵⁵.
- La moitié des personnes qui ont faim dans le monde sont des petits paysans⁵⁶.
- Les femmes produisent de 60 p. 100 à 80 p. 100 des aliments dans la plupart des pays en développement, et effectuent la plupart du travail post-récolte tel que l'entreposage, la transformation et la commercialisation⁵⁷.
- Une étude menée dans 5 pays africains a révélé que les femmes reçoivent moins que 10 p. 100 du crédit accordé aux petits exploitants de sexe masculin⁵⁸. Seuls 15 p. 100 des agents de vulgarisation agricole du monde sont des femmes⁵⁹.
- En Afrique, par exemple, la population masculine diminue rapidement en milieu rural, alors que la population féminine reste relativement stable⁶⁰.
- Vers 2020, on estime qu'en Afrique du Sud, un cinquième de la main-d'œuvre agricole aura été décimée par le VIH-sida⁶¹.

Quelques données sur l'économie

- 90 p. 100 de toute la production d'aliments est consommée dans le pays de production; elle ne pénètre jamais sur les marchés mondiaux⁶².
- Dans 43 pays en développement, plus de 20 p. 100 des revenus d'exportation dépendent d'un seul produit agricole⁶³.
- Entre 1961 et 2001, les prix moyens des produits agricoles exportés par les pays les moins développés ont chuté de près de 70 p. 100 relativement aux prix des produits manufacturés achetés des pays développés⁶⁴.
- De 1980 à 2000, les prix mondiaux du cacao, du café et du sucre ont tous baissé brusquement⁶⁵.
- Depuis un sommet dans les prix du café au milieu des années 1980, les pays qui gagnent 20 p. 100 ou plus de leurs revenus d'exportation grâce au café ont vu leurs exportations augmenter de 26 p. 100, mais leurs revenus ont baissé de près du tiers⁶⁶.
- Parmi les 12 pays affichant les plus hauts niveaux de faim, 9 étaient touchés par une guerre civile ou de violents conflits. Les 10 pays qui ont eu le pire résultat sont tous situés en Afrique subsaharienne, mais l'Asie du Sud est aussi un point chaud⁶⁷.

Les intérêts des grandes sociétés agro-industrielles sont susceptibles de s'étendre aux produits agrochimiques, pharmaceutiques et cosmétiques, à l'expédition, aux opérations bancaires, au commerce des devises et aux assurances. Les grands supermarchés contrôlent les achats et décident des marques qui occupent l'espace d'étalage. Une poignée de sociétés de « sciences de la vie », par exemple, dominent les marchés des intrants agricoles commerciaux. Leurs semences, leurs pesticides et leurs produits chimiques font pousser des plantes transgéniques qui résistent à leurs propres herbicides. Ils revendiquent des brevets sur les gènes et insistent sur la commercialisation des désormais tristement célèbres *semences Terminator* (voir la description de la Campagne Interdire Terminator).

L'industrie est un important stimulateur de croissance économique. Toutefois, la concentration du pouvoir commercial entre les mains de quelques joueurs fausse profondément les marchés (en raison d'un pouvoir presque monopolistique). Pour les citoyens et les États, en particulier dans les pays en développement, défendre les objectifs en matière de politique publique devient un défi de taille.

De par le monde, des organisations de la société civile (OSC) et des réseaux de producteurs ont relevé plusieurs répercussions néfastes de la concentration du pouvoir de grandes agro-entreprises dans plusieurs domaines clés, dont les suivants :

- la salubrité des aliments (où les normes privées ne correspondent pas aux cadres législatifs et réglementaires);
- la viabilité de l'environnement (en raison de l'accent sur les réseaux mondiaux d'expédition et de distribution, et de la dépendance à l'égard de l'irrigation intensive, des fertilisants chimiques et des pesticides);
- la sécurité alimentaire (parce que la production à l'échelle industrielle et le dumping déplacent les petits exploitants agricoles, sans se traduire par des prix inférieurs fiables pour les aliments); et
- le droit à un emploi décent et les droits des travailleurs.

La force grandissante de l'agriculture commerciale et le déclin de l'agriculture familiale sont allés de pair avec l'augmentation des travailleurs agricoles rémunérés (dont on estime maintenant le nombre à 450 millions dans le monde), de même que d'une main-d'œuvre migrante, légale et illégale. Les travailleurs agricoles, de plus en plus des femmes et des

enfants, sont parmi les plus pauvres de la société. Sous-payés si on les compare aux travailleurs de l'industrie, les travailleurs agricoles sont de plus en plus confrontés à un travail peu sûr et informel, qui leur donne peu de marge de manœuvre ou d'appui pour se regrouper afin d'améliorer leurs conditions.

Enfin, les intérêts privés en sont aussi venus à influencer de manière excessive les programmes de recherche et de développement des organisations internationales telles que la FAO et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Puisque les sociétés sont axées sur les profits, il est essentiel que les instituts de recherche subventionnés par l'État et les universités reçoivent de l'aide pour mener des recherches sur les besoins des petits exploitants et sur les plantes qu'ils cultivent.

Le piège de la dépendance à l'égard des produits de base

De nombreux pays en développement dépendent d'une poignée de produits agricoles non transformés, tels que le sucre, le café, le cacao et le thé, pour une grande part de leurs recettes d'exportation. Un tel modèle date de l'époque coloniale, lorsqu'on a introduit les cultures à grande échelle et qu'on a mis en place un système de commerce de manière à répondre aux demandes des marchés du Nord. Les meilleures terres du Sud servent encore aux cultures destinées à l'exportation, et les politiques gouvernementales et multilatérales favorisent souvent l'agriculture d'exportation – bien que la plupart des populations du Sud dépendent encore de la production locale pour leur alimentation quotidienne. Lorsque les pays dépendent des denrées d'exportation, des millions d'agriculteurs, des travailleurs agricoles sans terre et des économies nationales entières sont à la merci du cours mondial des produits de base. Au cours des deux dernières décennies, les prix des produits de base ont souffert à la fois d'une forte instabilité et de l'effritement constant des termes de l'échange commercial⁶⁹. De plus, dans le commerce international des produits de base, c'est à la fin du processus de valeur ajoutée qu'on fait de l'argent (qu'il s'agisse d'or ou de café) ainsi que sur les marchés du détail, loin de la ferme. En conséquence, les producteurs tirent toujours la plus courte paille – sauf dans les entreprises de commerce équitable (voir l'encadré Qui a réellement besoin d'une pause café ?)

Qui a réellement besoin d'une pause-café ?

Il y a environ 25 millions de caféiculteurs dans le monde. Les pays qui dépendent le plus des revenus du café sont le Burundi, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Rwanda et le Honduras – tous parmi les plus pauvres du monde, et même avant que les guerres n'aient causé leurs effets si néfastes sur certains d'entre eux. Tous les petits exploitants agricoles sont confrontés à 4 sociétés qui dirigent 39 p. 100 du commerce, 3 sociétés qui dominent 45 p. 100 du marché de la torréfaction et à 30 sociétés qui accaparent ensemble 33 p. 100 du marché du détail mondial.

Les petits exploitants cultivent davantage et gagnent moins. Au début des années 1990, le café rapportait annuellement de 10 à 12 milliards \$ US aux pays producteurs, alors que les ventes de café au détail, en grande partie dans le Nord, atteignaient environ 30 milliards \$ US. Récemment, les producteurs de café recevaient environ 5,5 milliards \$ US, alors que les ventes au détail annuelles dépassaient 70 milliards \$ US. Ce ne sont pas les caféiculteurs qui s'enrichissent avec le café. D'autres denrées sont en proie aux mêmes problèmes.

Sources

Bill Vorley (UK Food Group). *Food, Inc. Corporate Concentration from Farm to Consumer*, 2003, <http://www.ukfg.org.uk/docs/UKFG-Foodinc-Nov03.pdf>.

Organisation internationale du Café. *The Global Coffee Crisis: a Threat to Sustainable Development*, 2002, <http://www.ico.org/documents/globalcrisis.pdf>.

La pénurie de devises étrangères et la dépréciation monétaire font en sorte que leur dépendance croissante à l'égard des aliments importés coûte cher aux pays en développement. Pendant des décennies, de nombreux réseaux d'agriculteurs et d'OSC ont mis en évidence les vulnérabilités d'une économie exagérément axée sur les cultures commerciales destinées aux marchés extérieurs. Ils plaident en faveur d'une production agricole diversifiée, qui soit utile aux marchés locaux et régionaux, comme fondement d'une économie nationale intégrée et équilibrée.

Les règles commerciales déloyales favorisent davantage l'agro-industrie que les petits exploitants agricoles

Les règles commerciales mondiales, que de grandes entreprises commerciales ont indûment façonnées, nuisent aussi à l'agriculture et à la sécurité alimentaire du Sud. Régies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et par des accords régionaux et bilatéraux, les règles du commerce ont

été expressément conçues pour satisfaire aux besoins de l'agriculture d'exportation à l'échelle industrielle, qui ne représente que 10 p. 100 de la production agricole mondiale. En général, les règles commerciales ont contribué à ouvrir les frontières et les marchés dans le Sud, tout en permettant le maintien au Nord des mesures de protection et des subventions massives à l'agriculture. Des millions de petits exploitants agricoles – qui n'ont ni la capacité ni l'ambition de vendre à l'étranger – sont néanmoins battus sur leurs propres marchés locaux par des produits importés moins chers ou faisant l'objet d'un dumping, ce qui contrevient à leurs droits à un moyen de subsistance et à l'alimentation. Parallèlement, les agriculteurs du Sud qui veulent exporter des produits sur les marchés internationaux sont bloqués par des règles commerciales qui défavorisent leur percée dans la transformation à valeur ajoutée (dans les cas du cacao et du café, par exemple) ou submergés par des subventions déloyales, qui font baisser les prix mondiaux (dans le cas du coton, par exemple).

Les pays du Nord ont pris de nombreux engagements en vue de modifier les règles commerciales en faveur du développement. Toutefois, on n'a soutenu presque aucune des principales réformes commerciales susceptibles d'aider à promouvoir le développement et à améliorer les emplois dans les régions rurales du Sud. Des accords internationaux visant à stabiliser les prix des produits agricoles, des mesures de protection pour les petits exploitants agricoles ou pour les cultures qui sont à la base de la sécurité alimentaire, et des politiques en matière de transparence et de concentration d'entreprises sont au nombre des réformes qui s'imposent. Il est urgent d'adopter une nouvelle approche de réglementation des marchés agricoles internationaux et du commerce. L'approche doit garantir aux petits exploitants agricoles leur moyen de subsistance et aider les États, conformément à leurs obligations, à respecter et à protéger le droit à l'alimentation partout dans le monde et à veiller à sa réalisation. *(Voir le point n° 4 pour plus d'informations sur les règles commerciales internationales et la justice économique mondiale.)*

Vers la souveraineté alimentaire

Un nombre croissant de mouvements populaires, par exemple chez les pêcheurs traditionnels, les petits exploitants agricoles, les groupes de femmes et les peuples autochtones, au Sud et au Nord, remettent en question la prédominance du modèle qui favorise l'agriculture à grande échelle et industrielle. Ils réclament la souveraineté alimentaire – une structure qui confirme le droit à l'alimentation pour tout le monde, l'importance de la direction démocratique des politiques en matière d'alimentation et d'agriculture au sein même des collectivités, et la promotion de la biodiversité et des pratiques agricoles durables. La souveraineté alimentaire accorde la plus grande importance aux divers rôles et connaissances des producteurs d'aliments et à la défense des droits des agriculteurs de conserver et d'échanger les semences, et reconnaît les femmes en tant qu'agentes et actrices ayant des droits – et non seulement en tant que consommatrices d'aliments (voir l'encadré sur la Déclaration de Nyéléni). Les mouvements, y compris un nombre croissant d'OSC

Déclaration de Nyéléni

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place au cœur des systèmes et politiques alimentaires les producteurs, distributeurs et consommateurs d'aliments et non les exigences des marchés et des transnationales. Elle défend les intérêts et l'intégration de la prochaine génération. Elle représente une stratégie de résistance et de démantèlement du commerce entrepreneurial et du régime alimentaire actuels. Elle donne des orientations pour aider les producteurs locaux à définir les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et d'élevage. La souveraineté alimentaire donne la priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux et fait primer l'agriculture paysanne et familiale, la pêche traditionnelle, l'élevage des pasteurs, ainsi que la production, distribution et consommation alimentaires basées sur la viabilité environnementale, sociale et économique. La souveraineté alimentaire promeut un commerce transparent qui garantisse un revenu juste à tous les peuples et les droits des consommateurs à contrôler leurs aliments et leur alimentation. Elle fait en sorte que les droits d'utiliser et de gérer nos terres, territoires, eaux, semences, bétail et biodiversité soient entre les mains de ceux et celles qui produisent les aliments. La souveraineté alimentaire se traduit par de nouvelles relations sociales, sans oppression ni inégalités entre les hommes et les femmes, les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations.

Source

Forum pour la souveraineté alimentaire, Sélingué, Mali, 2007

canadiennes et d'associations agricoles, font valoir que les populations et les États devraient être en mesure d'organiser la production et la consommation des aliments en tenant compte des besoins des collectivités locales et en accordant

la priorité à la production destinée à la consommation locale. Le commerce agricole international devrait être tributaire de la logique des plans nationaux de développement – et non les guider.



RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Résister à la tendance à la privatisation du développement agricole ainsi qu'à la dépendance à l'égard de méthodes coûteuses élaborées à l'extérieur du pays pour relever les défis que posent l'alimentation et le développement. Reconnaître et soutenir l'importance des solutions locales et viables, proposées par les producteurs.

Faire de la sécurité alimentaire, de l'agriculture à petite échelle et des moyens de subsistance ruraux des secteurs prioritaires pour l'aide du Canada. La coopération internationale en matière de sécurité alimentaire devrait :

- reconnaître, respecter et soutenir la diversité des connaissances, des pratiques et des systèmes locaux relatifs à la production d'aliments, de façon à ce que les petits exploitants agricoles, les pasteurs, les chasseurs ou les cueilleurs et les pêcheurs soient assurés de moyens de subsistance viables;
- soutenir l'accès équitable aux ressources de production telles que les sols, les semences et l'eau;
- appuyer des stratégies particulières (p. ex. des services de soutien appropriés, financés par l'État) qui accroissent le pouvoir et le bien-être des femmes compte tenu des rôles diversifiés et importants qu'elles jouent en agriculture et pour la sécurité alimentaire;
- renforcer les capacités des associations de producteurs d'augmenter le pouvoir des petits exploitants agricoles sur le marché, et renforcer leurs capacités de façonner les politiques nationales en matière d'alimentation, de pêche, d'agriculture et de développement, et obliger les gouvernements à rendre des comptes concernant leurs obligations de protéger le droit à l'alimentation;
- renforcer les infrastructures rurales (p. ex. le transport) afin que les agriculteurs marginalisés puissent vendre leurs produits sur les marchés intérieurs à plus long terme.

Faire en sorte que l'aide alimentaire du Canada accorde la priorité à l'achat d'aliments locaux ou régionaux, et s'assurer que les populations ont accès à des aliments nutritifs, qui sont adaptés à leur culture et qui ne nuisent pas aux moyens de subsistance locaux.

Soutenir une approche globale visant à mettre fin à la surproduction et au dumping d'aliments sur les marchés agricoles mondiaux.

Appuyer des règles commerciales qui laissent aux pays en développement la souplesse et le pouvoir politique nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations de veiller à la réalisation du droit à l'alimentation, et respecter les priorités fixées de façon démocratique en ce qui a trait à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la salubrité des aliments et aux moyens de subsistance ruraux dans leur pays. Pour ce faire, il faudrait :

- soustraire les cultures nécessaires à la sécurité alimentaire à une libéralisation commerciale plus poussée;
- empêcher que des importations à des coûts exceptionnellement bas inondent les marchés locaux;
- avoir recours à des structures de commercialisation dirigées par les agriculteurs, y compris les exportateurs à comptoir unique, afin d'obtenir davantage de pouvoir sur le marché;
- faire en sorte que les agriculteurs puissent conserver, échanger et planter à nouveau leurs semences, et reproduire des semences diversifiées, et assurer le droit de reproduction de toutes sortes d'animaux d'élevage.

Jouer un rôle prépondérant dans les négociations sur le commerce international afin que le commerce profite réellement aux populations qui vivent l'insécurité alimentaire, et soutenir les mécanismes internationaux de gestion des approvisionnements visant à stabiliser les prix des denrées agricoles.

Chercher à conclure des accords nationaux et internationaux qui abordent le problème de la concentration des entreprises et qui favorisent la transparence dans les pratiques commerciales des grandes entreprises de l'agro-industrie.

Légiférer pour interdire les technologies Terminator au Canada.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Surveiller le Canada et le responsabiliser de ses obligations internationales qui l'engagent à favoriser le droit à l'alimentation et non à y nuire.

S'engager à adopter une démarche de programmation fondée sur les droits et prendre des mesures pour promouvoir les moyens de subsistance ruraux durables et le développement agricole équitable.

Promouvoir l'étude d'un cadre de souveraineté alimentaire au sein des réseaux d'OSC et avec les organisations d'aide canadiennes.

Comprendre et faire valoir les rôles des femmes dans la production agricole, et appuyer les efforts visant à faire des droits des femmes une stratégie allant de pair avec la réalisation du droit à l'alimentation pour tous.

Participer à des réseaux tels que Sécurité alimentaire Canada, qui associent la promotion de la sécurité alimentaire dans les pays en développement à des organisations et des réseaux qui ont les mêmes préoccupations au Canada.



© CIDA/ACDI Photo: David Barbour Thaïlande/Thailand

Le groupe canadien de réflexion sur la sécurité alimentaire (GRSA)

Le GRSA réunit des agences de développement international, des fournisseurs de secours d'urgence, des associations de producteurs et des groupes de défense des droits de la personne qui s'emploient à accroître la sécurité alimentaire au Canada et dans le Sud⁷⁰. Les membres du groupe se concertent afin de préconiser l'adoption de règles internationales en matière de commerce et d'aide au développement qui protègent et accroissent la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Ils se sont engagés à mettre au point un régime de gouvernance mondial qui aidera à concrétiser le droit fondamental à l'alimentation, à renforcer les moyens de subsistance des petits producteurs dans les pays en développement et à favoriser la santé du secteur agricole pour les agriculteurs du Canada.

Le programme Seeds of Survival

USC Canada

En réaction aux pénuries alimentaires et aux famines qui forçaient les agriculteurs à manger leurs semences, USC Canada a lancé son programme Seeds of Survival en 1989, en Éthiopie, en partenariat avec l'Ethiopian Plant Genetic Resources Centre, situé à Addis-Abeba, le Rural Advancement Fund International (RAFI, maintenant appelé ETC Group) et Inter Pares Canada. Ils jugeaient essentiel de promouvoir l'utilisation de variétés locales (cultivars traditionnels) et le recours aux connaissances et pratiques éprouvées des agriculteurs pour reconstituer l'approvisionnement alimentaire en Éthiopie. USC Canada a ensuite organisé des ateliers de formation internationaux SoS sur les stratégies relatives à l'agrobiodiversité, portant entre autres sur la conception et la gestion de systèmes communautaires d'approvisionnement en semences, les méthodes de recherche participative, et les techniques à la ferme pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques végétales. Grâce à la participation enthousiaste d'agriculteurs, de scientifiques et d'organisations nationales et internationales, SoS s'est transformée en un programme mondial pour l'agriculture fondée sur la biodiversité. USC finance actuellement les programmes SoS dans 9 pays, et SoS a inspiré des programmes semblables dans au moins 29 pays de par le monde.

La Campagne Interdire Terminator et le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies

En 1998, le *Action Group on Erosion, Technology and Concentration* (ETC Group, alors le RAFI) a découvert qu'il existait des brevets pour une technologie des semences surnommées « Terminator ». La technologie en question permet le développement, par génie génétique, de semences qui seront stériles après la première récolte. En 1999, le géant des semences Monsanto jurait de ne pas commercialiser les semences Terminator. En 2000, la Convention sur la biodiversité (CBD) adoptait un moratoire *de facto* sur les essais en plein champ et sur la commercialisation. Cependant, malgré les protestations mondiales, des sociétés et des gouvernements poursuivent leurs recherches sur Terminator, et on continue d'octroyer de nouveaux brevets Terminator. En 2005, le Canada a essayé de renverser le moratoire de la CBD, et l'ETC Group, Inter Pares, le Syndicat national des cultivateurs, USC Canada et d'autres groupes du Réseau canadien d'action sur les biotechnologies⁷¹ ont lancé la Campagne internationale pour interdire Terminator. Au-delà de 500 organisations de par le monde ont appuyé la campagne qui réclame des interdictions nationales et internationales. Elle soutient les associations d'agriculteurs, les peuples autochtones, les mouvements sociaux et les autres opposants aux semences Terminator. En 2006, les gouvernements signataires de la CBD ont confirmé le moratoire, mais certains s'efforcent encore de développer la technologie. On mène une campagne active en faveur de l'interdiction au Canada.

RESSOURCES

Agribusiness Accountability Initiative, <http://www.agribusinessaccountability.org/bin/view.fpl/1194.html>

Campagne Interdire Terminator, <http://fr.banterminator.org/content/view/full/137>

Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, Sommet mondial de l'alimentation, 1996, <http://www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM>

Droits et Démocratie. *Le droit à l'alimentation : Documents de référence*. http://www.dd-rd.ca/site/what_we_do/index.php?id=1598&lang=fr&subsection=themes&subsubsection=theme_documents

FAO. Genre et sécurité alimentaire, <http://www.fao.org/GENDER/fr/agri-f.htm>

FAO. Portail sur le droit humain à une alimentation adéquate, http://www.fao.org/righttofood/index_fr.htm

FIAN International, <http://www.fian.org/>

GRAIN, <http://www.grain.org/front/>

International Food Policy Research Institute (IFPRI). Global Hunger Index, <http://www.ifpri.org/pubs/ib/ib47.pdf>

Le Groupe canadien de réflexion sur la sécurité alimentaire, <http://www.ccic.ca/f/003/food.shtml>

Murphy, Sophia. *Concentrated Market Power and Agricultural Trade*, (Document d'orientation du EcoFair Trade), août 2006. <http://www.tradeobservatory.org/library.cfm?refid=89014>

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *La situation des marchés des produits agricoles 2004*. <http://www.fao.org/docrep/007/y5419f/y5419f00.htm>

Ramachadran, Nira. *Women and Food Security in South Asia: Current Issues and Emerging Concerns (UNU-WIDER Research Paper n° 2006/131)*, 2006. <http://www.wider.unu.edu/publications/rps/rps2006/rp2006-131.pdf>

Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation des Nations unies, <http://www.righttofood.org/>

Réseau canadien d'action sur les biotechnologies, <http://www.cban.ca/>

Sécurité alimentaire Canada, <http://www.foodsecurecanada.org/>

Spieldoch, Alexandra (Friedrich Ebert Stiftung Foundation). *A Row to Hoe: The Gender Impact of Trade Liberalization on our Food System, Agricultural Markets and Women's Human Rights*, 2007. <http://www.tradeobservatory.org/library.cfm?refID=96833>

Point 4 :

BÂTIR UN MONDE DE JUSTICE ÉCONOMIQUE

RECHERCHER UNE ARCHITECTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE ÉQUITABLE ET TRANSPARENTE EN ADOPTANT DES RÈGLES RELATIVES AU COMMERCE, À LA FINANCE ET AUX FLUX D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX, CONFORMÉMENT AUX OBLIGATIONS DES ÉTATS DE PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ, ET D'ÉLABORER DES PROGRAMMES NATIONAUX PROPRES À ASSURER PROGRESSIVEMENT L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DE TOUS. PRÉCONISER L'ANNULATION DE LA DETTE DES PAYS LES PLUS PAUVRES, TOUT EN APPUYANT LES MESURES QUI VISENT À COORDONNER DES APPROCHES ÉQUITABLES ET INNOVATRICES DE LA FISCALITÉ POUR FINANCER LA POURSUITE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT.

« La plupart des citoyens des pays riches croient qu'une bonne part des impôts qu'ils versent sont remis aux pays pauvres sous forme d'aide, de prêts bon marché et de ces annulations de dettes dont on entend tellement parler. Ils pensent que si la pauvreté perdure, ce doit être la faute des pauvres eux-mêmes ou de leurs gouvernements corrompus et inefficaces. Entre-temps, les citoyens des pays pauvres voient l'argent filer... La structure financière mondiale ressemble à l'impossible Cascade conçue par MC Escher, où l'eau qui semble tomber coule plutôt vers le haut, ce qui va à l'encontre de toutes les règles de la logique. »

Roberto Bissio, Secrétariat de Social Watch International, 2006

La nouvelle architecture économique mondiale

Il faudra modifier en profondeur l'actuel ordre économique mondial pour mettre un terme à la pauvreté et assurer le respect universel des droits de la personne. L'économie mondialisée d'aujourd'hui se caractérise par la pauvreté et une profonde inégalité entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci (voir l'encadré La pauvreté et l'inégalité : Une crise mondiale). Chaque année, des centaines de milliards de dollars affluent des pays pauvres vers les pays riches – sous forme de remboursement de la dette, de bénéfices pour le secteur privé et par l'entremise du commerce inéquitable et de la fuite de capitaux. La valeur des ressources exportées vers les pays riches est bien plus considérable que celle de l'aide internationale octroyée aux pays pauvres⁷².

L'accumulation éhontée de richesses privées partout dans le monde et l'exode net de ressources du Sud vers le Nord témoignent de l'influence croissante et indue qu'exercent les grandes sociétés mondiales sur les règles et l'architecture institutionnelle de l'ordre économique mondial. Les politiques mises en avant par les institutions financières internationales (IFI) et codifiées dans les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que les traités bilatéraux sur le commerce et l'investissement ont consacré de nouveaux droits pour les investisseurs et les commerçants dans le droit

« Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 28



© CIDA/ACDI Photo: Greg Kinch



national et international. Qui plus est, ces politiques imposent des limites excessives à l'État en ce qui a trait à la réglementation du comportement des entreprises et à la gestion des forces du marché. (Voir l'encadré Contester les impératifs du consensus sur la mondialisation)

La marge de manœuvre des gouvernements et des citoyens de tous les pays est désormais réduite pour ce qui est de choisir les politiques économiques les plus pertinentes. La tendance a des conséquences particulières sur les pays en développement. La nouvelle architecture économique mondiale « bloque l'accès » des pays en développement aux moyens qu'ont utilisés les pays industrialisés pour diversifier leurs propres économies et favoriser la richesse et le bien-être de leurs citoyens au cours des cent dernières années. Par exemple, les règles économiques mondiales modernes empêchent ou dissuadent les gouvernements de veiller à ce que l'investissement étranger corresponde à leurs buts en matière d'emploi, de déterminer l'ouverture des frontières dans des secteurs fragiles tels que l'agriculture ou de réglementer les services de base dans l'intérêt public. Les règles internationales favorisent aussi la prestation des services essentiels par le secteur privé ou des partenariats public-privé, et appliquent des normes rigoureuses en matière de droit de propriété intellectuelle (DPI). Ces normes limitent considérablement l'accès des citoyens aux médicaments et au matériel pédagogique.

Dans tous les pays, la réduction du champ d'intervention et du rôle des gouvernements a compromis l'aptitude des États à s'acquitter de leurs obligations de respecter et de protéger les droits fondamentaux de leurs citoyens – à l'alimentation, à l'éducation, au travail et à un niveau de vie suffisant, ainsi

qu'à la liberté d'expression, la liberté d'association et à la participation au processus décisionnel – et de veiller à leur réalisation.

Le pouvoir des entreprises et les droits des travailleurs

Les sociétés n'ont pas tardé à tirer parti du nouveau contexte d'élargissement des droits des sociétés privées. Elles impar-tissent de multiples étapes de la production par l'entremise de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes – des produits de base et semi-transformés au montage et à l'emballage. Par ailleurs, elles continuent d'exercer un contrôle rigoureux de la production à forte valeur ajoutée telle que la vente au détail, et la recherche et le développement. À la base des chaînes d'approvisionnement, la grande majorité des travailleurs – qui cueillent les fruits, cousent les vêtements, coupent les fleurs – sont des femmes⁷³.

Les chaînes d'approvisionnement mondiales ont créé des millions d'emplois exigeants en main-d'œuvre et liés à l'exportation pour le monde en développement. Le travail est toutefois précaire et il prive les femmes de leur juste part des avantages sociaux et engendre un coût social à long terme.

La concurrence vive que se livrent les usines et les fermes de la planète engendre un important déséquilibre du pouvoir, qui voit de nombreux travailleurs et producteurs se mesurer à quelques détaillants ou investisseurs du secteur privé. Les sociétés mondiales exploitent la nécessité pour les gens de travailler en utilisant leur pouvoir de négociation pour exiger



© CIDA/ACDI Photo: Roger Lemoyne



© CIDA/ACDI Photo: Felix Kerr

La pauvreté et l'inégalité : Une crise mondiale

- La moitié des habitants de la planète – près de trois milliards de personnes – gagnent moins de deux dollars par jour.⁷⁴
- Les 2 p. 100 des adultes les plus riches du monde sont propriétaires de plus de 50 p. 100 des éléments d'actif de la planète tandis que la moitié la plus pauvre ne détient que 1 p. 100 de la richesse.⁷⁵
- Près de 90 p. 100 de la richesse du monde est concentrée en Amérique du Nord, en Europe et dans les pays de l'Asie et du Pacifique à revenu élevé, tels que le Japon et l'Australie.⁷⁶
- Les pauvres sont laissés pour compte en ce qui concerne bon nombre d'Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); les progrès accomplis par les 20 p. 100 les plus pauvres de la planète sont bien en deçà de la moyenne nationale de nombreux pays.⁷⁷
- Dans certains pays tels que le Bangladesh, la Colombie, l'Inde et le Pakistan, le taux d'alphabetisation des femmes vivant dans des bidonvilles est de 30 à 50 p. 100 inférieur à celui des autres femmes.⁷⁸
- Les femmes consacrent plus de temps au travail que les hommes : 47 p. 100 de plus au Bénin, 29 p. 100 de plus en Afrique du Sud, 18 p. 100 de plus à Madagascar et 6 p. 100 de plus à l'île Maurice. Les femmes travaillent davantage parce qu'elles consacrent plus de temps aux travaux domestiques et aux soins que les hommes.⁷⁹
- Près de 200 millions de personnes sont sans emploi – un sommet historique. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que 86 millions d'entre elles, soit à peu près la moitié, sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans.⁸⁰
- Au Chili, 75 p. 100 des femmes travaillant dans le secteur agricole occupent des postes temporaires et passent plus de 60 heures par semaine à cueillir des fruits. Une sur trois gagne moins du salaire minimum.⁸¹
- En Chine, dans la province de Guangdong, une des régions industrielles qui affiche la plus forte croissance au monde, les jeunes femmes doivent faire 150 heures supplémentaires par mois dans les usines de textile; 60 p. 100 ne sont pas sous contrat, 90 p. 100 ne bénéficient d'aucune assurance sociale.⁸²
- Les fusions et acquisitions d'entreprises ont rapidement augmenté de 1990 à 2000 : la valeur totale, qui était de 462 milliards \$ US en 1990, avait atteint 3,5 millions de milliards \$ US à la fin de 2000. En 2006, la valeur totale des fusions et acquisitions s'élevait à 3,79 millions de milliards \$ US, ce qui représente une augmentation de 38 p. 100 par rapport à 2005.⁸³

de faibles prix, la livraison « juste à temps » et le respect de normes de production rigoureuses. Ainsi, les sociétés – avec le soutien ou l'assentiment des gouvernements – imposent une « flexibilisation » des marchés du travail; on entend par ce terme le travail à temps partiel ou temporaire mal rémunéré, de piètres conditions de travail, l'absence d'avantages sociaux et, trop souvent, l'intimidation et la violence dont sont victimes les personnes qui revendiquent leurs droits.

La montée dans le monde entier des marchés du travail « flexibles » touche les travailleurs tant du Nord que du Sud. À l'instar des travailleurs dans les pays en développement,

les travailleurs migrants au Canada ou les femmes dans des secteurs soumis à une concurrence commerciale, tels que l'industrie canadienne du textile, doivent composer avec des conditions d'emploi instables et les pressions de la concurrence dans la « chaîne d'approvisionnement mondiale ». L'érosion du pouvoir des travailleurs et le refus des gouvernements de défendre leurs droits à l'échelle internationale remettent profondément en question l'idée de la prospérité et de l'équité mondiales. Un travail décent et les droits des travailleurs devraient être au cœur des stratégies mondiales, nationales et locales de progrès économique et social.

D'autres tendances dans le secteur privé

Les sociétés procèdent aussi à d'autres transformations en profondeur de leurs activités au sein de l'économie mondiale. Par l'entremise de fusions et d'acquisitions, la concentration des entreprises dans de nombreux secteurs – l'agroalimentaire, les banques, les produits pharmaceutiques, et autres – n'a jamais été aussi intense (voir l'encadré La pauvreté et l'inégalité : Une crise mondiale).

La mise au point de nouvelles technologies pourrait aussi engendrer une transformation en profondeur des schémas modernes de commerce et de production. La recherche et le développement rapides dans le domaine de la nanotechnologie⁸⁴, par exemple, pourraient révolutionner le recours traditionnel aux produits de base, qui a été un élément essentiel de l'économie des pays en développement. Bien que la nanotechnologie offre des possibilités à la société, elle s'accompagne aussi de graves risques sur les plans social et environnemental. Pourtant, la recherche échappe à toute surveillance réglementaire des gouvernements et ne fait l'objet d'aucun débat de société.

Un mouvement mondial en faveur du changement

Il faut de toute évidence repenser de nombreuses hypothèses qui sous-tendent les politiques et les pratiques économiques, tant à l'échelle mondiale, entre les pays, qu'au sein même de chacun d'eux. Les syndicats, les regroupements de femmes et d'autres acteurs de la société civile partout au monde se sont concertés pour résister à une mondialisation qui ne profite qu'aux riches – qu'il s'agisse des manifestations contre l'OMC à Seattle et à Cancun ou encore des campagnes en faveur de la réforme des IFI. Ils demandent que l'économie mondiale soit fondée sur la justice et qu'elle donne la priorité aux droits de la personne et à la capacité d'accueil de la Terre.

Bien que le Canada ne soit pas un grand acteur sur la scène économique mondiale, il jouit d'une richesse considérable et est en mesure d'exercer une influence sur les politiques. Toutefois, en cette période de mondialisation, le Canada ne s'est pas donné pour rôle d'instaurer un ordre économique équitable. De concert avec des organisations du monde entier, le CCCI et ses membres tentent d'ouvrir la voie à des

solutions de rechange et à un accroissement de la contribution du Canada à la justice économique mondiale.

La justice commerciale

À l'heure actuelle, le commerce international n'est ni libre ni équitable. Les règles commerciales sont formulées avant tout pour répondre aux besoins des exportateurs d'élargir ou de consolider leur accès aux marchés et d'augmenter leurs profits. Elles permettent aux pays riches de verser de fortes subventions à un petit nombre de sociétés agro-alimentaires et permettent le dumping de produits en deçà du coût de production sur les marchés locaux. De telles pratiques compromettent les moyens de subsistance de millions de petits exploitants agricoles dans les pays en développement. Les négociateurs de l'OMC font peu de cas du besoin d'un travail décent pour les travailleurs, d'un juste revenu pour les petits exploitants agricoles, ou de l'accès abordable à des services publics sécuritaires, à des aliments sains et à de l'eau potable, pour les femmes et les hommes.

En 2001, les États membres de l'OMC ont entamé une série de négociations commerciales, le Programme de Doha pour le développement. Les pays en développement ont profité du pouvoir économique croissant de pays tels que le Brésil et l'Inde pour demander un examen des accords précédents. Ils voulaient qu'on accorde la priorité à l'intégration de considérations relatives au développement dans les nouvelles règles. Cependant, les négociations ont tout de même porté en grande partie sur l'accès aux marchés des exportations, particulièrement pour les pays les plus riches. Ceux-ci, dont le Canada, ont accordé peu d'attention aux priorités et aux propositions précises évoquées par les pays en développement pour régler les problèmes de développement tels que les façons de contrer la volatilité et la tendance à la baisse des prix sur les principaux marchés des produits de base, de diversifier les économies et créer des emplois durables, et de protéger l'agriculture, un élément essentiel aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire.

Des réunions et des négociations informelles entre quelques puissants joueurs ont essentiellement marginalisé les petits pays en développement et les ont exclus des principaux processus décisionnels⁸⁵. Il existe une divergence d'opinions entre les gouvernements et les citoyens sur ce qui constitue



© CIDA/ACDI Photo: Patricia Baeza

un programme de développement intégré aux règles commerciales. Le Cycle de Doha se caractérise par des échecs répétés et des délais non respectés, ce qui ne fait que mettre en relief l'inefficacité et l'illégitimité de l'approche actuelle.

Entre-temps, le Canada et d'autres pays du Nord ont conclu des ententes commerciales bilatérales ou des accords de partenariat économique avec des pays en développement. Les accords reprennent les failles structurelles des règles mondiales et ont même tendance à y ajouter de nouveaux dangers. À titre d'exemple, les États-Unis et le Canada, dans le cadre d'ententes bilatérales, cherchent à resserrer les normes en matière de propriété intellectuelle et à protéger les investissements par l'entremise de l'OMC. De telles façons d'agir menacent encore davantage la possibilité d'accomplir des progrès dans des secteurs clés du développement et des droits, y compris les possibilités de recherche et l'accès aux médicaments et à la technologie, la prise en charge communautaire du développement local, et la réglementation des investissements pour protéger l'environnement.

Il est urgent d'adopter une nouvelle approche à l'égard des règles du commerce international. L'approche en question doit favoriser le commerce équitable, discipliner les pratiques commerciales inéquitables, aider à instaurer une réelle gouvernance multilatérale et offrir aux États une plus grande marge de manœuvre pour qu'ils puissent concevoir – grâce à un processus démocratique – des stratégies de développement adaptées au milieu. Les stratégies devraient tenir compte des obligations qu'ont les États de veiller au respect des droits et à la protection de l'environnement.

Bien qu'il faudra lutter longtemps et avec détermination pour modifier les règles commerciales, bon nombre d'organisations et de citoyens du Canada choisissent aussi de concrétiser

quotidiennement le commerce équitable, en consommant des produits certifiés « équitables », tels que le thé, le chocolat et le café, et en encourageant leur commercialisation et leur consommation. Les produits équitables, appuyés par un système international rigoureux de vérification, proviennent de coopératives et d'entreprises qui sont résolues à garantir des prix et des salaires équitables, à utiliser des pratiques durables et à réaliser des investissements dans les services sociaux et dans l'infrastructure locale.

L'annulation de la dette et les conditions relatives aux politiques dans les prêts internationaux

Le fardeau de la dette pèse lourd sur les efforts visant à mettre un terme à la pauvreté et à garantir aux pays en développement les ressources financières nécessaires pour qu'ils offrent à leurs citoyens la possibilité de revendiquer l'intégralité de leurs droits fondamentaux. De 1970 à 2002, les pays les plus pauvres de l'Afrique ont reçu des prêts d'une valeur de 294 milliards \$ US, ont remboursé 298 milliards \$ US sous forme d'intérêts et de capital, mais devaient encore plus de 200 milliards \$ US en 2002⁸⁶. En 2001, les gouvernements de l'Afrique ont consacré en moyenne 21 \$ US par habitant au service de la dette et seulement de 5 à 8 \$ US aux soins de santé.

En 2005, après une décennie de mobilisations de mouvements sociaux et de citoyens partout dans le monde, et l'annulation d'importantes dettes bilatérales, les dirigeants du G-8 ont annoncé un plan prévoyant la remise intégrale de la dette multilatérale (qui devait être payée à l'Association internationale pour le développement de la Banque mondiale, au Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement et au Fonds monétaire international (FMI)). L'annonce touchait 19 pays pauvres lourdement endettés et

Contester les impératifs du consensus sur la mondialisation : La révolution bolivarienne en Amérique latine

En décembre 2004, les présidents de pays sud-américains ont engagé un projet visant à former une « communauté de nations » qui regrouperait 12 pays dont la superficie est de 17 millions de kilomètres carrés, qui comptent 361 millions d'habitants et dont les PIB totalisent plus de 970 milliards de dollars. L'initiative a pour principal objectif d'adopter un nouveau modèle d'intégration pour le XXI^e siècle. Le projet d'intégration de la communauté sud-américaine des nations cherche à éviter les formes d'intégration qui aggravent les inégalités et la marginalisation. « Le but ultime de ce processus d'intégration est... de favoriser un développement plus équitable, harmonieux et intégré en Amérique du Sud ». Les principes directeurs adoptés en 2006 sont les suivants : (i) Solidarité et coopération; (ii) Souveraineté, respect de l'intégrité territoriale et autodétermination des populations; (iii) Paix; (iv) Démocratie et pluralisme; (v) Droits de la personne; et (vi) Harmonie avec la nature.

De plus, certains pays, tels que le Venezuela, Cuba, l'Équateur et la Bolivie, s'emploient à faire l'essai de nouvelles approches et de nouvelles institutions dans le secteur de l'économie. Ce qu'on appelle l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA) se distingue entre autres par les efforts visant à accroître l'autonomie de la politique macroéconomique, à négocier de nouvelles conditions pour les échanges économiques avec les sociétés multinationales et à faire l'expérience de nouvelles formes d'accords commerciaux. Par exemple, l'Argentine – à l'encontre des conseils du FMI – a négocié avec ses créanciers étrangers et s'est organisée pour restructurer sa dette extérieure. La Bolivie a pris des mesures pour nationaliser des ressources telles que le gaz naturel et prélèvera de nouvelles redevances auprès des sociétés extractives. Le Venezuela et Cuba ont conclu de nouveaux pactes commerciaux axés sur les échanges à gains mutuels, comme l'échange de pétrole du Venezuela contre une aide médicale et des services de médecins de Cuba. Le gouvernement de la Bolivie fait aussi la promotion d'un nouveau cadre d'accord commercial entre les populations (*Peoples Trade Agreement*). Les nouvelles institutions comprennent entre autres la création de *TeleSUR* (la télévision du Sud) en 2005, dont le Venezuela, l'Argentine, Cuba et l'Uruguay sont copropriétaires. La Banque du Sud a vu le jour en décembre 2007. Elle sert de solution de rechange à la Banque mondiale en accordant des prêts aux membres dans le but de soutenir l'intégration. Il est aussi question d'une monnaie commune.

Une part importante du contexte politique qui a donné lieu aux nouvelles orientations politiques vient des mouvements de la société civile de plus en plus avertis et nombreux, y compris les peuples autochtones, les femmes, les groupes de descendance africaine et les pauvres en milieu rural, qui se sont mobilisés pour bâtir un avenir plus équitable et durable par l'entremise des processus d'intégration. Les OSC demeurent vigilantes en plaidant en faveur de réels changements et surveillent l'évolution des nouvelles orientations. Il reste que la consolidation de nouvelles orientations politiques avec de nouveaux gouvernements partout en Amérique latine laisse entrevoir un éventail de solutions de rechange possibles à la mondialisation dirigée par les entreprises.

Sources

Déclaration de Cochabamba faite lors du deuxième sommet de la communauté sud-américaine des nations qui a eu lieu les 8 et 9 décembre 2006, <http://www.art-us.org/node/190> (en anglais seulement).

Juan Carlos Moreno-Bri et Igor Paunovic, *The Future of Economic Policy Making by Left-of-Center Governments in Latin America: Old Wine in New Bottles?*, octobre 2006, <http://www.paecon.net/PAERreview/issue39/MorenoPaunovic39.htm>

ouvrirait la voie à l'ajout de 20 autres pays par la suite. Même s'il s'agissait là d'un engagement historique, les organisations de la société civile (OSC) sont d'avis qu'il faut annuler immédiatement la dette entière d'au moins 52 pays pauvres afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Certains gouvernements et prêteurs institutionnels ont fait preuve d'irresponsabilité en octroyant des prêts à des gouvernements hautement illégitimes du Sud, tels que le régime de Mobutu au Zaïre. Par conséquent, la société civile demande aussi de plus en plus que les prêteurs acceptent des responsabilités conjointes à l'égard des dettes odieuses qu'ont certains gouvernements.

Les débats sur le montant des dettes et le nombre de pays n'est qu'un des enjeux importants. Une autre préoccupation fondamentale porte sur le fait que les pays admissibles doivent mettre en œuvre les rigoureuses mesures d'ajustement prescrites par le FMI et la Banque mondiale avant d'avoir droit à l'annulation de leur dette. Les « conditionnalités » ont engendré de longs retards pour les pays qui ont besoin d'une annulation immédiate de leur dette.

La plupart des gens reconnaissent que les centaines de conditions dont ont été assorties l'aide des bailleurs de fonds et l'annulation de la dette au cours des trois dernières décennies n'ont pas, en règle générale, réussi à engendrer des changements durables. Dans de nombreux cas, elles n'ont fait qu'aggraver la situation des pauvres. Par exemple, les conditions macroéconomiques du FMI, particulièrement les politiques fiscales rigoureuses, empêchent les gouvernements d'investir dans un développement social et économique indispensable, notamment en matière de santé et d'éducation. Les femmes et les filles – qui, selon la tradition, s'occupent des jeunes, des malades et des personnes âgées – sont souvent celles qui subissent les conséquences de ces politiques. La *Commission on Africa* du R.-U. (2005), à laquelle le Canada a participé, a fait remarquer que l'aide à l'Afrique « s'accompagne de nombreuses conditions complexes qui sont souvent d'une valeur douteuse » et a recommandé « une réduction considérable du recours aux conditions en matière de politique associées à l'aide extérieure ».

Malgré le discours en faveur de la « prise en charge locale » des stratégies relatives à la pauvreté, les bailleurs de fonds continuent d'imposer de nombreuses conditions ayant trait à la politique macroéconomique, à la privatisation, à la réforme de la gouvernance, et à la reddition de comptes aux institutions des donateurs et quant à leurs politiques. Entre 2004 et 2005, par exemple, les bailleurs de fonds bilatéraux de la Tanzanie ont ajouté leurs propres conditions à celles négociées avec le Fonds et la Banque. La Tanzanie a donc dû apporter 78 modifications à ses politiques pour satisfaire tous ses bailleurs de fonds. Les conditions imposées sapent à la base la responsabilisation des États envers leurs propres citoyens, qui est décisive pour le respect des droits.

À titre de bailleur de fonds et membre du G-8, le Canada fait de plus en plus partie du foisonnement de conditions sur le plan des politiques. Il appuie les programmes d'annulation de la dette de la Banque mondiale et du FMI, le financement de l'aide pour le soutien budgétaire conjoint des bailleurs de fonds et les programmes sectoriels dans les pays les plus pauvres. Il est également un membre influent des organes directeurs du FMI et de la Banque mondiale. Pourtant, ni l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ni le ministère des Finances n'ont jamais procédé à un examen systématique des politiques de « conditionnalité ».

Le financement du développement

La Conférence internationale sur le financement du développement, organisée par les Nations unies en 2002, a aidé à mettre en relief le besoin urgent d'accroître considérablement les sources de financement extérieures des pays en développement, et d'inverser le flux net des ressources du Sud vers le Nord. L'aide, bien qu'importante, ne suffira pas à répondre aux besoins en matière de développement. (Voir le point 10 *Optimiser et accroître l'aide.*)

Il faut également refondre les politiques fiscales et financières nationales pour permettre aux gouvernements d'imposer et de distribuer la richesse et d'accroître le rendement des investissements étrangers. Les pays en développement subissent des pressions afin d'offrir des congés fiscaux aux investisseurs étrangers et de libéraliser leurs marchés financiers. De telles mesures réduisent énormément la marge de manœuvre dont

disposent les gouvernements pour financer le développement au moyen de leurs propres ressources. La corruption et la faible gouvernance, qu'encouragent les systèmes bancaires internationaux, favorisent la fuite des capitaux vers des paradis fiscaux, par des voies légales et illégales. L'étranger détient maintenant plus de la moitié de la richesse africaine et latino-américaine dans des paradis fiscaux et des centres financiers du Nord⁸⁷.

Enfin, les OSC canadiennes ont cherché activement, de concert avec leurs homologues de par le monde, à créer de « nouvelles » sources d'imposition internationales pour financer le développement. Les nouvelles sources comprennent une taxe sur les opérations monétaires (la taxe « Tobin ») ainsi que des taxes sur les activités nuisibles à l'environnement et au patrimoine mondial (telles que les vols d'avion ou le commerce des armes).

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Tenir explicitement compte des obligations en matière de droits de la personne, y compris les droits des travailleurs, dans la formulation des politiques sur le commerce, les finances et l'investissement. L'évaluation des répercussions des accords et des investissements éventuels sur les droits de la personne devrait aussi faire partie de la prise en compte.

Préconiser l'adoption de règles sur le commerce et l'investissement qui protègent la marge de manœuvre stratégique des gouvernements des pays en développement et de leurs citoyens afin qu'ils puissent déterminer les meilleures politiques propres à éliminer la pauvreté, à favoriser le travail décent et à protéger les services publics tels que la santé ou l'accès à l'eau. Il faut inclure aussi les mesures suivantes :

- exempter les services publics de base des engagements en matière de libéralisation et les réglementer dans l'intérêt du public;
- pratiquer des tarifs propres à favoriser le développement de l'industrie naissante et à protéger les petits exploitants agricoles des afflux ou des importations à prix exceptionnellement bas;

- appliquer ou réformer les règles en matière de propriété intellectuelle en vue de réaliser les objectifs de santé publique, d'exclure des brevets les formes de vie, et de protéger la capacité des agriculteurs à conserver et à réutiliser leurs semences;
- réglementer les mouvements des investissements pour obtenir des effets positifs en ce qui a trait au développement, à l'emploi et à l'environnement.

Améliorer la transparence dans l'élaboration des politiques commerciales et financières internationales en augmentant les possibilités de participation des citoyens et en prévoyant une surveillance périodique par le Parlement du programme canadien de commerce, de finance et d'investissement à l'échelle internationale.

Faire du travail décent un objectif primordial des politiques nationales et internationales pertinentes.

- Appuyer le Programme pour la promotion du travail décent de l'Organisation internationale du travail et collaborer avec l'OMC et les institutions financières internationales (IFI) pour en arriver à une réorientation des politiques économiques mondiales à cette fin;
- accroître le soutien politique et financier pour renforcer les capacités des gouvernements et des syndicats d'assurer l'application des lois du travail locales conformément aux droits reconnus sur le plan international, en accordant une attention particulière aux droits des travailleuses.

Veiller à l'intégration systématique de l'analyse comparative entre les sexes et des points de vue des hommes et des femmes aux politiques commerciales canadiennes et aux programmes des IFI, des partenaires de développement et des organisations intergouvernementales.

Affecter des ressources financières et humaines à l'élaboration de mesures stratégiques nationales et internationales pour contrer et réglementer les répercussions sur la population de la concentration croissante des entreprises dans les domaines du commerce et de la transformation, notamment en resserrant les exigences en matière d'avis, de transparence et d'approbation publique des fusions et acquisitions d'entreprises.

Promouvoir l'annulation immédiate et sans condition de l'ensemble de la dette multilatérale et bilatérale des pays les plus pauvres.

Collaborer avec d'autres bailleurs de fonds et les institutions financières internationales pour mettre fin aux conditions liées à l'aide et aux régimes financiers, ce qui permettra aux gouvernements des pays en développement, de concert avec leurs citoyens, d'adopter leurs propres plans nationaux d'élimination de la pauvreté.

Procéder à un examen exhaustif des conditions liées à l'aide et à l'annulation de la dette canadiennes pour élaborer des initiatives visant à transformer les relations d'aide afin qu'elles respectent vraiment le principe de la « prise en charge locale » et qu'elles soient fondées sur les obligations mutuelles découlant du droit international en matière de droits de la personne.

Préconiser et mettre en place des mécanismes innovateurs tels que des taxes harmonisées sur les opérations financières internationales, les ventes d'armes et de carburant d'aviation ou sur les billets d'avion, pour financer les objectifs de développement.

Encourager et appuyer la création d'un nouvel organe de l'ONU et la signature d'une convention internationale ayant pour mandat de suivre et d'évaluer les nouvelles technologies et leurs produits, y compris leurs implications pour la production et la commercialisation des produits de base, ainsi que leurs répercussions sur la santé humaine et l'environnement.

(Lire au point 9, qui traite de multilatéralisme, les recommandations en faveur d'une reddition de comptes plus poussée et d'une équité plus rigoureuse de la part des institutions économiques internationales. Consulter également le point 5 sur la responsabilisation des entreprises où sont formulées des recommandations dans ce domaine.)

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Appuyer les efforts de contribution à l'élaboration de la politique économique nationale déployés par les OSC et les élus du Sud, notamment par des analyses et des interventions relatives aux règles et institutions économiques mondiales, fondées sur les normes internationales en matière de droits de la personne, et renforcer leurs capacités en la matière.

Renforcer les capacités des OSC du Canada et du Sud à réaliser des analyses comparatives entre les sexes sur les enjeux de la politique macroéconomique, et favoriser la participation des femmes et des spécialistes des rapports hommes-femmes aux projets de recherche et aux initiatives de plaidoyer des OSC à cet égard.

Participer à des initiatives concertées et se joindre à des coalitions pour plaider de manière stratégique en faveur d'un rôle accru du Canada dans la promotion de nouveaux arrangements institutionnels internationaux visant à réduire les iniquités mondiales.

Inciter les Canadiens à appuyer la justice en matière de commerce international grâce au commerce équitable. Alimenter le militantisme des citoyens et leur prise de conscience du rôle des banques, des sociétés et des gouvernements du Canada dans l'économie mondiale.

Plate-forme syndicale pour les Amériques :

Un travail décent pour le développement durable

La Plate-forme syndicale pour les Amériques : Un travail décent pour le développement durable découle d'un processus inédit de collaboration, de débats et de consultations entre les syndicats de l'hémisphère occidental, ainsi que leurs organisations régionales et nationales, et des coalitions, dont le Congrès du travail du Canada. Elle témoigne de l'expérience vécue par les populations des Amériques durant plus de 15 années de politiques infructueuses axées sur la liberté des marchés, le libre-échange et le remboursement de la dette. Elle présente un ensemble de propositions audacieuses et innovatrices visant un changement radical des politiques économiques et sociales actuelles afin d'adopter un modèle de développement différent dans les Amériques. Le document souligne le besoin d'une imposition progressive, d'une agriculture familiale, de l'annulation de la dette, d'un examen des privatisations, de la responsabilité sociale des entreprises, de l'appui aux petites et microentreprises, de l'accès au savoir, du renforcement des capacités gouvernementales, du respect des droits des travailleurs et de la négociation collective, et d'une intégration complète des objectifs en matière d'égalité hommes-femmes. « Sur la base de ce document, les mouvements participants souhaitent bâtir un nouveau consensus pour le développement fondé sur la justice, l'emploi, l'inclusion et la démocratie ».

http://congresdutravail.ca/index.php/Labours_Platform_for?language=fr

Pour un commerce équitable

Oxfam

Pour un commerce équitable est une campagne d'Oxfam International et de ses 13 organisations affiliées, dont Oxfam Canada et Oxfam Québec, qui réclament que les gouvernements, les institutions et les sociétés multinationales changent les règles afin que le commerce fasse partie intégrante de la solution à la pauvreté, et non du problème. La campagne Pour un commerce équitable comporte plusieurs éléments reliés les uns aux autres, notamment une campagne en faveur d'un respect davantage rigoureux des droits des travailleurs, axée sur les femmes travaillant dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, de l'accès aux médicaments grâce à une nouvelle façon d'aborder la propriété intellectuelle qui place les gens avant les profits, et de l'équité dans le commerce du café.

Oxfam a fait campagne pour aider les agriculteurs de partout au monde à obtenir de meilleurs prix pour leur café sur un marché où l'offre est supérieure à la demande. Oxfam verse des subventions à des coopératives de caféiculteurs en Amérique centrale et en Afrique, et appuie des organisations qui représentent les intérêts des petits exploitants agricoles et des entreprises familiales qui produisent du café. Le travail d'Oxfam comprend des activités de plaidoyer, de concert avec d'autres organisations, concernant un accord international sur le café, ainsi que la promotion du commerce équitable. Les consommateurs ont l'occasion d'utiliser leur pouvoir d'achat pour faire pencher la balance en faveur des pauvres. Oxfam a aussi mené des campagnes auprès des grands torréfacteurs et détaillants de café tels que Starbucks et Nestlé. En 2006, l'organisation a lancé une campagne pour appuyer le gouvernement éthiopien dans sa tentative d'administrer ses marques de café spécialisées. Le but visé : garantir un meilleur rendement pour les 15 millions de personnes pauvres en Éthiopie qui dépendent du secteur du café. Malgré quelques réticences initiales, Starbucks a signé un contrat de licence avec l'Éthiopie dans l'année qui a suivi.

<http://www.oxfam.org/fr/programs/campaigns/fairtrade/index.htm>

RESSOURCES

Action Aid, Jubilee Debt Campaign, Oxfam et Womankind Worldwide, 2007. *Debt and Women*. www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/debt_aid/downloads/jubilee_debt_women.pdf

BRIDGE. *Gender and Trade: Overview Report*, 2006. <http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Trade-OR.pdf>

CCCI. *Commerce et pauvreté*. <http://www.ccic.ca/f/002/trade.shtml>

Congrès du travail du Canada. Mars 2007. *Analyse, Solidarité, Action – Le Point de vue des travailleurs et travailleuses sur la demande croissante de main-d'œuvre migrante au Canada*. <http://congresdutravail.ca/index.php/s42792a5b8468b/1117?language=fr>

Gallagher, Kevin P. (dir. Zed Books). *Putting Development First: The Importance of Policy Space in the WTO and IFIs*, 2005.

Réconcilier le commerce avec les droits humains : Un nouveau programme pour le développement, (rapport de la Conférence du CCCI et de Droits et démocratie). <http://www.ccic.ca/f/002/trade.shtml>

SITES WEB

Akyüz, Yilmaz (publié par le Third World Network). *Global Rules and Markets: Constraints Over Policy Autonomy in Developing Countries*, 2007. <http://www.halifaxinitiative.org/>

ETC Group, <http://www.etcgroup.org/en/>

Focus on the Global South, <http://www.focusweb.org/>

International Gender and Trade Network, <http://www.igtn.org>

Organisation internationale du travail. *Decent Work Agenda*. <http://www.ilo.org/global/Themes/Decentwork/lang—fr/index.htm>

Oxfam International. Campagne Pour un commerce équitable. <http://www.oxfam.org/fr/programs/campaigns/fairtrade/index.htm>

Réseau européen sur la dette et le développement, <http://www.eurodad.org/index.aspx?&LangType=1036>

Third World Network, <http://www.twinside.org.sg/>

Transfair Canada, <http://www.transfair.ca/fr/>

Point 5 :

ASSURER LA RESPONSABILISATION DES ENTREPRISES

PROMULGUER DES LOIS QUI EXIGENT QUE LES SOCIÉTÉS CANADIENNES EXERÇANT DES ACTIVITÉS PARTOUT DANS LE MONDE RESPECTENT LES DROITS UNIVERSELS DE LA PERSONNE AINSI QUE LES NORMES DU TRAVAIL ET LES NORMES ENVIRONNEMENTALES INTERNATIONALES, ET QU'ELLES EN RENDENT COMPTE. ASSURER UNE REDDITION DE COMPTES TRANSPARENTE EN FONCTION DE CES NORMES ET RENDRE LE SOUTIEN PUBLIC DU CANADA AUX ENTREPRISES TRIBUTAIRES DU RESPECT DE CES DROITS ET NORMES.

« Les droits de la personne garantissent notre liberté de vivre pleinement et de manière responsable au sein de la collectivité. Nous découvrons cependant que plus les sociétés revendiquent avec succès ces mêmes droits, plus elles cherchent à en priver les particuliers. ... Petit à petit, en grande partie grâce à la jurisprudence, les sociétés sont devenues beaucoup plus puissantes que n'auraient pu l'imaginer les personnes et les gouvernements qui les ont créées. »

David C. Korten

« En laissant le débat dans le domaine des engagements volontaires, on a, en pratique, trop souvent laissé les gouvernements s'en tirer. Les gouvernements ont la réelle obligation de s'assurer que les sociétés respectent les droits de la personne. »

Irene Khan, secrétaire générale, Amnesty Internationale

La montée des droits et du pouvoir des sociétés transnationales

L'histoire est truffée d'exemples de certaines pratiques des entreprises dans les pays en développement, tel le recours à la main-d'œuvre enfantine, qui ont été déclarées illégales il y a longtemps ou que des règlements ont fait disparaître dans les pays industrialisés. Pendant des décennies, des organisations de la société civile (OSC) partout dans le monde ont mis au jour des situations de deux poids deux mesures afin de dévoiler la conduite irresponsable de certaines entreprises et d'y mettre un terme par l'entremise de campagnes publiques et d'appels à l'intervention gouvernementale.

La nouvelle ère de mondialisation économique a été particulièrement marquée par l'extension des droits et pouvoirs des sociétés transnationales. À la fin du XX^e siècle, 51 des 100 plus importantes entités économiques dans le monde étaient des sociétés, et 21 pays seulement avaient un produit intérieur brut (PIB) supérieur au chiffre d'affaires des six plus grandes sociétés.

À titre de cause et d'effet à la fois, l'augmentation du pouvoir des sociétés a engendré la consolidation des cadres législatifs et stratégiques qui renforcent les « droits » des entreprises dans le Nord et dans le Sud, et à l'échelle mondiale. Les accords commerciaux, les accords d'investissement et



les cadres stratégiques qui orientent les prêts et les conseils de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont tous contribué à renforcer considérablement les droits des sociétés en matière d'investissement et de propriété. D'autre part, de telles ententes et de tels cadres ont affaibli les gouvernements et les ont dépouillés de nombreux outils et moyens dont ils disposaient pour protéger les collectivités, les droits de la personne et l'environnement⁸⁸. De plus, le pouvoir de faire respecter les droits des sociétés inscrits dans les règles commerciales a complètement renversé, sur les plans pratique et politique, la hiérarchie des obligations des États. L'obligation juridique principale des États de faire respecter les droits de la personne (droits autochtones, droits à l'égalité pour les femmes, droit à l'eau et à la nourriture, etc.) est maintenant plus faible que leur obligation de faire respecter les droits des sociétés privées.

Dénoncer les abus des sociétés : Un mouvement grandissant en faveur de leur responsabilisation

Au Canada et partout dans le monde, les syndicats, les églises, les organisations environnementales et d'autres organisations de la société civile ont surveillé et documenté les répercussions dangereuses du pouvoir croissant des entreprises. Dans des pays aussi différents que le Congo et le Soudan, et le Pérou et les Philippines, les membres du CCCI se sont efforcés de révéler les abus des entreprises, et d'y mettre un terme – du secteur de la haute technologie à celui du textile jusqu'à l'extraction des ressources naturelles. Ils continuent de protester contre le déplacement forcé des populations autochtones qui doivent céder leurs terres à l'exploitation minière; de faire connaître les répercussions des rejets toxiques par les industries; de surveiller le commerce illicite des diamants et des armes légères; et de dénoncer le travail des enfants, les conditions de travail dans les ateliers de misère, et les attaques contre les syndicats et leurs membres.

Les membres du CCCI ont ciblé les violations des droits des travailleurs par les entreprises et la sexospécificité de l'exploitation de la main-d'œuvre. Qu'il s'agisse de vêtements, de fleurs coupées ou de la production de denrées telles que le cacao, les sociétés exigent de leur chaîne d'approvisionnement une production plus rapide, plus flexible et

bon marché. Les travailleurs, surtout les femmes – et leurs familles – en paient le prix. Les femmes âgées de 15 à 22 ans constituent jusqu'à 90 p. 100 de la main-d'œuvre des ateliers de misère. Les gouvernements se font concurrence pour attirer les investissements et augmenter les exportations; ils ferment les yeux ou encouragent les violations au lieu de s'acquitter de leur obligation de protéger les droits des travailleurs.

En tant que première réaction au nouvel environnement mondial, l'industrie et le gouvernement ont défendu et adopté des mesures volontaires en matière de responsabilité sociale des entreprises; ainsi, le secteur privé régissait et surveillait ses propres actions. Étant donné que cette approche n'a permis de réaliser que peu de progrès, les OSC soutiennent que la responsabilisation volontaire à l'égard des codes – qu'il s'agisse de codes de sociétés ou de codes d'organisations internationales tels que le Contrat mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales – ne peut mettre un terme à l'inconduite des sociétés. Les membres du CCCI et des OSC de partout au monde demandent qu'on adopte une approche obligatoire et réglementée en matière de normes de responsabilité des sociétés, applicables au pays et à l'étranger. Il faut fonder ces normes sur les droits de la personne et sur des normes environnementales internationales, tels que définis dans les traités et les pactes des Nations unies; elles doivent être régies par des mesures indépendantes de surveillance, de vérification et d'application, et il y a lieu de les assortir de sanctions en cas de non-conformité.

Les OSC demandent aussi aux gouvernements bailleurs de fonds de mettre de la cohérence dans leurs conditions. D'une part, les bailleurs de fonds demandent une « bonne gouvernance » de la part des pays bénéficiaires; d'autre part, ils empêchent ces gouvernements de réglementer les répercussions de l'investissement étranger. Les bailleurs de fonds doivent repenser les conditionnalités imposées sur le plan des politiques par l'entremise des institutions financières internationales (IFI). Par exemple, une de ces conditions limite le pouvoir de réglementation des gouvernements et renforce les droits des sociétés, tel que mentionné précédemment.

Les droits de la personne et la responsabilité des entreprises : une chronologie des Nations unies

De 1919 à aujourd'hui : L'Organisation internationale du travail (OIT) adopte de multiples conventions internationales régissant les normes d'emploi internationales. Les principales conventions ayant une incidence sur l'égalité des femmes comprennent :

- la Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100);
- la Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111);
- la Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 (n° 156);
- la Convention sur la protection de la maternité, 2000 (n° 183).

1948 : L'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, précise que : « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. »

1999 : L'OIT adopte la Convention sur les pires formes de travail des enfants. Elle entre en vigueur en 2000.

2003 : La Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations unies adopte les Normes sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme.⁸⁹ Ces normes reconnaissent que les États « ont la responsabilité première de promouvoir, respecter, faire respecter et protéger les droits de l'homme et de veiller à leur réalisation... et, notamment, de garantir que les sociétés transnationales et autres entreprises respectent ces droits ».⁹⁰

2007 : Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (John Ruggie) dépose son rapport d'analyse des normes internationales relatives à la responsabilité sociale et à la transparence des entreprises.

Les bailleurs de fonds, y compris le Canada, ont aussi joué des rôles hautement interventionnistes dans les cadres stratégiques des pays en développement. Ils ont soutenu les intérêts de l'industrie, par exemple en modifiant les codes d'exploitation minière de manière à réduire les avantages économiques pour les populations locales et la protection de l'environnement. Puisque les cadres stratégiques affaiblissent la capacité des gouvernements d'imposer les sociétés, l'État dispose de moins de ressources pour répondre aux demandes de la population, ce qui réduit les perspectives de développement à long terme.

Les banques multilatérales jouent des rôles importants en appuyant les activités du secteur privé dans les pays en

développement par l'entremise des prêts, de l'assurance et du crédit; les sociétés n'ont que peu de comptes à rendre quant aux répercussions nettes de leurs activités sur le développement et les droits de la personne. Les OSC ont exigé qu'il y ait des mécanismes de prêts plus rigoureux afin de garantir l'obligation de rendre des comptes quant au respect des droits de la personne et des normes environnementales à l'échelle internationale. En outre, les OSC veulent que l'on procède à des évaluations de la gouvernance dans un pays ou une région en vue d'éclairer la prise de décisions sur le soutien à accorder au secteur privé dans le pays ou la région en question. Ces appels à l'action comprennent des campagnes de plus en plus nombreuses demandant aux gouvernements et aux IFI de procéder à des évaluations des répercussions

sur les droits de la personne des projets, des politiques et des investissements.

Dans le monde entier, des scandales en matière de corruption et de détournement de fonds – d’Enron à Conrad Black – font naître de nouvelles préoccupations concernant les abus de pouvoir des sociétés. Les demandes croissantes du public portant sur la responsabilité des entreprises à l’égard des droits de la personne s’amplifient et les organisations gouvernementales et intergouvernementales commencent à réagir. En août 2003, la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l’homme des Nations unies a adopté les Normes sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l’homme. Sur un plan bilatéral, le gouvernement de la Norvège favorise des stratégies d’investissement éthiques en exigeant que le régime de retraite de l’État n’investisse que dans des sociétés qui satisfont aux normes de rendement environnemental et social.

Les Canadiens veulent que les entreprises se chargent de leur responsabilité sociale

Au Canada, 90 p. 100 des citoyens croient que la responsabilité sociale des entreprises devrait être l’objectif premier des entreprises. Un sondage du *Globe and Mail* a révélé que moins du quart de la population canadienne croyaient à l’intégrité des grandes entreprises. Une autre source signale que, chez les répondants canadiens, 65 p. 100 voulaient que les sociétés ne se contentent pas tout simplement de se conformer aux lois, et qu’elles soient tenues entièrement responsables de toute conduite pouvant nuire à la santé sociale et à l’hygiène du milieu⁹¹. Les Canadiens ne font pas que réfléchir à la responsabilité sociale des entreprises : ils passent à l’action – qu’il s’agisse de faire des investissements éthiques et d’exercer des pressions sur les actionnaires ou d’adopter des modes de vie viables et d’insister pour la mise en vigueur de règlements contre les ateliers de misère dans leurs villes et leurs universités.

Le Canada a connu un élan particulier – au sein de la population, au Parlement et dans l’industrie – en faveur de la responsabilité des entreprises dans le secteur des mines et de l’extraction⁹². Et non sans raison. De scandaleuses habitudes de violation des droits de la personne dans les

industries du pétrole, du gaz et des mines se sont incrustées dans le monde entier. Même en l’absence de violations évidentes, les répercussions considérables des activités de ces industries sur la culture, les moyens de subsistance, l’environnement et la santé des collectivités environnantes nécessitent qu’on y porte attention. Notons les incidences particulières sur les femmes en tant que travailleuses dans les mines et en tant qu’intervenantes clés dans les collectivités et les familles qui doivent composer avec les effets de l’exploitation des ressources minières⁹³. Depuis des années, les organisations autochtones et les OSC partout dans le monde décrivent ce type de problème en matière des droits de la personne qui a été porté à l’attention du monde par les travaux de John Ruggie, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la question des droits de la personne.

Près de 60 p. 100 des sociétés d’extraction et d’exploration dans le monde sont inscrites au Canada. Étant donné le rôle prédominant du secteur et les solides appuis politiques et financiers qu’y accorde le gouvernement, les OSC canadiennes exercent des pressions sur le Canada pour qu’il fasse preuve de leadership en mettant un terme aux violations dans ce secteur.

À mesure que s’intensifient la tendance et les revendications du public, on remarque que des programmes différents convergent : d’une part, le besoin de protéger l’environnement, les droits des autochtones et l’agriculture durable; d’autre part, le besoin de responsabiliser davantage les gouvernements et d’assurer une surveillance plus démocratique des entreprises. Puisque les demandes d’intervention revêtiront un caractère de plus en plus holistique, les solutions actuelles et futures seront de plus en plus complexes. D’où la nécessité de mettre en place des cadres globaux pour la responsabilité des entreprises.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Exiger des sociétés canadiennes qui exercent leurs activités à l'étranger qu'elles respectent les normes internationales clairement définies en matière de responsabilité des entreprises, de droits internationaux de la personne, du travail et de l'environnement. Faire du respect de ces normes une condition préalable à l'obtention d'un soutien gouvernemental par l'entremise des ambassades, des délégations commerciales du Canada et des missions d'Équipe commerce Canada, ainsi qu'une aide financière par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Exportation et développement Canada, les assurances-risques politiques, les allègements fiscaux et le Régime de pensions du Canada.

Reconnaître qu'il y a lieu d'observer le principe de libre et plein consentement préalable, qui est inclus dans le droit international en matière de droits de la personne et énoncé dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, dans le contexte d'activités de développement, d'investissements des sociétés, ou du soutien du public.

Élaborer au Canada des mécanismes rigoureux de surveillance, de vérification et de conformité, assortis de politiques relatives à la transparence des rapports d'activité des sociétés canadiennes, y compris les chaînes d'approvisionnement.

Modifier la Loi sur l'étiquetage des textiles, pour qu'elle garantisse la divulgation complète des noms et adresses des usines où sont fabriqués les vêtements.

Élaborer une législation qui oblige les sociétés canadiennes et leurs dirigeants à rendre des comptes au Canada lorsqu'ils sont trouvés coupables de violations des droits de la personne ou de destruction de l'environnement à l'étranger.

Encourager les gouvernements du Sud à ratifier les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à s'y conformer, et les soutenir dans leurs efforts pour le faire.

Promouvoir le respect des obligations internationales des États à l'égard des droits de la personne et de l'environnement ainsi que des normes rigoureuses relatives à la responsabilité des entreprises dans les politiques de la Banque mondiale et des Banques régionales de développement, en s'assurant que :

- les IFI ne financent pas de projets qui contreviennent à ces normes et obligations;
- le soutien au secteur privé (prêts et assurances) soit conditionnel à la conformité;
- les collectivités concernées par les projets des IFI aient au préalable accordé leur consentement libre et éclairé, et que la société civile dans les pays touchés ait vraiment la possibilité de participer à la prise de décisions;
- des systèmes de surveillance transparents et efficaces soient mis en place pour garantir une mise en œuvre efficace des politiques;
- les IFI travaillent avec les organes des Nations unies à mettre au point une fonction indépendante pour procéder à des évaluations des répercussions des prêts consentis par les IFI en matière de droits de la personne.

Encourager l'adoption de pratiques d'investissement éthiques en travaillant avec les gouvernements provinciaux pour :

- modifier les lois afin de faire en sorte que la prise en considération, par des gestionnaires de fonds, des droits sociaux, des droits de la personne ou des questions environnementales dans les décisions d'investissement n'entre pas en conflit avec leurs obligations légales;
- accroître les obligations de divulgation aux actionnaires concernant le rendement des activités des entreprises sur les plans social, de la gouvernance et de l'environnement.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

S'efforcer d'améliorer les méthodes et pratiques d'approvisionnement institutionnelles, au Canada et dans les pays en développement, pour qu'elles soient le reflet de leur engagement à l'égard des droits de la personne (y compris le droit du travail), des normes de viabilité écologique les plus rigoureuses et du commerce équitable.

Chercher à s'assurer que leurs ressources financières institutionnelles sont investies de manière éthique, et encourager l'investissement éthique chez leurs membres. Pour ce faire, travailler avec d'autres OSC pour définir ce qu'est l'investissement éthique.

Collaborer avec des partenaires du Sud pour documenter et faire connaître publiquement les pratiques des entreprises qui sont déloyales, dangereuses, irresponsables sur le plan de l'environnement ou corrompues. Renforcer la capacité de la société civile du Sud, dont les syndicats, les peuples autochtones et les groupes de femmes, à surveiller les pratiques des entreprises.

Participer à des discussions au sein de la communauté des OSC afin d'échanger sur les implications et l'expérience des partenariats avec des acteurs du secteur privé.

Faire preuve de la diligence nécessaire avant d'adhérer à des partenariats avec des organisations du secteur privé afin de s'assurer que les partenaires éventuels satisfont à des normes clairement définies de responsabilité des entreprises qui sont conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne, de droit du travail et de respect de l'environnement.

Le Ethical Trading Action Group (ETAG)

Le ETAG est une coalition d'organisations confessionnelles, syndicales, professorales et non gouvernementales du Canada militant en faveur de l'adoption de politiques gouvernementales, de codes de conduite d'application volontaire et de politiques d'achat responsable qui favorisent l'instauration de méthodes de travail humaines fondées sur des normes du travail reconnues à l'échelle internationale⁹⁴. Sa campagne *No Sweat* défend l'accès du public à l'information concernant le lieu et les conditions de fabrication des vêtements, des chaussures et d'autres produits de consommation. Elle préconise aussi la transparence en surveillant et en vérifiant le respect par les sociétés des normes internationales du travail et des lois locales. La *Transparency Report Card* du ETAG évalue les efforts des sociétés pour se conformer aux normes internationales du travail dans leurs usines, et les démarches entreprises pour garantir la transparence. La campagne réclame aussi des modifications aux lois sur l'étiquetage des textiles afin de garantir la divulgation entière des noms et adresses des usines qui fabriquent les vêtements.

Le Canadian Network on Corporate Accountability (CNCA)⁹⁵

Le CNCA est une coalition d'ONG, d'églises, de syndicats et d'autres OSC qui s'intéressent aux répercussions préjudiciables sur les droits de la personne et l'environnement des activités des industries minières, pétrolières et gazières du Canada. Des sociétés minières canadiennes ont été impliquées dans des cas de violation des droits de la personne et des catastrophes environnementales dans plus de 30 pays. Le réseau demande au gouvernement du Canada d'aller au-delà des mesures volontaires de responsabilisation des entreprises et de réglementer les pratiques des sociétés canadiennes qui ont des activités à l'étranger.

Le travail des enfants et la production de cacao

Aide à l'enfance Canada

Aide à l'enfance Canada plaide en faveur de l'élimination des pires formes de travail des enfants dans la production de cacao en Afrique de l'Ouest, et donc dans l'industrie chocolatière de l'Amérique du Nord. En 2005, Aide à l'enfance a invité des représentants des entreprises de fabrication de chocolat à une « visite de diligence raisonnable » en Côte d'Ivoire, au Mali et au Ghana. Les participants de l'industrie ont pu se familiariser avec les « écoles agricoles de terrain » de l'industrie, ainsi qu'avec les efforts déployés par les ONG pour faire valoir et protéger les droits des enfants. Aide à l'enfance a ensuite organisé un forum international à Toronto sur la protection des enfants dans l'industrie du cacao (*Child Protection in Raw Agricultural Commodities Trade: The Case of Cocoa*). L'objectif du forum était d'amener le monde entier à se concentrer sur la recherche, les politiques et les programmes visant à mettre un terme aux pires manifestations du travail des enfants dans la production de cacao. Les 25 participants représentaient l'industrie du chocolat, des ONG, l'OIT et les gouvernements du Canada, des États-Unis et de l'Afrique de l'Ouest. Les participants ont décelé des lacunes en ce qui a trait à la protection des enfants travailleurs et ont exploré des possibilités de coopération entre les groupes d'intervenants.

RESSOURCES

Au-delà du volontarisme : La société civile analyse la réponse du gouvernement au 14^e rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international sur les mines et la responsabilité sociale des entreprises, http://www.ccic.ca/f/docs/002_humanitarian_2005-11_scfait_mining_csr_briefing_note.pdf

Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international (CPAEIC). 2006. *Rapport sur les industries extractives canadiennes*.

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8979&SourceId=178650&SwitchLanguage=1>

Maquila Solidarity Network, <http://www.maquilasolidarity.org/> (en anglais).

Oxfam International. Janvier 2004. *La marchandisation de nos droits : Le travail des femmes dans la chaîne d'approvisionnement mondialisée*. http://www.oxfam.org/fr/files/bp_marchandisation_droits_femmes

Principles for Global Corporate Responsibility: Bench Marks for Measuring Business Performance, <http://www.bench-marks.org/>

Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises, http://www.halifaxinitiative.org/index.php/Issues_CNCA

Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises. Juin 2006. *Tables rondes nationales sur l'activité du secteur extractif canadien et la responsabilité sociale des entreprises* (Notes d'information).

<http://www.devp.org/devpme/documents/fr/pdf/FicheInformation.pdf>

Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations unies. *Normes sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme*.

<http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/fa319e648a7b3389c1256d5900459385?Opendocument>

Point 6 : PROMOUVOIR LA PAIX

S'ENGAGER AUPRÈS DES SOCIÉTÉS TOUCHÉES PAR DES CONFLITS EN VUE DE PROMOUVOIR LA PAIX, EN METTANT DE L'AVANT UNE STRATÉGIE TRANSPARENTE ET COHÉRENTE FONDÉE SUR LES DROITS. LES POLITIQUES CANADIENNES DOIVENT RENFORCER LES NORMES ET LES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX AINSI QUE LES CAPACITÉS LOCALES EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX. LE CANADA DOIT REMPLIR SES OBLIGATIONS RELATIVES AUX DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE ET AU DROIT HUMANITAIRE EN PROTÉGEANT LES PERSONNES VULNÉRABLES, SURTOUT LES ENFANTS, ET EN ADOPTANT DES MESURES SPÉCIALES AFIN DE PROTÉGER LES FEMMES ET LES FILLES DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXOSPÉCIFIQUES.

« En ce siècle nouveau, nous devons partir du principe que la paix n'appartient pas qu'aux États et aux peuples, mais aussi à chacun des membres de chaque communauté. La souveraineté des États ne peut plus servir d'écran pour masquer des violations systématiques des droits de l'homme. La paix doit être instaurée, de façon réelle et tangible, dans l'existence quotidienne de tous les nécessiteux. La paix doit être recherchée, surtout, parce qu'elle est indispensable pour que chaque membre de la grande famille humaine puisse vivre dans la dignité et en sécurité. »

Kofi Annan, discours à la remise du prix Nobel de la paix, 2001

Le nouveau visage des conflits

La guerre et le militarisme ont déjà entaché le XXI^e siècle. Comme par les siècles passés, la violence et les luttes pour les ressources, le pouvoir et les frontières, où les enjeux sont immenses, sont des barrières fondamentales au respect universel des droits de la personne.

À la fin de la Guerre froide, lorsque les alliances du temps de guerre se sont dissoutes, un grand vent d'optimisme à l'égard de la paix a soufflé mais, hélas, les dividendes de la paix ne se sont pas matérialisés. Vers le milieu des années 1990, les guerres intestines et ethniques ont mené à un nombre record de conflits et les attaques du 11 septembre ont ouvert un nouveau labyrinthe de guerres, de guerres par procuration et d'alliances géopolitiques. À la fin de 2006, la communauté internationale était confrontée à 29 conflits armés dans 25 États.

Dans les conflits modernes, les violations des droits de la personne sont le lot quotidien. Elles se manifestent de plusieurs façons, tels le ciblage de civils, les déplacements forcés, la violence sexuelle et sexospécifique (comme le viol en tant qu'arme de guerre), l'enlèvement et l'engagement forcé d'enfants comme soldats, les exécutions sommaires et les disparitions. À titre de signataire de multiples instruments internationaux de défense des droits de la personne, dont la

« J'ai appris que les enfants, malgré le fait qu'ils sont des cibles dans les conflits armés contemporains, malgré la brutalité dont ils sont victimes et malgré l'incapacité des adultes à les soutenir et les protéger, sont à la fois notre raison d'éliminer les pires aspects du conflit armé et notre meilleur espoir d'y parvenir. Dans un monde disparate, les enfants sont une force unificatrice capable de nous rassembler tous pour soutenir une éthique commune. »

Graça Machel, *Impact des conflits armés sur les enfants*, UNICEF, 1996



Convention de Genève, le Canada est tenu de respecter et protéger les droits des populations des pays touchés par des conflits. Pour s'acquitter sérieusement de ses obligations en matière de droits de la personne il est essentiel que le commerce, le développement, la défense et les politiques étrangères du Canada renforcent les capacités des pays à remplir leurs obligations relatives aux droits de la personne au lieu de les saper, afin de prévenir la violence et de favoriser le règlement pacifique des conflits.

Lorsqu'il y a recrudescence de la violence, les embargos contre les armes, les sanctions ciblées et l'isolement diplomatique peuvent s'avérer efficaces, à condition que ces mesures soient multilatérales et mises en œuvre correctement. Cependant, quand les groupes armés continuent de combattre et de contester l'autorité du gouvernement central, il faut trouver une solution politique, et non pas militaire. L'action diplomatique concertée peut souvent sauver des vies. La médiation, la négociation et la diplomatie sont les moyens les plus anciens et les plus sûrs de rétablir la paix. Trop souvent, les femmes, les enfants et les jeunes sont tenus à l'écart des traités de paix, alors que leur participation effective fait partie des éléments garants d'une paix durable pour tous.

L'être humain a les moyens d'empêcher que la violence armée n'explode, pourtant il choisit de ne pas la prévenir. Dans un monde profondément interrelié, il n'y a pas de conflit strictement interne : la communauté internationale, plus particulièrement l'ONU, est automatiquement concernée. Quels sont alors les principaux champs d'action du Canada ? Une action du Canada est souhaitable dans cinq domaines.

Le commerce des armes

Le commerce mondial des armes prépare le terrain pour la violence et menace ainsi les droits de la personne partout dans le monde. Les mines terrestres blessent ou tuent de 10 000 à 15 000 personnes chaque année. Les armes légères et de petit calibre sont la cause de 60 à 90 p. 100 des morts dans les conflits et tuent chaque année un demi million de personnes.

La Convention d'Ottawa a interdit les mines antipersonnel, et des initiatives ont conduit à la conclusion d'un traité international sur les ventes d'armes et à l'imposition d'un

embargo sur les armes à dispersion. En tant que membre du G8 et puissance moyenne influente, le Canada a un rôle crucial à jouer pour réprimer le commerce mondial des armes.

Les ressources et les conflits

Les accords internationaux sur le commerce et l'investissement, ainsi que sur le commerce des ressources naturelles, ont des répercussions considérables sur les conflits. Aux Philippines, au Congo et en Colombie, l'extraction du pétrole, du gaz et des minéraux contribue à la violence et à la militarisation. Des forces de sécurité privées recrutées pour protéger les investissements ont bafoué les droits de la personne dans des collectivités; des sociétés ont permis à des groupes armés d'utiliser leur matériel et certaines ont été contraintes de payer des redevances à des groupes armés ou des gouvernements répressifs. Le Canada a le pouvoir de s'assurer que les sociétés canadiennes n'exacerbent pas les conflits. Il a aussi le pouvoir de promouvoir des normes internationales pour réduire les conflits liés aux ressources en exigeant des sociétés qu'elles soient davantage responsables et qu'elles respectent les droits internationaux de la personne et les normes environnementales.

La protection des droits des personnes

En temps de guerre, les droits des personnes, hommes, femmes, filles et garçons, sont mis en veilleuse et les moyens de subsistance sont précaires. Les groupes armés privent de nourriture, déplacent et tuent des civils pour faire pression sur les gouvernements, bâtir une base d'adeptes et faire progresser leurs objectifs. D'après l'ONU, « les mouvements de réfugiés ne sont plus un effet secondaire des conflits mais, dans de nombreux cas, sont essentiels aux objectifs et tactiques de guerre ».⁹⁶ Même lorsqu'ils ne sont pas expressément ciblés, les civils sont souvent incapables de combler leurs besoins essentiels. Du Tchad à la Colombie, le déplacement interne de populations est un phénomène croissant. Le nombre des morts indirectes – à cause de la maladie, de la malnutrition, de soins médicaux inadéquats et de l'eau impropre à la consommation – est plus de dix fois supérieur à celui des morts causées par les armes.⁹⁷

Le coût humain de la guerre

- Depuis les années 1960, quatre victimes de guerre sur cinq sont des civils.
- Depuis 1990, les enfants et les femmes comptent pour 80 p. 100 des victimes de guerre.
- Entre 250 000 et 500 000 femmes ont été violées pendant le déroulement du génocide rwandais de 1994, et des belligérants, que ce soit au Guatemala, au Congo ou aux États-Unis, se sont servis du viol d'un nombre incalculable de femmes comme arme de guerre.
- Au cours des 10 dernières années, les conflits armés ont provoqué la mort de 2 millions d'enfants; 6 millions ont été blessés et 20 millions d'autres ont été forcés de fuir leur maison.

Source

Save the Children, *Rewrite the Future*, 2006, www.savethechildren.org/publications/reports/RewritetheFuture_CampaignReport.pdf

La violence et la guerre ont des répercussions différentes sur les hommes et les femmes et sur les garçons et les filles. Il est donc impératif d'adopter des mesures spéciales pour protéger les droits et l'intégrité physique des femmes et des enfants. La violence sexuelle – utilisée pour contrôler, torturer, punir et démoraliser – est l'un des héritages les plus horribles et les plus tenaces de la guerre dans presque toutes les sociétés au sortir d'un conflit. Elle est en outre souvent invisible et renforcée par une impunité culturelle de la violence envers les femmes qui est enracinée dans le statut inférieur des filles et des femmes dans la société. Pour faire évoluer la justice et l'égalité, la progression de l'égalité entre les hommes et les femmes doit faire partie d'une paix durable allant au-delà de l'absence de guerre.

Dans le but de protéger les droits des populations touchées par les conflits, les Nations unies et des organisations de la société civile (OSC) nomment des agents de protection et un certain nombre d'OSC offrent des services d'accompagnement aux défenseurs des droits de la personne. Les agents et les défenseurs usent de la diplomatie civique, de négociations prudentes et d'improvisations créatrices pour assurer la sécurité des gens et faire en sorte qu'ils conservent leur dignité. Un plus grand nombre d'agents et de défenseurs sont nécessaires pour répondre aux besoins sanitaires, psychosociaux et juridiques propres aux femmes et aux filles, y compris celles qui ont survécu à la violence sexuelle.

Mais ces efforts ne sont pas toujours suffisants. Dans des situations extrêmes, il faut parfois envisager le recours à la force militaire, conformément au droit international et de concert avec l'organe pertinent des Nations unies. Il s'agit d'une solution compliquée et imparfaite, mais dans la foulée du génocide rwandais et du massacre de Srebrenica, d'aucuns ont commencé à accepter une telle idée. L'analyse consciencieuse de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, présentée dans le rapport *La responsabilité de protéger*, a fait progresser le débat sur l'intervention. La Commission a cerné trois responsabilités de base pour la communauté internationale – prévenir, réagir et rebâtir – et a établi clairement que la force ne devait être utilisée qu'en dernier ressort.

Les approches 3D aux conflits et aux opérations de paix

Même avant la publication du rapport « La responsabilité de protéger », le maintien de la paix avait considérablement évolué. La complexité de la guerre moderne est souvent incompatible avec le maintien traditionnel de la paix. Les belligérants ne sont pas toujours faciles à identifier, l'orientation politique des groupes armés n'est pas toujours évidente et, souvent, on connaît très peu ou on ne respecte pas le droit international humanitaire. Les Nations unies se fient plutôt de plus en plus à de complexes opérations de paix. Dans le

cadre des missions, les gardiens de la paix peuvent faire emploi de la force en dernier lieu. Ils travaillent d'ordinaire étroitement avec l'élément politique, et parfois humanitaire, d'une « mission intégrée ».

Dans un contexte de la sorte, les efforts des organismes des Nations unies et des OSC pour répondre aux besoins humanitaires deviennent de plus en plus compliqués. La sécurité des travailleurs humanitaires et des personnes qu'ils aident dépend d'une « entente » entre les organisations humanitaires et les parties belligérantes : les intervenants du secteur humanitaire tentent d'atténuer les souffrances résultant de la guerre et non d'intervenir dans son cours. Lorsqu'un des belligérants perçoit que les travailleurs humanitaires sont liés à l'autre partie, « l'entente » est rompue et l'action humanitaire devient quasi impossible.

L'évolution des politiques canadiennes et internationales vise à intégrer les réponses humanitaires, militaires et diplomatiques aux conflits. Les « approches 3D » encouragent des liens plus étroits entre les réactions politiques et humanitaires aux situations de crise. Le CCCI et ses membres croient toutefois qu'il en résultera pour les populations touchées un accès plus difficile à une aide humanitaire pouvant possiblement leur sauver la vie.

À bien des points de vue, les opérations de paix 3D se distinguent rarement des projets controversés de consolidation de l'État dirigés de l'extérieur. Les projets de consolidation de l'État qui tentent de résoudre le problème « de défaillance et de fragilité » de l'État sont devenus une priorité en ce qui concerne la politique étrangère des pays donateurs, dont le Canada. La souplesse d'un État constitue un élément essentiel à l'efficacité du processus de réconciliation et de justice sociale qui suit les conflits. Mais dans le contexte d'une « guerre mondiale contre le terrorisme », les priorités des donateurs sont de plus en plus animées par des notions de menace à la sécurité. Autrement dit, les gouvernements du Nord interviennent dans des États « défaillants et fragiles » qui à leurs yeux sont des refuges pour les terroristes, des sources de drogues illicites et des menaces à leur « sécurité nationale ».

Dans le nouveau modèle d'organisation de l'État, les militaires du Nord sont censés assurer la stabilité, la sécurité et, s'il y a lieu, un changement de régime. Les institutions financières

internationales et les principaux pays donateurs sont supposés reconstruire l'infrastructure, rédiger de nouvelles constitutions, mettre en place des économies libérales et tenter d'« inculquer un esprit démocratique ».

Tout porte à croire que l'approche 3D ne sera jamais couronnée de succès. Elle a néanmoins largement supplanté une voie plus efficace : celle consistant à soutenir des initiatives locales en faveur de la paix, à transformer les causes profondes des conflits et à réconcilier les collectivités déchirées par la guerre. Au lieu de cela, les donateurs s'attardent à renforcer les capacités de l'État à stabiliser et à étendre son pouvoir, souvent au détriment des intérêts de ses citoyens et des efforts de paix. Les donateurs omettent de prendre en compte leurs propres responsabilités quant aux répercussions qu'ont eues des politiques malavisées sur les capacités des États et leurs perspectives de développement.

La consolidation de la paix et les nouvelles initiatives de l'ONU

La médiation, la négociation et la diplomatie sont les moyens les plus anciens et les plus sûrs de rétablir la paix. Pour appuyer de tels efforts, les Nations unies ont mis sur pied une nouvelle Commission de consolidation de la paix et un bureau de soutien à la médiation. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, laquelle garantit aux femmes le droit de participer à toutes les dimensions de la prévention des conflits, du maintien de la paix, du rétablissement de la paix et de la reconstruction. De plus, en 2005, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1612 sur les enfants touchés par les conflits armés, qui confirme les droits des garçons et des filles dans une situation de conflit. Il reste beaucoup de travail à faire pour assurer leur mise en œuvre efficace mais, ensemble, ces mécanismes pourraient considérablement améliorer les réactions internationales concertées aux conflits et à la consolidation de la paix à la suite d'un conflit.

Le monde est peut-être plus complexe qu'il ne l'était à l'époque de Lester B. Pearson, le père du maintien de la paix. La voie de la guerre et de la violence semblera souvent attrayante, mais elle ne sera pas profitable. La voie de la paix est plus ardue, mais elle est incontestablement le chemin vers un avenir juste et stable.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Renouveler les engagements du Canada envers la consolidation, le soutien et le maintien de la paix et être prêt à protéger les personnes dont les vies et les droits fondamentaux sont menacés.

- Épuiser toutes les avenues diplomatiques et les initiatives locales de paix avant de recourir aux forces militaires en vertu d'un mandat des Nations unies.
- Mettre tout en œuvre pour assurer que tous les effectifs engagés dans des opérations de maintien et de soutien de la paix comprennent des femmes, et ce à tous les échelons, y compris les opérations visant les personnes déplacées et les camps de réfugiés. Il faut former tout le personnel, hommes et femmes, en matière de violence sexuelle et sexospécifique, de droits de la personne et de protection des enfants.
- Assurer la responsabilisation afin de prévenir les abus et l'exploitation sexuels en faisant respecter par tout le personnel canadien les principes du Comité permanent interorganisations.⁹⁸

Adopter une stratégie de promotion de la paix claire et transparente – basée sur de rigoureuses analyses des conflits et des différences hommes -femmes et fondée sur des instruments internationaux de défense des droits de la personne – qui soutient l'engagement du Canada auprès des sociétés touchées par des conflits.

- Assurer l'appui du Canada aux organisations, particulièrement les organisations de femmes, qui œuvrent pour le renforcement des capacités locales en faveur de la paix.

Augmenter considérablement les ressources humaines et financières pour renforcer les capacités de médiation et de négociation du Canada à l'appui des processus de maintien de la paix.

Appuyer les initiatives destinées à mettre un terme à l'impunité dont jouissent les personnes impliquées dans des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des génocides et d'autres violations graves des droits de la personne en vertu du droit international humanitaire.

- Travailler à mettre un terme à l'impunité pour le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre en empêchant l'inclusion dans les accords de paix de dispositions d'amnistie pour la violence sexuelle et en encourageant la Cour pénale internationale à faire enquête sur les crimes sexospécifiques.

Faire montre de leadership à l'échelle internationale en ce qui concerne le respect de l'indépendance des travailleurs humanitaires et le maintien de l'accès aux populations touchées par la guerre. Soutenir l'intégrité de l'action humanitaire en permettant aux travailleurs humanitaires d'œuvrer pour le développement de façon indépendante, neutre et impartiale.

- Mettre en application les principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire et s'assurer que le soutien et la protection des réfugiés et des personnes déplacées (IDP) tiennent aussi compte des répercussions sur les collectivités d'accueil.

Élaborer et mettre en œuvre, de concert avec les organisations de la société civile, un plan d'action solide pour donner suite à la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, dans le but de garantir la participation des femmes à toutes les dimensions de la prévention des conflits, de la négociation de la paix, de la consolidation de la paix et de la reconstruction. Appuyer les défenseurs des droits des femmes.

Jouer un rôle prépondérant pour l'élaboration d'un traité relatif au commerce des armes et pour l'interdiction des munitions de dispersion, et soutenir d'autres efforts de désarmement généraux eu égard aux répercussions des armes légères sur le développement et les droits humains. Il s'agit d'une recommandation conforme à l'article 26 de la Charte des Nations unies, qui demande au Conseil de sécurité d'élaborer un plan pour diminuer le financement des armes de guerre et utiliser cet argent pour répondre aux besoins des populations.

Promouvoir la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

Jouer un rôle de premier plan en vue de prévenir le recrutement des enfants-soldats, conformément à la résolution 1612 du Conseil de sécurité, de protéger les droits des enfants et de favoriser la participation des enfants au processus de consolidation de la paix.

Tenir pour responsables les sociétés canadiennes impliquées dans des abus des droits de la personne dans les zones de conflit en élaborant des lois conformes au rapport du groupe consultatif des Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'industrie extractive minière dans les pays en développement.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Renforcer les capacités locales et approfondir les connaissances en faveur de la consolidation de la paix locale, notamment au sein des organisations de la société civile (OSC), et offrir davantage de soutien en la matière pour, entre autres, consolider le processus transitoire de justice.

- S'assurer que les collectivités locales, dont les femmes, sont partie prenante à tout ce qui touche le processus décisionnel.
- Offrir un appui spécifique aux réseaux de femmes pour s'assurer que les points de vue des femmes et des filles sont pris en compte dans les efforts de paix de la société civile.

Veiller à ce que l'analyse des conflits et l'analyse comparative entre les sexes s'appliquent au traitement des conflits et à la consolidation de la paix, en s'assurant que les programmes de travail humanitaire et de développement sont évalués en fonction de leur incidence sur la paix.

Adopter et mettre en pratique des codes de conduite, tels que les normes du projet Sphère⁹⁹ et les principes du Comité permanent interorganisations¹⁰⁰ sur la prévention des abus et de l'exploitation sexuels dans les zones de conflit.

Veiller à ce que tous les membres du personnel de secours humanitaire reçoivent une formation sur les valeurs humanitaires, la prévention de la violence et la protection des femmes et des enfants déplacés et réfugiés.

Travailler au sein de coalitions pour le désarmement et pour l'interdiction des mines terrestres.

Voir à la protection des droits des enfants en signalant les violations en matière de recrutement d'enfants-soldats, en travaillant à la réhabilitation des enfants engagés dans les forces belligérantes, et en les habilitant à participer au processus de consolidation de la paix.

Appuyer les OSC locales dans leurs activités d'éducation sur la paix et de promotion de la paix afin de renforcer leur capacité à participer au processus de paix.

Partenariat avec l'Africa Peace Forum

Project Ploughshares

Project Ploughshares appuie des initiatives pratiques de consolidation de la paix en collaborant avec l'Africa Peace Forum (APFO) dans la Corne de l'Afrique. L'APFO, une ONG située au Kenya, encourage et soutient l'engagement de la société civile concernant les questions de politique liées à la sécurité de la région, la réforme de la sécurité, le désarmement, les armes légères ainsi que dans la diplomatie de rétablissement de la paix pour renforcer le processus de paix au Soudan. Project Ploughshares et l'APFO poursuivent un projet de recherche et de dialogue sur les politiques intitulé *Building the Capacity for Sustainable Peace : Track II Diplomacy in the Sudan*. Le projet vise essentiellement à obtenir les points de vues et idées de chercheurs et de praticiens sur les défis ayant trait aux problèmes de sécurité traités dans l'Accord de paix global. Les défis portent principalement sur les entraves que constituent les préoccupations politiques, le contrôle des armes et la réduction de leur prolifération sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Soutien à l'habilitation des femmes du Pérou, du Guatemala et de la Colombie en vue de s'attaquer à la violence sexuelle perpétrée durant les conflits armés

Inter Pares

Le programme vise à améliorer les conditions sociales, politiques et juridiques pour les survivantes de violence sexuelle en temps de guerre. Il vise, ultimement, à permettre aux femmes de surmonter la victimisation, de devenir des protagonistes et de développer les capacités nécessaires pour pleinement exercer leurs droits de citoyennes et d'agents de changement. Pour ce faire, il appuie les poursuites intentées par les femmes afin de supprimer l'impunité pour les crimes relatifs à la violence sexuelle et d'assurer la reddition de comptes du gouvernement en vertu de la loi. Inter Pares accompagne également les survivantes et leurs organisations dans leurs efforts pour influencer les plans de réparation en ce qui concerne la violence sexuelle commise durant la guerre. En outre, le programme permet aux organisations participantes de se regrouper à l'échelle internationale, de partager des ressources et de tirer des leçons des expériences des autres. Les bénéficiaires comprennent des femmes indigènes, des femmes pauvres de la ville ou de la campagne et leur famille, ainsi que les organisations de la société civile qui les soutiennent. Les organisations de défense des droits de la personne et les organisations de femmes ont des relations directes avec les femmes touchées, les établissements de recherche, les spécialistes de la santé mentale et le milieu universitaire.

RESSOURCES

Conseil canadien pour la coopération internationale. *Les « États non viables » : À quelles conditions le Canada devrait-il intervenir dans un État où sévit un conflit?* 2006. http://ccic.ca/f/002/humanitarian_peace.shtml

Groupe de travail sur la disparité des sexes dans l'optique de la consolidation de la paix. *Women, Peace and Security, the NGO Experience*, 2007. <http://peacebuild.ca/upload/Final%20NGO%20Report%20EN.pdf>

Initiative for Inclusive Security and International Alert Joint Publication. *Inclusive Security, Sustainable Peace: A Toolkit for Advocacy and Action*, 2004. http://www.huntalternatives.org/pages/87_inclusive_security_toolkit.cfm

Regehr, Ernie et Peter Whelan. 2004. *Reshaping the Security Envelope: Defence Policy in a Human Security Context* (Document de travail 04-4 de Project Ploughshares). <http://www.ploughshares.ca/libraries/WorkingPapers/wp044.pdf>

Save the Children. 2006. *Rewrite the Future*.

www.savethechildren.org/publications/reports/RewritetheFuture_CampaignReport.pdf

Swenson, Geoffrey et Eugene Whitlock, *States at Risk: Stabilization and State-building by External Intervention* de la Carnegie Endowment for International Peace, Rapport de conférence, les 20 et 21 janvier 2004, Washington.

Wheeler, Victoria et Adele Harmer (éditeurs). *Resetting the Rules of Engagement: Trends and Issues in Military-humanitarian relations* (Rapport n° 21 du Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute), 2006. <http://www.odi.org.uk/HPG/papers/HPGBrief21.pdf>

Point 7 :

PROMOUVOIR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE DANS LE MONDE

PROTÉGER ET REMETTRE EN ÉTAT LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU CANADA AU MOYEN DE STRATÉGIES ET DE DÉMARCHES CONFORMES À L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET À LA DIMINUTION DES INÉGALITÉS DANS LE MONDE. DÉFENDRE LE DROIT À DES MOYENS DE SUBSISTANCE EN HARMONIE AVEC UN ENVIRONNEMENT DURABLE POUR LES PERSONNES PAUVRES ET VULNÉRABLES. S'ASSURER QUE LE CANADA RESPECTE SES OBLIGATIONS AUX TERMES DES TRAITÉS ET DES ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX. TENIR PLEINEMENT COMPTE DES INTÉRÊTS, DES CAPACITÉS ET DES CONNAISSANCES DES DIVERSES POPULATIONS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, POUR LEUR BIEN-ÊTRE ET POUR CELUI DES GÉNÉRATIONS À VENIR.

« Il convient de faire preuve de prudence dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux préceptes du développement durable. C'est à cette condition que les richesses incomensurables que la nature nous offre pourront être préservées et léguées à nos descendants. Les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants. »

Déclaration du Millénaire des Nations unies, 2000

Une planète en crise

Les stocks de poissons diminuent et disparaissent; la terre, l'air et des bassins versants sont contaminés par les rejets toxiques; des forêts sont rasées pour le bois d'œuvre et l'agriculture à grande échelle; des espèces disparaissent; le sol s'épuise et se dégrade; les déserts avancent; et la planète entière est désormais confrontée à une crise de l'eau, au réchauffement planétaire et aux changements climatiques. Voilà l'héritage et les pressions d'un modèle de « développement » axé sur la croissance industrielle et privilégié par les pays développés qui menace tous les habitants de la terre, et la santé de la planète même.

Malheureusement, ce sont les pratiques et l'appétit rapace des plus riches de la planète qui ont souillé le nid collectif. Les classes riches et moyennes du Nord et du Sud sont celles qui ont le plus profité des politiques de développement obsédées par la « croissance économique ». Elles possèdent les ressources nécessaires pour s'adapter et échapper, durant un certain temps, aux conséquences environnementales.

Les plus pauvres – qui composent la majorité de la population mondiale – ont toujours moins de choix que les mieux nantis. Ils dépendent plus directement de leur environnement naturel

« Même les efforts d'atténuation les plus rigoureux ne pourront éviter des répercussions plus prononcées des changements climatiques au cours des quelques prochaines décennies, ce qui rend l'adaptation essentielle, particulièrement face aux répercussions à court terme. Des changements climatiques débridés pourraient, à long terme, dépasser les capacités d'adaptation des systèmes naturels, gérés et humains. »

Quatrième Rapport d'évaluation,
Conséquences, adaptation et vulnérabilité
Groupe d'experts intergouvernemental sur
l'évolution du climat (GIEC), 2007



pour la nourriture, l'eau, les matériaux de construction et le combustible. Ils sont donc les premiers à devoir faire face aux répercussions de la dégradation et de l'effondrement de l'environnement.

Trop souvent, l'agriculture industrielle, l'extraction minière ou l'exploitation forestière repoussent les pauvres aux confins de leurs terres ancestrales. Là, contraints de tirer leur subsistance d'écosystèmes qui sont de moins en moins aptes à subvenir à leurs besoins et forcés de s'y adapter, ils se trouvent pris au piège de l'engrenage de la pauvreté et des crises environnementales. L'insécurité des approvisionnements en eau, par exemple, est une réalité de plus en plus présente pour les petits agriculteurs et des centaines de millions de personnes vivant dans la pauvreté.

La crise de l'eau s'intensifie à un rythme sans précédent. Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2006 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) intitulé Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau, plus de trois milliards de personnes pourraient vivre dans des pays en proie à un stress hydrique d'ici 2025. Le rapport souligne que « tout comme la faim dans le monde, le manque d'accès à l'eau est un fléau silencieux qui frappe les pauvres tout en restant toléré par ceux qui possèdent les ressources, la technologie et le pouvoir politique nécessaires pour y mettre fin¹⁰¹ ».

Les femmes et les filles sont doublement désavantagées par la crise de l'eau. Non seulement doivent elles aller chercher l'eau et la gérer, mais il leur faut plus de temps pour le faire, ce qui les oblige souvent à compromettre leur éducation. Il faut leur accorder une voix et un rôle décisifs dans la détermination des priorités en matière d'eau et d'assainissement dans leur communauté pour lutter contre cette crise.

Des pratiques non viables volent le Sud pour alimenter le Nord

Dans le Sud, des économies entières reposent sur les cultures commerciales et l'extraction de minéraux et sur d'autres ressources destinées à la consommation dans le Nord. Les populations les plus pauvres du Sud ne tirent que peu de bénéfices de telles pratiques. Pire encore, des pratiques non viables détruisent l'environnement dont dépendent les pauvres pour leur survie.

Les pratiques appauvrissent aussi gravement la diversité biologique, essentielle aux écosystèmes qui sont le fondement de la vie. Durant des siècles, la biodiversité a été une condition essentielle de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable et des médecines traditionnelles. La biodiversité et les connaissances autochtones vont de pair. Les connaissances autochtones sont issues de l'expérience de multiples générations dans divers milieux, mais bon nombre d'entre elles ne sont pas consignées. Il est essentiel de protéger et de promouvoir les connaissances autochtones pour renforcer les collectivités



Faits sur la pauvreté, la consommation et l'environnement mondial

- 75 p. 100 des 1,2 milliard de personnes extrêmement pauvres vivent en milieu rural, où l'environnement est souvent vulnérable et gravement dégradé¹⁰².
- Plus de la moitié de la population mondiale dépend encore de combustibles solides tels que le bois, le chaume et le fumier animal pour la cuisine et le chauffage¹⁰³.
- Le « revenu environnemental » produit par l'utilisation directe des biens et services écologiques représente souvent une part importante du revenu des ménages pauvres¹⁰⁴.
- Dans les pays en développement, l'agriculture consomme 85 p. 100 des ressources d'eau douce et utilise 33 p. 100 des sols. À tout moment, près de la moitié de la population des pays en développement souffre d'un problème de santé causé par le manque d'eau et d'assainissement. Les femmes sont les premières responsables de la collecte de l'eau et passent souvent jusqu'à quatre heures par jour à marcher et à faire la queue¹⁰⁵.
- En 2001, la consommation d'énergie par habitant de l'Afrique atteignait 5 p. 100 de la moyenne du G7¹⁰⁶. Les États-Unis ont moins de 5 p. 100 de la population mondiale mais consomment 23 p. 100 de l'énergie de la planète¹⁰⁷. La combustion de combustibles fossiles représente 61 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre, qui varient énormément d'un pays à l'autre. L'Australie, les États-Unis et le Canada arrivent au premier rang, avec des émissions par habitant deux fois supérieures à celles de l'Union européenne (UE), six fois supérieures à celles de la Chine et treize fois supérieures à celles de l'Inde¹⁰⁸. Le déboisement émet de 20 à 30 p. 100 des gaz à effet de serre¹⁰⁹.
- En 2003, 86 p. 100 des projets énergétiques de la Banque mondiale portaient sur les combustibles fossiles. Seuls 14 p. 100 portaient sur l'énergie renouvelable¹¹⁰.
- Selon les projections, la variabilité du climat et les changements climatiques devraient gravement compromettre la production agricole, y compris l'accès aux aliments, dans de nombreux pays et régions de l'Afrique et dans certains pays, ils pourraient amputer de moitié les rendements de l'agriculture pluviale d'ici 2020¹¹¹.
- En Amérique latine, on prévoit que les changements aux configurations des précipitations et la disparition des glaciers affecteront considérablement la disponibilité de l'eau à des fins de consommation humaine, d'agriculture et de production d'énergie¹¹².

qui devront s'adapter à l'évolution de leur milieu et composer avec elle.

Partout au monde, des scientifiques et un mouvement de défense de l'environnement en pleine évolution ne cessent de sonner l'alarme. Des populations qui ont jadis vécu dans un environnement sain qui menace maintenant de s'effondrer ont joint leur voix à la leur. Les femmes, souvent tenues à l'écart des décisions qui touchent leur environnement, font partie des chefs de file les plus efficaces du mouvement de défense de l'environnement. Mentionnons entre autres Rachel Carson et ses travaux pionniers sur les pesticides, Wangari Maathi et le Greenbelt Movement au Kenya, et

Sheila Watt-Cloutier et son militantisme concernant les répercussions des changements climatiques dans l'Arctique canadien – pour n'en nommer que quelques-unes.

Pourtant, les « forces du marché » et le secteur privé continuent d'omettre de calculer les coûts écologiques et humains des dommages causés à l'environnement, et encore moins d'en tenir compte, ainsi ils perpétuent des pratiques destructrices. Les gouvernements et les organisations multilatérales réagissent lentement – si tant est qu'ils réagissent – aux signaux d'alarme écologiques en signant des traités et des accords internationaux. Et encore, les plus délinquants sur le plan environnemental tardent à adopter des mesures

concrètes. La résistance des pays développés à respecter les engagements du Protocole de Kyoto visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à investir dans des sources d'énergie renouvelable et de remplacement, et à mettre un terme aux changements climatiques en témoigne. Le monde entier assiste plutôt à des augmentations rapides des émissions de gaz à effet de serre qui atteignent des niveaux dangereux dans l'atmosphère.

Un rôle pour le Canada

Un programme d'action canadien pour mettre fin à la pauvreté et à l'inégalité dans le monde doit intégrer une perspective holistique de la justice environnementale. Il engloberait un développement démocratique, des pratiques agricoles durables, des approches holistiques de milieux en santé et des stratégies efficaces de développement communautaire portant sur la gamme complète des vulnérabilités auxquelles font face les populations pauvres et marginalisées. Il est rare que les politiques environnementales por-

Les changements climatiques : les pauvres sont les plus durement touchés

« Pour de nombreuses personnes... les changements climatiques s'apprêtent à transformer une période déjà difficile en une période impossible. »

Up in Smoke? Latin America and the Caribbean

Les changements climatiques font déjà des ravages partout dans le monde, et leurs répercussions devraient s'aggraver. Les régimes climatiques instables, l'augmentation des incendies de forêt et la fonte rapide des glaciers sont désormais bien documentés; ils causent de nombreux bouleversements pour des millions de personnes qui vivent de la terre – particulièrement les petits propriétaires en milieu aride et les pasteurs dont la subsistance dépend de l'agriculture pluviale. Des millions d'autres ont été fortement touchés par la fréquence accrue des « événements météorologiques extrêmes ». Les prédictions sont sombres. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, les catastrophes météorologiques actuelles paraîtront insignifiantes comparativement aux impacts calamiteux éventuels¹¹³. De plus, l'abus, la destruction ou l'utilisation inappropriée des ressources naturelles amplifieront les désastres éventuels.

On prévoit qu'à mesure que la Terre se réchauffera, toutes sortes d'événements extrêmes surviendront : la hausse du niveau des mers, des inondations, des ondes de tempêtes, des sécheresses, l'émergence de crises de l'eau et une incidence plus élevée des maladies tropicales. Comme dans le cas de tous les désastres, les personnes pauvres et vulnérables seront les plus touchées. C'est la sécurité alimentaire qui sera tout d'abord compromise¹¹⁴. À mesure qu'évolueront les pratiques agricoles, les femmes en subiront les conséquences adverses. Par ailleurs, elles pourraient être bien placées pour jouer un rôle dans le développement de pratiques agricoles durables. Il est plus probable toutefois que les femmes et les filles deviennent des réfugiées, car leurs choix seront fort différents de ceux des hommes et des garçons. Il faut de toute urgence mettre en œuvre trois stratégies parallèles :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et arrêter les changements climatiques;
- aider les gens – et particulièrement les pauvres – à s'adapter à ces changements qui sont maintenant inévitables. Plus particulièrement, aider les petits agriculteurs des régions vulnérables à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation;
- tirer les leçons des urgences du passé et inscrire « la réduction des risques de désastres » dans tous les plans de développement pour s'assurer que les pauvres soient mieux en mesure de faire face aux catastrophes lorsqu'elles surviendront.

Gouvernance mondiale et environnement – une chronologie sélective

- 1972 : Le **Programme des Nations unies pour l'environnement** (PNUE) prend naissance après la première Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement.
- 1977 : Lors de la **Conférence des Nations unies sur la désertification**, les parties présentes adoptent le Plan d'action pour lutter contre la désertification. En 1991, le PNUE a conclu que « la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches s'était aggravée ».
- 1982 – 1994 : La **Convention des Nations unies sur le droit de la mer** entre en vigueur et elle comprend certaines clauses protégeant le milieu marin.
- 1992 : Au cours de la **Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement**, ou le **Sommet de la Terre** (Rio de Janeiro), les parties présentes adoptent la Déclaration de Rio et son plan d'action, « Action 21 ». La conférence débouche sur deux conventions juridiquement contraignantes — sur la biodiversité et sur les changements climatiques, et mène à la création de la **Commission du développement durable des Nations unies**, aussi en 1992.
- 1993 : La **Convention sur la diversité biologique** entre en vigueur. Ses objectifs sont « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques... »
- 1994 : La **Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques** entre en vigueur et crée un cadre global pour les efforts intergouvernementaux de lutte contre les changements climatiques.
- 1994 – 1996 : Les membres adoptent la **Convention sur la lutte contre la désertification**.
- 1997 : Les parties présentes à la **Convention sur les changements climatiques** adoptent son **Protocole de Kyoto**. Aux termes du Protocole, la plupart des pays industrialisés s'engagent à réduire les émissions de certains « gaz à effet de serre » de 5 p. 100 en moyenne.
- 2002 : Le **Sommet mondial sur le développement durable** (Johannesburg) est l'occasion de réaffirmer le Plan d'action du Sommet de la Terre de 1992 et d'adopter le Plan d'application de Johannesburg.
- 2004 : La **Conférence internationale pour les énergies renouvelables** (Bonn) dresse une liste complète de recommandations stratégiques destinées à promouvoir l'énergie renouvelable.
- 2005 : Le **Protocole de Kyoto** entre en vigueur et le demeurera jusqu'en 2012.

Sources

Pour des renseignements sur ces traités et tous les traités environnementaux, consulter : <http://www2.spo.unibo.it/spolfo/ENVLAW.htm> et <http://www.unep.org/Documents.multilingual/Default.asp?DocumentID=287>

Déclaration de Rio, <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

Action 21, <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>

Plan d'application de Johannesburg, <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/636/94/PDF/N0263694.pdf?OpenElement>

Recommandations stratégiques pour les énergies renouvelables, http://www.renewables2004.de/pdf/policy_recommendations_final.pdf

Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, [http://www.unccd.int/parliament/data/bginfo/PDUNCCD\(fre\).pdf](http://www.unccd.int/parliament/data/bginfo/PDUNCCD(fre).pdf)

Convention des Nations unies sur la diversité biologique, <http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

tent une quelconque attention aux répercussions inégales sur les pauvres dans leur milieu de vie; des politiques et pratiques de développement non durable ont déjà porté atteinte à l'écologie locale. De telles politiques, conjuguées aux conséquences des changements climatiques, menaceront encore davantage les populations pauvres (voir l'encadré Les changements climatiques : les pauvres sont les plus durement touchés).

Il n'est pas surprenant que certaines personnes réclament maintenant la justice environnementale. Elles soutiennent que les pays industrialisés ont une dette envers les pays et les populations du Sud, dont la valeur équivaut à des décennies de pillage des ressources, de dommages à l'environnement, de destruction de la biodiversité, de rejet de déchets et d'actions responsables des changements climatiques. Elles exigent que les responsables des dommages à l'environnement remboursent leur « dette écologique ».

Il faut investir dans des approches durables de par le monde. Ce faisant, il y a lieu d'investir dans les capacités et les connaissances des populations autochtones et rurales, et en tirer les leçons et les bénéfices. Ce sont elles qui vivent en étroite relation avec leur environnement partout dans le monde en développement. Elles peuvent nous aider à adopter des approches durables et équitables sur le plan de l'environnement pour mettre un terme à la pauvreté mondiale.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Respecter les obligations du Canada aux termes de la Convention sur la biodiversité, de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et d'autres accords internationaux en matière d'environnement.

Appuyer un cadre de lutte contre les changements climatiques mondiaux pour l'après 2012 qui maintienne le plus possible les augmentations de température, à l'échelle planétaire, en deçà de 2°C et qui tienne compte des intérêts, des connaissances et des capacités des populations pauvres et marginalisées dans les pays en développement.

Élaborer des politiques à long terme pour la coopération entre le Canada et les pays en développement qui intègrent la viabilité écologique dans toutes les dimensions des démarches durables de réduction de la pauvreté et de création de moyens de subsistance en milieu rural, y compris l'agriculture à petite échelle – et non seulement dans la croissance économique à court terme. Par exemple :

- souligner l'importance d'une base de ressources naturelles durables pour le développement rural;
- appuyer la décentralisation du contrôle exercé sur les ressources naturelles au profit des collectivités locales touchées pour leur permettre de donner leur consentement préalable de manière libre et éclairée à tout projet d'exploitation des ressources naturelles;
- renforcer les capacités et les droits juridiques et éliminer les obstacles extérieurs afin de permettre aux populations pauvres de gérer les écosystèmes locaux et d'assurer un droit foncier aux utilisateurs des ressources;
- conformément aux accords internationaux, garantir que tous les projets environnementaux intègrent des analyses et des résultats ayant trait aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes;
- favoriser des approches relatives à la réforme urbaine et aux industries locales qui améliorent l'interconnexion entre, d'une part, les environnements urbains et les industries et, d'autre part, l'écosystème dans lequel ils se trouvent;
- veiller à ce que les projets de développement analysent et atténuent les risques sociaux et environnementaux, y compris ceux qui découlent des changements climatiques, et qu'ils aident à réduire les vulnérabilités et à renforcer les capacités d'adaptation des collectivités.

Demander qu'on cesse d'utiliser l'aide et d'autres ressources gouvernementales pour subventionner les combustibles fossiles tant dans les pays en développement qu'au Canada. Supprimer progressivement tout le financement des combustibles fossiles par la Banque mondiale et réaffecter le financement multilatéral à des programmes de conservation, d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

Modifier la façon dont les politiques abordent la propriété intellectuelle et les pratiques de développement en vue de garantir la protection de la biodiversité pour les générations futures, la conservation des savoirs populaires et le respect des droits des agriculteurs, des populations autochtones et des collectivités locales.

- Appuyer le rôle des petits agriculteurs dans la conservation et la promotion de la diversité agro-écologique, et s'assurer que les agriculteurs conservent un droit d'intendance à l'égard de leurs systèmes d'approvisionnement en semences, y compris le maintien de l'actuel moratoire international sur les expérimentations en plein champ ou la commercialisation des technologies génétiques de stérilisation des semences.

Reconnaître que l'accès à l'eau est un droit universel. Appuyer les politiques qui garantissent un accès public à l'eau pour tous, maintenant et pour les générations à venir.

- Protéger et préserver les sources d'eau naturelles;
- placer les femmes et les filles au centre des stratégies, des politiques et des programmes en matière d'eau et d'assainissement;
- soutenir les services d'approvisionnement en eau publics ou coopératifs avec une réelle participation communautaire dans les pays en développement, et s'opposer aux mesures des bailleurs de fonds et aux programmes d'aide qui favorisent la privatisation des services d'approvisionnement en eau;
- renverser l'opposition du Canada à la proposition du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies voulant que l'eau destinée à une utilisation personnelle et domestique soit considérée comme un droit de la personne.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

S'assurer que la justice environnementale et la viabilité se traduisent dans la culture, les programmes et les pratiques organisationnels, ce qui comprend un apprentissage approfondi des questions de viabilité environnementale avec les partenaires en vue de réduire la pauvreté et d'instaurer la justice sociale.

Plaider en faveur d'un cadre de lutte contre les changements climatiques mondiaux pour l'après 2012 qui maintienne le plus possible les augmentations de température, à l'échelle planétaire, en deçà de 2°C. Le cadre devrait être équitable et contribuer au développement durable de manière à réduire la pauvreté et les inégalités dont souffrent les personnes pauvres et vulnérables des pays en développement.

Encourager les organisations à minimiser leurs pratiques environnementales non viables et les changements climatiques dans le monde en les incitant à réduire leur empreinte environnementale.

Renforcer les capacités d'intégration des perspectives en matière d'égalité entre les sexes aux plaidoyers et aux programmes environnementaux afin de favoriser une compréhension et des interventions plus holistiques concernant la pauvreté, les droits des femmes et la viabilité de l'environnement.





Campagne L'eau – la vie avant le profit

Développement et Paix

Sous le thème central de la promotion d'une économie équitable et durable, Développement et Paix a animé, de 2003 à 2006, une campagne d'éducation et d'action ciblant des enjeux associés à l'accès à l'eau potable. Développement et Paix a invité le public à signer une déclaration sur l'eau affirmant que l'eau est un don sacré, un droit humain fondamental, une partie du bien commun à partager et une partie de l'héritage commun de responsabilité collective du genre humain. La déclaration affirmait aussi que l'eau fait partie de la richesse commune, un principe qui a priorité sur toute valeur commerciale. Plus de 236 000 Canadiens ont signé la déclaration sur l'eau. Pour établir le lien entre le Nord et le Sud, Développement et Paix a aussi demandé à ses membres de rencontrer leur conseil municipal; 188 municipalités ont signé la déclaration. Pendant les trois années de la campagne, Développement et Paix a cherché à convaincre le gouvernement de modifier sa position sur le droit à l'eau, implicite dans l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Développement et Paix poursuit le dialogue avec le gouvernement sur cette question.

Protéger la population et l'environnement contre des pratiques minières destructrices et non viables

Mines Alerte Canada

Mines Alerte Canada est une réponse de la société civile à l'échec de l'industrie et des gouvernements en matière de protection des personnes et de l'environnement contre les pratiques minières destructrices et non viables. Grâce à l'appui d'organisations environnementales, autochtones et syndicales et d'organisations de justice sociale, et en faisant appel à des experts partout au Canada, Mines Alerte Canada assure le suivi des politiques et des pratiques minières au Canada et partout ailleurs qui menacent la santé publique, la qualité de l'eau et de l'air, les habitats des poissons et de la faune, et les intérêts communautaires. La coalition effectue ou appuie la surveillance, l'analyse et le plaidoyer nécessaires pour changer les pratiques de l'industrie et des décideurs du secteur public. Ses buts sont les suivants :

- 1) assurer que les pratiques en matière d'exploitation minière s'harmonisent avec les objectifs des collectivités durables et de la santé écologique;
- 2) renforcer les capacités techniques et stratégiques au sein des collectivités et des organisations aux prises avec les retombées de l'exploitation minière;
- 3) imposer des conditions appropriées aux opérations minières et, dans certains cas, empêcher la réalisation de projets susceptibles d'avoir des effets néfastes dans des régions d'importance d'un point de vue écologique, économique et culturel;
- 4) plaider en faveur de politiques visant à améliorer l'efficacité de l'exploitation minière et à en réduire les risques.

Aider les collectivités à s'adapter aux répercussions des changements climatiques

CARE Canada

CARE Canada, avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international, a entrepris des projets au Bangladesh et au Tadjikistan pour aider les collectivités à s'adapter aux répercussions des changements climatiques. Les projets mettaient l'accent sur des initiatives pratiques, au niveau des ménages et des collectivités, afin de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance dans le contexte des changements climatiques. Dans les deux cas, CARE a fondé les projets sur une évaluation participative de la vulnérabilité et de la capacité actuelle d'adaptation. CARE a conjugué cette information avec les données climatiques disponibles pour mieux comprendre la façon dont les changements climatiques pourraient affecter le bien être des populations. L'organisation a ensuite collaboré avec les collectivités pour qu'elles acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation. Les stratégies visaient à relever les actuels défis liés aux changements climatiques tout en renforçant les capacités d'adaptation aux changements futurs. Les résultats des projets aux deux niveaux indiquent que les approches communautaires peuvent aider à réduire la pauvreté et permettre aux collectivités de s'adapter aux changements climatiques.

RESSOURCES

Association pour les droits de la femme et le développement (AWID). *Is climate change a gender issue?* 2005.
<http://www.awid.org/go.php?stid=862>

ONU. *Évaluation des écosystèmes pour le millénaire des Nations unies : les écosystèmes et le bien être de l'Homme*.
<http://www.millenniumassessment.org/fr/index.aspx>

Women's Environment and Development Organization (WEDO). *Gender and Climate Change Resource Guide*, 2002.
<http://www.wedo.org/campaigns.aspx?mode=plantendorsements>

Working Group on Climate Change and Development (UK). *Africa – Up In Smoke?* 2006.
http://www.oxfam.org.uk/resources/policy/climate_change/latin_america_up_in_smoke.html

Working Group on Climate Change and Development (UK). *Up in Smoke? Latin America and the Caribbean*, 2006.
<http://www.neweconomics.org/gen/uploads/15erpvfzxbipu552pnoo1f128082006213002.pdf>

World Resources Institute, <http://www.wri.org/>

World Resources Institute. *EarthTrends Poverty Reduction and the Environment*.
<http://earthtrends.wri.org/povlinks/iia.php>

World Resources Institute. *Navigating the Numbers – Greenhouse Gas Data and International Climate Policy*, 2005.
http://pdf.wri.org/navigating_numbers.pdf

Point 8 :

APPUYER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA CITOYENNETÉ MONDIALE

PARTICIPER À LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE AFIN DE GARANTIR LA JUSTICE SOCIALE ET LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE AU CANADA ET DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT. APPUYER L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CITOYENNETÉ ACTIVE AU CANADA, DANS LE SUD AINSI QU'À L'ÉCHELLE MONDIALE ET SOUTENIR LES MULTIPLES RÔLES JOUÉS PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) DANS LE DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE. ACCROÎTRE LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS LES DOSSIERS RELATIFS À LA POLITIQUE MONDIALE.

« C'est par l'action à l'échelon national que l'on peut traduire dans la réalité les normes internationales des droits de la personne. »

Louise Arbour, Plan d'action du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme intitulé *Protection and Empowerment*, mai 2005

« Nous devons reconnaître que la citoyenneté mondiale est une notion qui demeure problématique dans de nombreux pays et dans des groupes marginalisés de tous les pays, y compris au Nord. Nous devons d'abord instaurer une citoyenneté active dans nos propres pays si nous voulons devenir des citoyens du monde. »

Muthoni Wanyeki, ancienne directrice générale, FEMNET, AGA du CCCI, mai 2006

Les exigences et le pouvoir croissants de la société civile

La saine démocratie repose autant sur le débat public et l'interaction des citoyens avec les décideurs que sur un gouvernement efficace, élu démocratiquement. Que ce soit à l'échelle nationale ou au sein des institutions multilatérales, la « bonne gouvernance » nécessite une relation solide et dynamique entre une « société civile » organisée et avertie, et les institutions qui ont la responsabilité de gouverner. Pour que la relation s'instaure, les citoyens et leurs organisations doivent posséder le savoir-faire et les outils nécessaires pour traiter avec les politiciens et les autres décideurs, et ceux-ci doivent avoir la volonté et les moyens de prêter une oreille attentive.

Les citoyens s'engagent au sein d'organisations de la société civile et de mouvements populaires – que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, au Canada ou dans le Sud – pour participer à un effort soutenu, accroître leur influence, affermir leur voix et appuyer l'action collective en vue de changer les choses. De tels engagements par des groupes de femmes, des syndicats ou des organisations non gouvernementales (ONG) sont un complément au rôle décisif des médias et aux processus politiques permettant aux citoyens d'élire leurs gouvernements. Ils permettent ainsi une participation démocratique des citoyens dans leur



© AC/DICIDA



Inter Pares : Caroline Boudreau



société. Les OSC canadiennes sont une expression incontournable de l'engagement des Canadiens envers le développement et la justice sociale dans le monde.

Une des prémisses fondamentales de la gouvernance démocratique veut que les citoyens aient le droit de responsabiliser les gouvernements quant à leurs engagements. Les citoyens ne sont pas les « bénéficiaires » des largesses des bailleurs de fonds ou des gouvernements. Ce sont plutôt les acteurs de leur propre développement et ils prennent part aux décisions qui touchent leur vie. Ils doivent avoir la possibilité et la capacité de revendiquer des droits reconnus universellement en droit international – des droits portant sur l'égalité entre les sexes, l'éducation et les soins de santé.

La lutte pour se faire entendre

À bien des endroits dans le Sud, toutefois, la citoyenneté active ne fait pas partie intégrante de la culture politique – malgré l'obligation qu'ont les États de faire respecter les droits civils et politiques de leurs citoyens. Trop souvent, les journalistes indépendants et les entreprises médiatiques font l'objet de censure et de harcèlement; les dissidents politiques et les ONG sont traités avec méfiance; les personnes et les organisations (comme les syndicats) qui critiquent le gouvernement sont victimes de répression; et les décideurs font peu de cas de la contribution des citoyens à l'élaboration

ou à la mise en œuvre des politiques. (voir l'encadré La Déclaration universelle des droits de l'homme)

Même là où la participation est acquise, certains points de vue n'ont pas droit de cité dans le débat public, et n'arrivent que rarement à capter l'attention des gouvernements. Les raisons sont multiples : la pauvreté, la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, le racisme ou quelque autre forme d'exclusion sociale. En raison de leur situation économique inégale ainsi que de la discrimination fondée sur le sexe et de la violence qui étouffent leur voix, les femmes et les filles doivent surmonter des obstacles particuliers pour participer à la vie démocratique.

La pauvreté, la dévastation de l'environnement et les conflits violents alimentent des migrations croissantes de personnes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. De nombreuses sociétés réagissent par une peur et une xénophobie accrues. Les mesures de sécurité, resserrées depuis le 11 septembre 2001, et la « guerre contre le terrorisme » ont exacerbé cette tendance, ce qui a donné lieu à l'imposition de limites aux libertés civiles et aux mouvements migratoires, y compris au Canada¹¹⁵. Pour vraiment contribuer à la gouvernance démocratique et à la citoyenneté mondiale active, les Canadiens doivent contester ces formes d'exclusion politique et sociale. Si le Canada tient à éliminer la pauvreté

La Déclaration universelle des droits de l'homme : Liberté d'expression et de réunion

ARTICLE 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

ARTICLE 20

- 1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
- 2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

et à instaurer la justice sociale, il doit prêter l'oreille à ces voix – surtout celles des femmes et des autres groupes marginalisés.

Les organisations membres du CCCI ont toujours encouragé l'action citoyenne – au Canada et dans le Sud. Les OSC sont les principales exécutantes des programmes d'engagement du public concernant les enjeux mondiaux au Canada.

Elles informent les Canadiens et les sensibilisent aux enjeux mondiaux et aux choix individuels en tant que consommateurs; elles offrent des possibilités d'action collective; elles donnent l'occasion de se familiariser avec les conditions de vie locales

dans les pays en développement; et elles aident les citoyens du Nord et du Sud à se concerter pour lutter contre la pauvreté et l'injustice.

Les OSC canadiennes forment des partenariats avec des OSC du Sud, y compris des organisations communautaires, des groupes de recherche d'intérêt public et des groupes de surveillance des gouvernements et des entreprises, ainsi que des réseaux de défenseurs de l'environnement, de femmes et de peuples autochtones, à l'échelle tant nationale qu'internationale, et appuient leur développement.

Quelques définitions

QU'EST-CE QUE LA « CITOYENNETÉ MONDIALE » ?

La citoyenneté mondiale repose sur le fait que des personnes partout au monde reconnaissent qu'ils font partie d'une même communauté qui partage la même planète et doit rechercher collectivement des solutions aux problèmes mondiaux. Elle englobe un ensemble de principes, de valeurs et de comportements qui sous-tendent la participation des citoyens à la vie publique. Ces personnes délibèrent et agissent pour le bien commun en tenant compte des conséquences sur les plans tant local que mondial. [Adapté par le CCCI, *Pour un engagement de la population et le développement du sens de la citoyenneté mondiale*, document d'information n° 4, février 2006, http://www.ccic.ca/f/docs/002_aid_2006-02_paper_4_pub_engage.pdf]

QU'EST-CE QUE LA « GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE » ?

- Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la gouvernance démocratique signifie que :
- Les droits de la personne et les libertés fondamentales sont respectés et favorisés, ce qui permet à chacun de vivre dans la dignité.
- Les personnes ont leur mot à dire sur les décisions qui affectent leur vie.
- Les populations sont à même de demander aux décideurs de rendre des comptes.
- Les femmes sont les égales des hommes dans les sphères publique et privée de la vie en général et de la prise de décisions.
- Les politiques économiques et sociales s'attachent à répondre aux besoins et aux droits des personnes.
- Les personnes échappent à toute discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la classe sociale ou le sexe. [Adaptation du Rapport mondial sur le développement humain 2002 du PNUD, page 51.]

La gouvernance démocratique est à la fois un moyen et une fin. À ce titre, elle se distingue de l'expression courante « bonne gouvernance », souvent utilisée par les bailleurs de fonds pour appuyer des réformes de la gouvernance dans les pays en développement. Ce dernier terme a tendance à cibler davantage les processus électoraux officiels, l'amélioration de la gestion, les institutions gouvernementales qui exécutent les programmes d'aide et les mécanismes judiciaires visant à affirmer la primauté du droit. Les bailleurs ont imposé l'application de telles réformes en faveur de la « bonne gouvernance » comme condition du maintien de leur aide.

À l'aide des nouvelles technologies de l'information et grâce au pouvoir sans précédent d'Internet, les Canadiens interviennent en faveur du changement à l'échelle mondiale avec des OSC du monde entier, au sein de douzaines de coalitions et de forums internationaux, et d'organisations multilatérales. Ensemble, ils font changer les choses.

Au fil des ans, les OSC ont interagi de plus en plus avec les gouvernements, et ce à l'échelle mondiale, afin d'exercer une influence sur leurs programmes stratégiques en matière de mondialisation, de santé et d'environnement. On a vu apparaître des réseaux multisectoriels sur la scène internationale. Ces derniers amènent les OSC, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à développer de nouvelles relations pour l'établissement de normes, le financement, la recherche et l'élaboration des politiques. Mentionnons entre autres le Fonds pour l'environnement mondial (1991)¹¹⁶, les comités de la société civile et du secteur privé à la Conférence sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 2002), et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (2002)¹¹⁷. En rendant la gouvernance mondiale plus inclusive et démocratique, les nouvelles structures transforment sa définition même et ses limites. La tendance devrait se maintenir.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Au Canada

Promouvoir et appuyer la citoyenneté mondiale, et aider à renforcer la société civile au Canada en favorisant le dialogue public et l'engagement des citoyens relatifs aux enjeux mondiaux et à leurs dimensions locales, et ce dans toutes les régions canadiennes et chez les citoyens de tous les milieux.

Ramener le Parlement, ses comités et les parlementaires au cœur des débats sur la politique internationale et sur le rôle du Canada dans le monde, notamment sur la façon dont le Canada peut promouvoir les droits de la personne à l'échelle mondiale.

- Approfondir les connaissances des parlementaires concernant la pauvreté et l'injustice mondiales, et renforcer leurs capacités d'écouter leurs électeurs et de parler en leur nom relativement à ces enjeux.
- Multiplier les occasions pour les citoyens et les OSC de travailler conjointement et avec leurs députés, dans le cadre de dialogues internationaux sur les politiques.
- Permettre au Parlement et à ses comités de devenir des tribunes pour des débats ouverts et périodiques sur les programmes de coopération au développement du Canada et sur son rôle dans les institutions et les accords multilatéraux.

Situer la promotion des droits de la personne et des valeurs démocratiques au cœur du programme de sécurité du Canada instauré après le 11 septembre 2001, en réaffirmant, dans les lois et les politiques ayant trait à la lutte contre le terrorisme, les droits et les protections essentiels des Canadiens, inscrits dans la Constitution du Canada et dans la Charte des droits et libertés.

Créer un contexte plus favorable qui reconnaît le droit des OSC canadiennes d'exécuter des programmes d'engagement du public et de dialogue en matière de politiques avec le gouvernement, et qui appuie activement ce rôle.

- Renforcer le rôle de plaidoyer des organismes de bienfaisance et des organismes du secteur bénévole en abolissant la restriction de l'Agence de revenu du Canada (ARC) qui limite à 10 p. 100 de leurs activités le travail de plaidoyer non partisan en matière d'élaboration des politiques.
- Mettre en œuvre l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, et ses Codes de bonnes pratiques relatifs au financement et au dialogue sur les politiques.
- Rendre plus transparent le processus d'élaboration de la politique étrangère et mettre en place des mécanismes pour que le dialogue public sur les enjeux de la politique internationale soit plus inclusif et ainsi permettre aux organisations de la société civile et aux parlementaires de jouer un plus grand rôle.

- Fixer un cadre mieux coordonné pour l'appui des ministères compétents à l'engagement du public et au dialogue sur les politiques, et prévoir des fonds pour soutenir de telles activités. Axer certaines des activités sur les jeunes.

Sur le plan international

Dans le contexte des initiatives ayant trait à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, reconnaître et renforcer les rôles que jouent les OSC à titre d'acteurs particuliers dans les domaines du développement, de la bonne gouvernance et de la démocratie, et ce en toute légitimité. Soutenir l'établissement de réseaux et de coalitions de la société civile à l'intérieur des pays et sur la scène internationale.

Appuyer les réformes de la gouvernance démocratique qui renforcent un processus de participation piloté par des pays et des citoyens, et qui prennent appui sur un processus participatif des citoyens plutôt que de s'en remettre aux idées toutes faites sur la « bonne gouvernance » imposées par les bailleurs de fonds étrangers.

Accroître les appuis à un dialogue structuré et à point nommé entre les OSC canadiennes et l'Agence canadienne du développement international (ACDI), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et d'autres ministères compétents sur les politiques canadiennes en vigueur concernant les problèmes soulevés par la pauvreté, la mondialisation, la justice mondiale et les droits de la personne, et leurs relations réciproques.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Renforcer leurs propres capacités ainsi que celles de leurs partenaires d'agir comme porte-parole des intérêts et des préoccupations des citoyens, de mobiliser ceux-ci, de militer en faveur de l'égalité des femmes et d'autres droits fondamentaux, d'obliger les gouvernements à rendre des comptes en regard de leurs obligations et de participer à la prise de décisions dans les structures de gouvernance locales et internationales.

Travailler en collaboration et dans le respect avec des partenaires du Sud pour élaborer des positions de principe sur les enjeux mondiaux, en plus d'assurer le financement des initiatives de promotion de nouvelles orientations émanant du Sud.

Renforcer les capacités des OSC de s'appuyer sur leurs partenariats et leurs pratiques pour faire participer le public et les parlementaires canadiens à la lutte visant à mettre un terme à la pauvreté.

Prendre acte des codes de pratiques éthiques et y adhérer, particulièrement ceux qui ont trait aux partenariats équitables, tels que le Code d'éthique du CCCI. Renforcer les structures et les comportements dans les relations des OSC pour favoriser un accompagnement en appui aux droits des peuples de définir et de réaliser des activités propices à leur propre développement. Éliminer les inégalités dans les relations, particulièrement celles qui découlent de l'emprise exercée par les pays du Nord sur les ressources financières.



Appuyer les militants des droits de la personne en Colombie

Groupe d'orientation politique pour les Amériques

Le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA), un groupe de travail du CCCI, compte une quarantaine d'OSC canadiennes qui interviennent dans les Amériques. Il collabore avec des homologues de la société civile en Colombie, en réaction aux graves violations des droits de la personne dans ce pays. En fait, tous les acteurs armés – la guérilla, les paramilitaires et les forces de sécurité d'État – ont commis de graves violations du droit humanitaire international. Le conflit armé prend racine dans l'exclusion politique de vastes portions de la population colombienne.

Tout un éventail d'acteurs de la société civile doivent jouer un rôle actif pour jeter les assises du développement démocratique et consolider la paix en Colombie. Toutefois, ces mêmes acteurs sont souvent considérés comme des menaces au statu quo. Les Canadiens, par l'entremise de membres actifs du GOPA, accompagnent les Colombiens en collaborant étroitement avec le *National Movement of Victims of State Crimes* et *La Oficina Internacional de Derechos Humanos – Acción Colombia (OIDHACO)* pour mettre un terme à la violence, promouvoir et protéger les droits des personnes touchées par le conflit et contribuer à la démocratisation de la Colombie.

Les membres du GOPA collaborent avec des OSC homologues en Colombie pour documenter la situation actuelle. Armé de ce savoir collectif, le GOPA prépare des mémoires et interpelle les responsables du ministère des Affaires étrangères, de l'ambassade du Canada en Colombie et de l'ACDI. Il formule des recommandations détaillées sur la façon dont le Canada pourrait harmoniser ses politiques relatives à la diplomatie, à l'aide, au commerce et aux investissements avec ses obligations en matière de droit humanitaire international. Les membres du GOPA ont collaboré étroitement avec des coalitions internationales d'OSC pour exercer une influence sur la réaction de la communauté internationale à la Colombie par l'entremise de l'ONU, l'Organisation des États américains et le Groupe des 24 pays donateurs, qui coordonne les efforts de paix et de développement en Colombie.

Appui à des coalitions en faveur des droits et de la citoyenneté des femmes en Afrique de l'Ouest

CECI

De 1998 à 2005, le CECI a collaboré au projet Droits et citoyenneté des femmes. Le projet a créé des coalitions de réseautage sur les droits des femmes au Burkina Faso, au Mali et en Guinée, qui sont devenues une force collective d'action et d'influence. Le CECI appuie maintenant des coalitions par l'entremise de son programme UNITERRA. Les coalitions réunissent 31 organisations de la société civile composées de groupes de femmes et de groupes mixtes qui partagent un intérêt commun. Les ministères des gouvernements des pays respectifs y participent aussi à titre de membres « conseillers ».

Les coalitions sont intervenues en faveur de l'égalité au sein des familles, ce qui a permis de sensibiliser les femmes au mariage civil et à la succession. Elles ont aussi cherché à combattre la violence contre les filles en éduquant les enseignants, les parents et les élèves. Le projet a aussi appuyé la participation des femmes à la gestion des communes et aux élections locales, notamment à titre de candidates. De plus, les trois coalitions ont cherché à renforcer les capacités de dialogue concernant l'élaboration de politiques et le plaidoyer chez leurs homologues au sein des ministères des gouvernements nationaux.

RESSOURCES

Abolissons la pauvreté, www.abolissonslapauvrete.ca

Déclaration universelle des droits de l'homme. <http://www.unhcr.ch/udhr/lang/frn.htm>

Nzongola-Ntalaja, George (Centre de gouvernance d'Oslo). *Democratic Governance and Human Rights in the International Framework*, 2004. http://www.undp.org/oslocentre/docs04/DEMOCRATIC_GOVERNANCE_AND_HUMAN%20RIGHTS_IN_THE_INTERNATIONAL_FRAMEWORK.pdf

Groupe spécial du CCCI pour l'appui du public au développement humain viable. *La citoyenneté mondiale : Une nouvelle perspective*. http://www.ccic.ca/f/docs/002_public_a_new_way_forward.pdf

PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, Paris, Economica, 2002. <http://hdr.undp.org/en/media/complete.pdf>



Point 9 :

INSTAURER UN SYSTÈME MULTILATÉRAL DÉMOCRATIQUE ET EFFICACE

FAIRE DU MULTILATÉRALISME ET L'APPUI AUX NATIONS UNIES (ONU) LA PIERRE ANGULAIRE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA, TOUT EN PLAIDANT EN FAVEUR DE RÉFORMES VISANT À DÉMOCRATISER LES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES, Y COMPRIS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (IFI). CORRIGER LES DÉSÉQUILIBRES DE POUVOIR NORD-SUD ET GARANTIR LA PRIMAUTÉ DES NORMES DE L'ONU EN MATIÈRE DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU SYSTÈME MULTILATÉRAL.

« Ce n'est pas à ce que nous promettons que se mesure notre réussite, mais à ce que nous faisons pour ceux qui ont le plus besoin de nous. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, allocution d'acceptation, octobre 2006

« Toutefois, sans réformes ambitieuses et de vaste portée, [l'Organisation des Nations unies] ne sera pas à même de tenir ses promesses et de se maintenir à la place qui lui revient, au cœur du système multilatéral. »

Unis dans l'action pour l'ONU, rapport du Groupe d'experts de haut niveau, novembre 2006

Un déséquilibre de pouvoir dans le système multilatéral

Le système « multilatéral » a pris forme au milieu des années 1940, lorsqu'il est devenu évident que le besoin urgent de relèvement à la suite de la Deuxième Guerre mondiale rendait essentielle la coopération outre-frontière. Dans le contexte de la mondialisation, de l'interdépendance croissante et de la crise climatique du XXI^e siècle, la nécessité d'instaurer un système efficace de prise de décisions à l'échelle mondiale s'est faite encore plus criante. Mais le système de gouvernance multilatérale de l'après-guerre ne s'est pas bien adapté aux configurations mouvantes du pouvoir géopolitique dans le monde; ni aux appels des gouvernements et des mouvements de citoyens du Sud en faveur d'une démocratisation accrue de la prise de décisions; ni à l'importance d'accorder la priorité aux engagements envers les droits de la personne et l'environnement.

Les organisations multilatérales en sont venues à refléter la dynamique du pouvoir qui domine l'ensemble des relations internationales. Que ce soit à l'ONU ou dans les organisations économiques qui régissent le commerce et les finances multilatéraux, l'influence des gouvernements du Sud dans le processus décisionnel est toujours moindre que celle de leurs homologues du Nord. Le Conseil de sécurité de l'ONU conserve une structure anachroniste où les cinq États membres



« permanents » – tous des puissances nucléaires militaires – détiennent un statut permanent et un droit de veto¹¹⁸. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont des conseils de gouverneurs qui attribuent pouvoir et vote conformément aux contributions financières d'un État. En théorie, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) applique le principe « un pays, une voix » mais dans la pratique, son processus décisionnel est officieux, manque de transparence et suit des délais qui ne permettent la participation que des plus grandes délégations.

En outre, les organisations économiques internationales qui fonctionnent hors du cadre des Nations unies, soit l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, sont devenues de plus en plus puissantes. Résultat : le système multilatéral a éclipsé l'engagement de l'ONU à l'égard d'un cadre normatif guidé par la Charte internationale des droits de l'homme, la prise de décisions démocratique et la gérance de l'environnement.

Les gouvernements, fortement influencés par les sociétés transnationales, ont conféré à l'OMC, à la Banque mondiale et au FMI des pouvoirs sans précédent pour l'application des règles de finance et de commerce qui relèvent de leurs compétences. Le système de l'ONU, en revanche, n'a pas suffisamment de ressources et d'outils pour assurer l'observation des obligations juridiques exécutoires et prioritaires du système des droits de la personne et des normes environnementales.

Remise en question du multilatéralisme

Depuis le tournant du Millénaire, certains gouvernements – dont celui des États-Unis, le plus gros contributeur financier de l'ONU – agissent de manière de plus en plus unilatérale, ce qui ne fait qu'éroder davantage un système multilatéral déjà assiégré. En fait, les États-Unis empêchent une coopération multilatérale efficace depuis le début du XXI^e siècle et ce phénomène est manifeste dans l'ensemble des grands dossiers internationaux. Il suffit de mentionner son refus de participer à la Cour pénale internationale ou d'adhérer au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, son opposition à la création de nouveaux instruments tels que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (opposé également par le Canada), ou encore de sa poursuite d'objectifs militaires et sécuritaires sans le consentement de l'ONU.

Le système multilatéral est encore davantage affaibli par une crise financière sans précédent, provoquée en partie par le refus des États de respecter leurs engagements financiers. En 2005, Kofi Annan, le Secrétaire général de l'époque, a lancé une réforme de l'ONU pour rétablir la confiance et l'appui de la communauté internationale. Le processus de réforme a abouti dans le rapport *Unis dans l'action*, présenté en novembre 2006 par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations unies¹¹⁹.

Rares sont les Canadiens qui contestent les buts des Nations unies (voir l'encadré Multilatéralisme 101). Le Canada, un des membres fondateurs de l'ONU, a toujours défendu avec ferveur le multilatéralisme, les normes internationales et le droit tout au long de l'histoire de cette institution. Le CCCI et ses membres ont aussi le multilatéralisme à cœur depuis longtemps et ont fait montre de leadership pour faire entendre la voix des citoyens lors des délibérations de l'ONU¹²⁰. Cependant, pour être efficace, c'est-à-dire parvenir à la justice et à la paix dans le monde, le multilatéralisme a besoin d'une restructuration majeure. Les membres du CCCI préconisent à la fois un appui urgent du multilatéralisme et une réforme approfondie des institutions multilatérales.

Les gouvernements du Sud et des organisations de la société civile du monde entier réclament un renouvellement du multilatéralisme afin de rendre les organisations inter-gouvernementales plus démocratiques et corriger les déséquilibres flagrants du pouvoir qui sapent actuellement la crédibilité des institutions multilatérales. Les processus décisionnels doivent être plus transparents et démocratiques et doivent aussi prendre en compte et mettre à profit la montée de la « citoyenneté mondiale ». Pour retrouver leur légitimité, les institutions multilatérales se doivent de répondre aux demandes de responsabilisation, de pratique démocratique et de réforme émanant des citoyens – des instances qui, au cours des dernières années, ont conduit des millions de personnes du monde entier à protester dans la rue en faveur du changement. Et les droits de la personne – obligation primordiale des États – doivent s'inscrire au cœur des institutions multilatérales.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

Reconnaître la double importance, pour la politique étrangère du Canada, d'appuyer le multilatéralisme et d'amorcer la réforme indispensable du système multilatéral, en fonction de la primauté des instruments des Nations unies en matière de défense des droits de la personne.

Soutenir les initiatives visant à démocratiser et réformer toutes les institutions multilatérales.

- Accroître le pouvoir des pays en développement au sein des organes mondiaux de décision économique et politique, particulièrement l'OMC, la Banque mondiale et le FMI. (Voir le point 4 sur la justice économique mondiale pour plus de détails sur l'OMC).

- Exiger l'abolition des « conditionnalités » économiques, sociales et politiques – officielles et officieuses – que la Banque mondiale impose comme conditions de prêt aux pays pauvres. Opter plutôt pour une relation emprunteur-prêteur fondée sur des obligations partagées, conformément aux droits internationaux de la personne, en vue de résultats déterminés à l'échelle locale et sur l'intégrité dans la gestion des finances publiques.
- Promouvoir une meilleure gouvernance, une transparence accrue et une plus grande souplesse au sein des institutions multilatérales, et garantir un meilleur accès et une voix plus forte aux organisations de la société civile.

Multilatéralisme 101¹²¹

L'Organisation des Nations unies a vu le jour en 1945, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Ses buts, qui sont définis dans la Charte des Nations unies, sont de :

- maintenir la paix et la sécurité à l'échelle internationale;
- établir des relations amicales entre les nations;
- garantir la coopération internationale dans la résolution de problèmes internationaux à caractère économique, social, culturel ou humanitaire et dans la promotion du respect des droits de la personne.

Structure de l'ONU : Le réseau des Nations unies est constitué de 15 organismes spécialisés (dont le FMI et la Banque mondiale)¹²², deux organisations apparentées (dont l'Organisation mondiale du commerce), 15 fonds et programmes, cinq commissions régionales, cinq instituts de recherche et de formation, un secrétariat ayant 17 services et bureaux et de nombreuses structures régionales et nationales. Le Conseil de sécurité traite les questions touchant la paix et la sécurité. En théorie, les organismes spécialisés relèvent du Conseil économique et social mais, en pratique, ils fonctionnent de manière autonome et possèdent, chacun, leurs propres chartes, budgets, conseils d'administration, effectifs et services de publication. L'Assemblée générale est l'occasion d'examiner leurs budgets et de faire des recommandations, mais chaque organisme dirige ses propres opérations. Les déséquilibres de pouvoir, particulièrement entre le FMI, la Banque mondiale et l'OMC et les autres organismes sont désormais profondément enracinés.

Réforme du système multilatéral : La croissance du système multilatéral a entraîné des appels à sa réforme politique et opérationnelle. La plupart prétendent qu'un changement de fond en comble s'impose, mais personne ne s'entend sur la forme que devraient prendre les réformes. Selon de nombreux intervenants, il faut trouver un nouvel équilibre entre les pouvoirs des institutions financières et les autres organismes; d'autres demandent une rationalisation des opérations. Le Sommet mondial de 2005 sur la réforme de l'ONU¹²³ a donné un nouvel élan aux discussions sur la réforme. Le Secrétaire général d'alors, Kofi Annan, a constitué un « Groupe d'experts de haut niveau » chargé d'examiner les façons dont le système de l'ONU pourrait mieux exécuter ses mandats en matière d'aide humanitaire, d'environnement et de développement. Le Groupe a publié son rapport en 2006.

Aux Nations unies, préconiser la réforme démocratique dans les domaines suivants :

- élargir le Conseil de sécurité de manière à en accroître la représentativité géographique sans pour autant augmenter le nombre de membres permanents ni de membres ayant droit de veto;
- poursuivre les efforts pour renforcer le Conseil économique et social et accroître ses pouvoirs face à l'OMC, la Banque mondiale et le FMI. Appuyer les initiatives visant à faire concorder les politiques divergentes ou contradictoires de ces institutions avec celles d'autres agences ou avec les traités de l'ONU;
- appuyer la création d'une assemblée parlementaire consultative de l'ONU (relevant de l'Assemblée générale) afin de permettre à des voix indépendantes et diverses de se faire entendre aux débats de l'ONU¹²⁴, et renforcer la capacité des parlementaires de participer aux forums multilatéraux;
- promouvoir la compréhension et la mise en œuvre rapide du rapport *Unis dans l'action* et de ses recommandations pour assurer une cohérence opérationnelle dans l'ensemble des organismes et programmes de développement, d'aide humanitaire et d'environnement de l'ONU;
- soutenir la création d'un nouvel organisme des Nations unies pour les femmes qui sera doté de responsabilités à la fois normatives et opérationnelles et de ressources imposantes et sera dirigé par un Secrétaire général adjoint;

- soutenir les initiatives récentes et prometteuses qui offrent des solutions multilatérales à des problèmes internationaux pressants, telles que :
 - la Cour pénale internationale, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le Fonds des Nations unies pour la démocratie et la Commission de consolidation de la paix;
 - la responsabilité de protéger les citoyens lorsque les gouvernements nationaux ne parviennent pas à prévenir le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou l'épuration ethnique.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En plus d'appuyer ce qui précède...

Renforcer la capacité des OSC du Sud à intervenir dans les processus stratégiques multilatéraux et soutenir leur participation.

Consolider les mécanismes permettant aux OSC du Nord et du Sud de collaborer au sein des processus multilatéraux d'élaboration des politiques.

Approfondir la compréhension et la connaissance des instruments de défense des droits de la personne de l'ONU en tant qu'outils de promotion de la justice et de l'élimination de la pauvreté dans le monde.

Participer à des coalitions d'OSC visant à surveiller et à rehausser le rôle du Canada au sein des institutions multilatérales.



Promouvoir la responsabilité des IFI envers le Parlement

L'Initiative d'Halifax

Initiative d'Halifax est une coalition de 22 groupes oeuvrant pour le développement, l'environnement, la foi, les droits de la personne et le travail. Elle cherche à transformer les institutions financières internationales (IFI), soit la Banque mondiale, le FMI et les organismes de crédit à l'exportation, de manière qu'elles contribuent à l'élimination de la pauvreté, à la viabilité environnementale, à la distribution équitable de la richesse et au respect à part entière des droits de la personne. Cette coalition a vu le jour en 1994 dans le cadre d'un mouvement mondial visant à évaluer le rôle et les résultats de ces institutions à l'occasion de leur 50^e anniversaire, et à faire pression pour leur réforme au Sommet économique d'Halifax des pays du G7 en 1995. L'Initiative d'Halifax est désormais une référence canadienne pour la recherche, l'éducation et la défense de l'intérêt public quant à la réforme des institutions financières internationales et pour l'opposition à leurs politiques et pratiques non viables. Le CCCI est membre de l'Initiative d'Halifax.

Mouvement fédéraliste mondial

Le Mouvement fédéraliste mondial (Canada) appuie des initiatives qui permettent de démocratiser et de réformer l'Organisation des Nations unies et qui mènent à des politiques canadiennes plus responsables à l'échelle mondiale. Le Mouvement préconise, notamment, des modalités de participation plus vigoureuses pour les organisations de la société civile. Il participe aussi activement à la campagne de création d'une Assemblée parlementaire à l'ONU. Il a également proposé des principes directeurs pour l'évaluation des propositions de réforme du Conseil de sécurité, notamment : 1) s'opposer à l'ajout de membres dotés d'un droit de veto; 2) s'opposer à l'ajout de membres permanents; 3) appuyer l'ajout d'un nombre raisonnable de membres non permanents afin de mieux représenter la répartition de la population mondiale; 4) appuyer des modèles d'adhésion permettant d'accroître la représentativité régionale du Conseil; et 5) appuyer les initiatives visant plus de transparence et de responsabilisation en démocratie en ce qui a trait aux méthodes et procédures de travail du Conseil.

RESSOURCES

Campagne pour une ONU plus démocratique, <http://www.unpacampaign.org/>

Initiative d'Halifax (recherches et actions liées à la réforme des institutions financières internationales),
<http://www.halifaxinitiative.org/index.php/>

Organigramme de l'ONU, <http://www.un.org/aboutun/chartlg.html>

Rapport *Unis dans l'action* du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations unies, <http://www.un.org/events/panel/resources/pdfs/HLP-SWC-FinalReport.pdf>

Service de liaison non gouvernemental des Nations unies, <http://www.un-ngls.org/>

Point 10 : OPTIMISER ET ACCROÎTRE L'AIDE

CONSACRER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) EXCLUSIVEMENT À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, CONFORMÉMENT AUX OBLIGATIONS DU CANADA EN REGARD DES NORMES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE ET EN TENANT COMPTE DU POINT DE VUE DES PLUS PAUVRES. ÉTABLIR UN ÉCHÉANCIER PRÉCIS POUR L'AUGMENTATION DE L'APD DU CANADA AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DES NATIONS UNIES, SOIT 0,7 P. 100 DU REVENU NATIONAL BRUT DU CANADA. VEILLER À CE QUE LE TRAVAIL DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) CANADIENNES REFLÈTE UN CADRE FONDÉ SUR LES DROITS ET QU'ELLES ENTRETIENNENT DES RELATIONS PROGRAMMATIQUES CONFORMES AUX PRINCIPES DE PARTENARIAT DU CODE D'ÉTHIQUE DU CCCI.

« Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant... Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin. »

Déclaration du Millénaire des Nations unies, section III

Progrès lents à l'égard des Objectifs du Millénaire pour le développement

La pauvreté est une violation à grande échelle des droits de la personne. Un milliard de personnes – surtout des femmes – vivent dans une pauvreté absolue. En 2000, les membres des Nations unies (ONU) ont confirmé la primauté des pactes des Nations unies relatifs aux droits de la personne et se sont engagés à « ne ménager aucun effort » pour s'attaquer à la pauvreté en adoptant la Déclaration du Millénaire. La communauté internationale a aussi lancé les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui fixent des objectifs minimaux à atteindre d'ici 2015 en vue de réduire la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, la discrimination à l'égard des femmes et la dégradation de l'environnement.

Les objectifs sont toutefois modestes et les progrès sont lents. Entre 1990 et 2004, la proportion de personnes pauvres vivant avec moins de 1 \$ par jour – ce qui renvoie au premier objectif des OMD – a chuté de 32 p. 100 à 19 p. 100. Durant la même période, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté n'a baissé que légèrement en passant de 1,25 milliard à 960 millions. Beaucoup vivent en Afrique subsaharienne, où le nombre de pauvres est en croissance. D'après



© Patrick Ledierc



L'Organisation internationale du travail (OIT), près de 200 millions de personnes étaient sans emploi en 2006 et plus de 1,4 milliard de travailleurs vivaient avec moins de 2 \$ par jour. En même temps, plus de la moitié de la population mondiale est toujours privée d'installations sanitaires de base et plus d'un demi million de femmes meurent chaque année de complications, évitables et traitables, de la grossesse et de l'accouchement.¹²⁵

L'égalité entre les sexes est le fondement essentiel de la réalisation des OMD et de tous les autres objectifs de développement visant à mettre un terme à la pauvreté. Pourtant, plus de 70 p. 100 des personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont des femmes et des filles.¹²⁶ La discrimination, le manque de pouvoir et les violences physique et sexuelle restreignent considérablement leurs perspectives.

En 2005, Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies à cette époque, en appelait au Canada pour qu'il fasse sa « juste part » au sein d'un Partenariat mondial pour le développement. Pour y parvenir, le Canada doit toutefois apporter des modifications importantes à ses activités de coopération internationale, y compris accroître et optimiser son aide internationale.

L'aide internationale seule n'éliminera pas la pauvreté : il faudra aussi apporter de nombreux changements aux

systèmes mondiaux de commerce, de finances et autres. Toutefois l'aide internationale est une ressource exceptionnelle et un outil stratégique à la portée des donateurs, des gouvernements et des organisations de la société civile (OSC). Si on en fait une utilisation stratégique et efficace, elle peut inciter les gouvernements des pays pauvres à respecter les droits de leurs citoyens en matière de santé, d'éducation et d'autres services. Elle peut, par l'intermédiaire des OSC, soutenir les efforts des populations pauvres et vulnérables pour exiger de leurs gouvernements qu'ils rendent des comptes, revendiquer leurs droits et améliorer leurs conditions de vie.

Améliorer autant la quantité que la qualité de l'aide

La mesure reconnue depuis longtemps pour déterminer la capacité d'un pays donateur à allouer sa juste part est l'objectif des Nations unies de 0,7 p. 100 du revenu national brut (RNB). En 2005, la Chambre des communes du Canada a adopté à l'unanimité une résolution invitant le gouvernement fédéral à fixer un échéancier pour atteindre cet objectif d'ici 2015. Le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur ont cependant tous deux négligé de le faire. Si le Canada continue d'augmenter l'aide internationale au rythme actuel de 8 p. 100 par année, il n'atteindra pas l'objectif des Nations unies avant 2035 ! De tous les pays

Pauvreté et aide

Près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de 2 \$ américains par jour, ce qui ne représente que 5 p. 100 du total des revenus mondiaux.

Chaque soir, 824 millions de personnes se couchent le ventre vide et 50 000 meurent de causes liées à la pauvreté, soit le tiers de tous les décès.

En 2000, le Canada n'a engagé que 0,25 p. 100 de son RNB à l'APD. De légères augmentations de 8 p. 100 par année depuis 2001 et des contributions ponctuelles à des fonds mondiaux spéciaux ont quelque peu aidé. Cependant, en 2007, l'APD n'atteint que 0,30 p. 100 du RNB. La valeur nominale de l'annulation de la dette de l'Iraq envers le Canada a constitué une part importante des augmentations de l'aide en 2006 et 2007.

Source

Abolissons la pauvreté, www.abolissonslapauvrete.ca



© CIDA/ACDI Photo: David Barbour, Zimbabwe

donateurs du G8, le Canada est le seul à avoir eu d'importants excédents financiers chaque année. Il n'a pourtant pas puisé dans ces fonds pour établir un échéancier de dix ans qui lui permettrait d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100.

Par ailleurs, la qualité de l'aide est à bien des égards aussi, sinon plus importante que sa quantité. Le fait d'utiliser l'aide pour soutenir les intérêts des donateurs sur le plan de la politique, du commerce et de la sécurité peut nuire à son efficacité en matière de diminution de la pauvreté. L'aide publique au développement (APD) du Canada devrait cibler exclusivement la réduction de la pauvreté, être conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne et tenir compte du point de vue des personnes pauvres. Le Canada, en tant que pays donateur, et les organisations canadiennes de la société civile (OSC) ont tous deux le devoir de structurer leurs relations en matière d'aide afin de permettre la réalisation de cet objectif commun.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a reconnu le besoin d'améliorer la qualité de son aide en ciblant mieux les causes de la pauvreté et les régions où elle sévit. Depuis 2000, elle a accru son soutien à l'éducation de base, aux soins de santé primaires, à la lutte contre le VIH-sida et à la protection des enfants dans les pays en développement. En 2005, l'ACDI avait dépassé de plus d'un milliard de dollars les objectifs d'investissement dans ces domaines. Néanmoins, malgré le fait qu'une majorité de pauvres habitent des régions rurales, une politique de l'ACDI destinée à accroître

les investissements dans l'agriculture à petite et moyenne échelles n'a pas atteint ses buts.

Depuis le 11 septembre 2001, l'aide internationale du Canada est de plus en plus orientée vers les propres intérêts du Canada en matière de sécurité. De 2000 à 2005, l'Afghanistan et l'Iraq ont reçu plus de 36 p. 100 des fonds canadiens d'aide internationale. Le Canada fait, en outre, partie des donateurs du Comité d'aide au développement (CAD)¹²⁷ de l'OCDE qui cherchent à élargir les critères de l'aide de façon à ce qu'elle comprenne les dépenses associées aux aspects militaires et sécuritaires des opérations de paix.

Les ministres, aussi bien des gouvernements libéral que conservateur, se sont concentrés sur les « nouvelles » ponctuelles et faciles à médiatiser telles que les contributions aux fonds mondiaux de lutte contre le VIH-sida et d'autres maladies. Ce faisant, ils ont négligé d'allouer des fonds à l'amélioration à long terme des systèmes de santé qui est pourtant essentielle pour assurer des soins de santé primaires dans les pays les plus pauvres.

Même si les politiques de l'ACDI reconnaissent que l'égalité entre les hommes et les femmes est une condition indispensable à la réduction de la pauvreté, les rapports annuels de l'ACDI au Parlement ne comportent aucune évaluation globale des contributions de l'Agence à ce domaine. En 2004-2005, seulement 5,1 p. 100 des décaissements bilatéraux de l'ACDI citaient l'égalité hommes-femmes comme finalité.

Conditionnalité de l'aide, prise en charge locale et efficacité de l'aide

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 invite les donateurs à allouer deux tiers de leur aide au soutien budgétaire direct aux gouvernements des pays en développement ou aux programmes sectoriels faisant intervenir des ministères, tel le ministère de l'Éducation. Lorsque les donateurs adoptent les approches communément appelées approches-programmes, ils regroupent les fonds d'aide, harmonisent les modalités de leur relation d'aide avec le ministère concerné et alignent les objectifs des approches-programmes sur leurs stratégies de réduction de la pauvreté par pays. En 2006, l'ACDI avait procédé de la sorte pour environ 30 p. 100 de son aide bilatérale.

Manifestement, les approches-programmes sont très favorables à la prise en charge locale; elles sont destinées à appuyer les choix en matière de politiques des gouvernements dans les pays les plus pauvres. Toutefois, les donateurs qui empruntent les approches-programmes, dont la Banque mondiale, imposent de nombreuses conditions. Dans le cas de la Tanzanie, les donateurs bilatéraux, tel le Canada, ont ajouté leurs propres conditions à celles négociées par le FMI et la Banque mondiale. Résultat : la Tanzanie a dû effectuer 78 modifications à ses politiques pour satisfaire tous ses bailleurs de fonds.

Quelles sont ces conditions ? Conditionnellement à leur aide, les donateurs demandent aux pays les plus pauvres d'ouvrir leurs marchés aux marchandises subventionnées des pays du Nord, d'abolir les barrières qui protègent l'industrie locale des investissements des sociétés étrangères qu'ils sont incapables de concurrencer, ou fixent des objectifs irréalistes sur le plan des taux d'intérêt et des cibles d'inflation. Le consensus selon lequel l'imposition de telles conditions économiques ne fonctionne pas et, de fait, aggrave la pauvreté, est très fort. Pourtant, des donateurs ont plus récemment ajouté des « conditions de gouvernance » à leurs ententes d'aide. Autrement dit, ils dictent la façon dont les ministères devraient exécuter les programmes sanitaires ou éducatifs. Selon une étude récente, 82 conditions sur les 114 que comporte, en moyenne, chaque accord du FMI ou de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne étaient liées à la gouvernance.

Le besoin de rendre des comptes pour les fonds d'aide par rapport aux objectifs énoncés est légitime. Les OSC ont toutefois demandé de mettre fin aux politiques conditionnelles imposées dans les relations d'aide, car elles vont totalement à l'encontre de la « prise en charge locale » et sapent le rôle des citoyens et la responsabilité des parlements relativement à la mise en place des politiques de développement dans leur pays. Le dialogue sur les politiques entre les donateurs et les gouvernements bénéficiaires devrait plutôt inclure les OSC et les citoyens du Nord et du Sud. Il y aurait ainsi une responsabilité partagée pour ce qui concerne les obligations internationales en matière de droits de la personne et des évaluations indépendantes garantant d'une responsabilité mutuelle.

Efficacité de l'aide

En 2005, le Canada s'est joint à 21 donateurs pour souscrire aux objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, un accord dont la gestation a requis dix ans. La Déclaration de Paris soulignait que l'aide doit soutenir la prise en charge locale et s'aligner sur les stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement; harmoniser les pratiques et politiques des donateurs; créer des mécanismes pour le suivi des résultats; et assurer la responsabilité mutuelle.

Les organisations de la société civile (OSC) du Canada et du Sud ont accueilli favorablement bon nombre de ces réformes du régime d'aide. Leur effet sera néanmoins minime si les pays donateurs et leurs bénéficiaires ne tiennent pas compte de ce qui suit :

- a) le besoin de mesurer l'efficacité de l'aide par rapport à son but exclusif : la lutte contre la pauvreté et le respect des droits de la personne, y compris l'égalité entre les sexes;

- b) les obstacles à la prise en charge locale résultant du maintien, par les donateurs, de politiques conditionnelles et critères de rendement rattachés à l'aide (voir l'encadré Conditionnalité de l'aide);
- c) l'importance de mettre en œuvre des politiques d'égalité hommes-femmes et d'intégrer des outils de mesure en matière d'égalité des sexes dans les systèmes de planification et de responsabilisation qui régissent l'aide;
- d) la transparence et la responsabilité limitées à l'égard des citoyens et des parlementaires dans les stratégies de réduction de la pauvreté « mises de l'avant par les pays » et approuvées par les donateurs;
- e) les principes qui orientent les rôles particuliers des OSC en tant qu'acteurs du développement appuyant la « prise en charge démocratique », et les initiatives des citoyens pour la réduction de la pauvreté, ce qui leur permet de répondre efficacement aux besoins prioritaires définis par les populations bénéficiaires, et non par les institutions donatrices;
- f) le besoin d'une plus grande responsabilisation réciproque des donateurs et des bénéficiaires, fondée sur les obligations internationales en matière de droits de la personne.

Depuis 2002, les politiques du Canada en matière d'efficacité de l'aide ont pour but d'accroître le rendement de l'aide en la concentrant sur quelques pays et secteurs prioritaires. Il est sans doute essentiel, sur le plan de l'efficacité, de concentrer l'aide du Canada, mais il ne faut pas simplement s'arrêter sur quelques pays ou secteurs tels que l'éducation ou la santé.

L'aide n'est pas un instrument « d'ingénierie » sociale et organisationnelle. Les donateurs ne devraient donc pas mettre l'accent sur un secteur ou un pays avec des idées préconçues à l'égard de l'ensemble des politiques, des ressources et des compétences nécessaires pour obtenir des résultats. Les interventions les plus efficaces sont ouvertes aux complexités, aux incertitudes et aux situations réelles avec lesquelles doivent composer les populations provenant d'une diversité de pays et de régions qui vivent dans la pauvreté.

L'aide canadienne serait plus efficace si elle mettait l'accent sur des problèmes de développement précis dans les pays en développement les plus pauvres, selon une démarche holistique d'élimination de la pauvreté. Concentrer l'aide sur des enjeux réels, comme l'égalité hommes-femmes ou le renforcement de la société civile, aurait pour effet d'amener

le Canada à faire moins souvent des choix arbitraires en vertu desquels certains pays et secteurs sont favorisés, et à avoir moins souvent recours à l'aide internationale pour répondre aux priorités immédiates de politique étrangère.

Des praticiens du développement au Nord et au Sud ont fait valoir l'importance qu'ont des citoyens informés et engagés dans le cadre d'une stratégie visant à éliminer la pauvreté.¹²⁸ Pourtant, l'infrastructure nécessaire pour appuyer des programmes nationaux visant à raviver et soutenir le sentiment des Canadiens en tant que citoyens du monde est absente.

Les OSC et l'efficacité de l'aide

Les OSC constituent un pont indispensable aux efforts de développement du Canada, un pont qui relie les plans mondiaux de promotion des droits de la personne et d'élimination de la pauvreté aux réalités locales des personnes pauvres. Dans leurs contributions, les OSC canadiennes ont reconnu que la prise en charge locale est essentielle au développement. Or, face à des relations de pouvoir fortement marquées par l'inégalité sur le plan de la culture, de la société, de l'économie et de la politique, elles se concentrent sur les droits des personnes pauvres et vulnérables.

Les OSC sont, de plein droit, des acteurs importants du développement. Leur champ d'action s'étend des associations communautaires et des intermédiaires nationaux aux réseaux internationaux qui influencent les gouvernements donateurs et les institutions multilatérales. Les OSC et les mouvements sociaux du Sud, qui cherchent à obtenir la reconnaissance des droits et de l'égalité des femmes, des droits territoriaux ou du travail décent, ont une histoire longue et fertile dans l'organisation d'initiatives économiques, sociales et politiques à tous les échelons de la société.

Un ingrédient vital de l'efficacité des OSC du Sud et du Nord est une plate-forme indépendante pour exprimer leurs propres priorités en matière de développement et établir des relations de confiance crédibles avec les organismes locaux, nationaux et internationaux. Comme tous les donateurs, les OSC canadiennes sont mises au défi d'améliorer la qualité de ces relations et de reconnaître l'inégalité des pouvoirs qui leur est inhérente. Le Code d'éthique du CCCI établit des principes

et des lignes directrices opérationnelles sur la manière de créer des partenariats, les maintenir, les renforcer et, ultimement, y mettre fin. Il présente les partenariats comme des « processus d'accompagnement à long terme qui appuient le droit des gens de déterminer leurs orientations de développement et d'exercer des activités conformes à ces orientations par l'entremise des organisations de la société civile. »¹²⁹ Le respect du Code est une exigence pour adhérer au CCCI. La compréhension et l'application des principes énoncés dans le Code constituent le fondement de toute relation efficace entre les OSC du Nord et celles du Sud.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AU GOUVERNEMENT

En tant que prémisses au renouvellement du leadership du Canada dans les relations des donateurs avec les pays en développement et dans les tribunes internationales, élaborer un livre blanc sur l'élimination de la pauvreté dans le monde, dont la coordination serait assurée par la ministre de la Coopération internationale. Le livre blanc devrait s'articuler autour des tâches suivantes :

- élaborer les objectifs du Canada et les stratégies pangouvernementales d'élimination de la pauvreté dans le monde en respectant les obligations du Canada en matière de droits de la personne et en tenant compte du point de vue des pauvres;
- évaluer les répercussions d'un cadre législatif de reddition de comptes pour l'aide au développement;
- en collaboration avec d'autres ministères fédéraux pertinents, renforcer l'ACDI à titre de ministère fédéral ayant des connaissances et des ressources stratégiques prééminentes en matière de développement et dont le programme porte sur l'élimination de la pauvreté à long terme.

S'engager à respecter un échéancier décennal réaliste d'augmentation de l'aide canadienne afin d'atteindre 0,7 p. 100 du RNB du Canada et ainsi soutenir les objectifs élaborés dans le livre blanc. Pour ce faire, il faudra hausser l'enveloppe de l'aide internationale de 15 p. 100 par année.

Mettre l'accent sur quatre principaux enjeux du développement, en collaboration avec des partenaires du gouvernement, de la société civile et du secteur privé, en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide pour la réduction de la pauvreté :

- la gouvernance démocratique, la participation des citoyens et les droits de la personne;
- les moyens de subsistance durables axés sur les possibilités de revenu et de moyens de subsistance pour les personnes pauvres, surtout en milieu rural;
- l'égalité entre les hommes et les femmes et l'appui aux femmes et aux filles dans la concrétisation de tous leurs droits au cœur du mandat de l'ACDI pour la réduction de la pauvreté;
- l'inclusion sociale des personnes pauvres et marginalisées, et l'accroissement de l'investissement à long terme en santé, en éducation et dans l'infrastructure sociale locale.

Intégrer des principes et des lignes directrices opérationnelles de partenariat avec des OSC dans les politiques du Canada en matière d'efficacité de l'aide. Les lignes directrices devraient respecter les OSC en tant qu'acteurs du développement de plein droit qui mobilisent directement les populations bénéficiaires et favorisent la participation démocratique et la prise en charge locale dans le Sud et encouragent les Canadiens à s'engager à titre de citoyens du monde. À cet égard, l'ACDI et les autres ministères fédéraux engagés dans la prestation de l'aide, doivent renforcer des programmes adaptés aux besoins. Le gouvernement ne doit pas abaisser les OSC au rang d'instruments accessoires l'aidant à réaliser les priorités et les objectifs de ses programmes par pays.

Concevoir une politique canadienne destinée à éliminer les conditions et les mesures imposées par les donateurs dans leurs relations d'aide. L'élimination des conditions ne diminuerait pas la responsabilité fiduciaire ni le dialogue sur les politiques entre les partenaires du développement. Le dialogue avec les homologues des pays en développement devrait plutôt se concentrer sur les politiques à mettre au point localement et la responsabilité mutuelle, et tenir compte des engagements partagés en ce qui

concerne les obligations internationales en matière de droits de la personne.

Diversifier les approches qui favorisent l'engagement des citoyens canadiens face à un éventail de problèmes mondiaux, au-delà de la simple compréhension du travail de l'ACDI dans les pays en développement. L'ACDI devrait allouer jusqu'à 5 p. 100 des ressources affectées aux programmes à l'engagement du public.

RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Veiller à ce que les relations de financement et de travail des OSC canadiennes avec les OSC du Sud soient le reflet d'un cadre axé sur les droits et embrassent les principes de partenariat du Code d'éthique du CCCI.

S'assurer de respecter l'autonomie des partenaires du Sud et d'encourager les OSC du Sud à jouer un rôle prépondérant dans les interventions de développement.

Veiller à ce que les programmes accroissent la latitude et renforcent les capacités des OSC du Sud pour leur permettre de se faire entendre dans le cadre des dialogues sur les politiques aux échelles nationale et internationale, y compris le Canada.

Participer au travail en réseau et en coalition des OSC et le promouvoir dans le but de mettre en commun les leçons apprises et d'augmenter le degré d'influence collective des OSC quant à l'élaboration des politiques d'élimination de la pauvreté et de justice sociale.

Propager le concept « citoyen du monde » au Canada en multipliant les activités d'engagement du public, en incitant les citoyens à participer activement aux efforts déployés pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice et en témoignant de valeurs d'équité, de pluralisme et de tolérance.

L'Appel mondial contre la pauvreté (GCAP) / Abolissons la pauvreté

Le GCAP, une coalition d'organisations de la société civile de plus de 100 pays, a vu le jour en janvier 2005. Il réclame une augmentation importante de la quantité et de la qualité de l'aide, le commerce équitable, l'élimination de la dette des pays pauvres et des efforts durables et responsables pour éliminer la pauvreté. Au Canada, des centaines d'OSC appuient cet appel par la campagne Abolissons la pauvreté et, au Québec, par la campagne Un monde sans pauvreté : Agissons! Puisqu'un enfant sur six vit dans la pauvreté, la campagne canadienne demande aussi l'élimination de la pauvreté au Canada. Grâce au dialogue sur les politiques, à des événements publics, des campagnes par correspondance et autres, des organisations caritatives, des syndicats, des organismes confessionnels, des étudiants, des enseignants et des vedettes sont parvenus à sensibiliser les gens à la nécessité d'une aide accrue et de meilleure qualité. Plus de 250 000 Canadiens ont participé à la campagne Abolissons la pauvreté. Des centaines de milliers de courriels ont été envoyés au Premier ministre et à d'autres décideurs clés. La campagne compte plus de 40 groupes locaux dans tout le pays et a distribué plus de 500 000 bracelets blancs, le symbole international de la campagne. La simplicité du symbole permet à toutes les personnes du monde entier d'afficher leur soutien à l'élimination de la pauvreté.

Les principes de partenariat dans le Code d'éthique du CCCI

En 2004, les membres du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) ont ajouté les Principes de partenariat au Code d'éthique du CCCI. Tous doivent prouver qu'ils respectent les principes qui orientent les partenariats entre les OSC du Nord et celles du Sud. Un des principes clés énonce que les partenariats sont « un processus d'accompagnement à long terme qui appuie le droit des gens à déterminer leurs orientations de développement et à exercer des activités conformes à ces orientations à travers les organisations de la société civile. » Ancrés dans une approche fondée sur les droits, le respect mutuel et la responsabilité, les Principes de partenariat expriment bien ce que l'efficacité de l'aide signifie pour les OSC.

RESSOURCES

ACDI, <http://www.acdi-cida.gc.ca/index-f.htm>

Better Aid Coalition, <http://betteraid.org>

Comité d'aide au développement (OCDE),

http://www.oecd.org/departement/0,3355,fr_2649_33721_1_1_1_1_1_1,00.html

Financing for Development (ONU), <http://www.un.org/esa/ffd/>

RADELET, Steve. *A Primer on Foreign Aid – Working Paper 92*, Juillet 2006. <http://www.cgdev.org/content/publications/detail/8846>

Reality of Aid, <http://www.realityofaid.org>

Section sur le programme d'aide du site Web du CCCI, <http://www.ccic.ca/f/002/aid.shtml>



NOTES EXPLICATIVES ET RÉFÉRENCES

Introduction : Tenir les promesses, garantir les droits

- 1 Seuls six pays présentaient de tels reculs au cours des années 1980.
- 2 Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain 2005 – La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais/pdf/HDR05_fr_chapter_1.pdf

Point 1 : Promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes

- 3 Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25.
- 4 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), article 10.
- 5 Déclaration universelle des droits de l'homme, article 3
- 6 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), article 7.
- 7 Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 12.
- 8 Déclaration et Programme d'action de Beijing, alinéa 96.
- 9 UNFPA, <http://www.unfpa.org/mothers/facts.htm>.
- 10 CEDEF, article 15.
- 11 Lewis, Maureen et Marlaire Lockheed, *Inexcusable Absence, Why 60 million girls still aren't in school and what to do about it*, Centre for Global Development, décembre 2006, page 4, <http://www.cgdev.org/doc/books/Inexcusable%20Absence/Overview.pdf>
- 12 Voir par exemple, l'ICREF, *Coup d'œil sur les cadres d'analyse féministe intersectorielle*, 2006. http://www.criaw-icref.ca/indexFrame_f.htm. Voir aussi le travail de Dyan Mazurana, titulaire d'un doctorat en études des femmes, sur le sexe et l'analyse générationnelle, y compris *Gender, Conflict, and Peacekeeping*, Rowman and Littlefield, Boulder et Oxford, 2004.
- 13 Plan International, *Because I am a girl: The State of the World's Girls 2007*, 2007. www.plan-international.org/news/becauseiamagir/
- 14 Nations unies, Assemblée générale, A/61/122/Add.1, *Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes : Rapport du secrétaire général*, 2006. <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/419/75/PDF/N0641975.pdf?OpenElement>
- 15 *Ibid.*
- 16 ONUSIDA, UNFPA et UNIFEM, *Les femmes et le VIH-sida : Faire face à la crise*, 2004 (en anglais avec résumé analytique en français). www.unfpa.org/hiv/women/docs/women_aids.pdf
- 17 *Ibid.*
- 18 179 gouvernements se sont engagés en ce sens en 1994 durant la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Les OMD ont maintenu l'engagement.
- 19 UNFPA, <http://www.unfpa.org/mothers/facts.htm>.
- 20 UNIFEM, *Le progrès des femmes à travers le monde 2005*, http://www.unifem.org/attachments/products/PoWW2005_fre.pdf.
- 21 Organisation internationale du travail (OIT), *Preventing Discrimination, Exploitation and Abuse of Women Migrant Workers: An Information Guide*, 2005, <http://www.ilo.org/public/english/employment/gems/download/mbook1.pdf>.
- 22 UNICEF, « Femmes et enfants – Le double dividende de l'égalité des sexes », *La situation des enfants dans le monde 2007*, 2007. http://www.unicef.ca/portal/Secure/Community/508/WCM/PRESS/SOWC07/sowc07_fr.pdf
- 23 Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), *Où est l'argent pour les droits des femmes ? Évaluation de ressources et du rôle des donateurs dans la promotion des droits des femmes et le soutien aux organisations des droits des femmes*, 2006, p. 29-32. http://www.awid.org/go.php?pg=where_is_money

- 24 Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), *Achieving Women's Economic & Social Rights: Strategies and Lessons from Experience*, 2006, p. 7. www.awid.org/publications/ESCR%20Report.pdf
- 25 On ne dispose de données sur les six indicateurs officiels de l'OMD 3 que pour 59 des 154 pays en développement (pour 2000-2005); plus rares encore sont les pays qui ont des données chronologiques qui permettraient d'assurer un suivi au fil du temps. Banque mondiale, *Global Monitoring Report 2007: Millennium Development Goals – Confronting the Challenge of Gender Equality and Fragile States*, Washington. Les Nations unies tentent de combler cette lacune grâce aux publications *The World's Women 2005: Progress in Statistics*. www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2007/04/11/000112742_20070411162802/Rendered/PDF/394730GMR02007.pdf
- 26 Calcul du CCCI fondé sur le codage de projet de l'ACDI, 2004-2005.
- 27 Elles comprennent deux conventions de l'OIT : la Convention n° 97 concernant les travailleurs migrants (1949); et la Convention n° 143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (1975). Elles comprennent aussi la Convention de l'ONU sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) et le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000).

Point 2 : Promouvoir la santé et l'éducation pour tous

- 28 Organisation mondiale de la Santé (OMS), Commission des déterminants sociaux de la santé, http://www.who.int/social_determinants/fr/
- 29 http://www.globalaidsalliance.org/issues/end_poverty/
- 30 L'écart 10/90 est un terme apparu dans la foulée des constatations statistiques de la Commission sur la recherche en santé, en 1990. De récentes études, menées par le Forum mondial de la recherche en santé et d'autres organisations, continuent de démontrer que la recherche en santé axée sur les besoins des pays en développement souffre toujours d'un sous financement flagrant dans de nombreux domaines. Le terme écart 10/90, bien qu'il ne représente pas une mesure quantitative actuelle, est devenu le symbole du déséquilibre permanent entre les besoins et les investissements. http://www.globalforumhealth.org/Site/003__The%2010%2090%20gap/001__Now.php
- 31 Bien que les organismes communautaires et les organisations de la société civile jouent souvent un rôle clé dans la prestation des services dans les pays en développement, surtout dans le secteur parallèle, il résulte essentiellement de l'inaction ou de l'incapacité de l'État. Il n'existe pas d'approche unique concernant la façon dont les États et les pays devraient pourvoir aux besoins de leurs citoyens en matière de santé et d'éducation, mais les membres du CCCI insistent sur l'obligation première des États de respecter les droits fondamentaux et de répondre au besoin primordial d'accès aux services publics, particulièrement pour garantir l'accès des groupes les plus marginalisés.
- 32 Le texte des droits présenté dans l'encadré a été abrégé; consulter la version complète pour obtenir tous les détails.
- 33 UNESCO, *Information Kit on Education for All*, <http://www.unesco.ru/files/docs/educ/ikefa.pdf>
- 34 UNESCO, site Web de la Semaine de l'éducation pour tous, http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=28708&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- 35 UNESCO, Education for All "Education and Disability", http://www.unesco.org/education/efa/know_sharing/flagship_initiatives/disability_last_version.shtml
- 36 Aide à l'enfance Canada, *Children Affected by Armed Conflict*, [http://www.savethechildren.ca/canada/media/publications/education/Colombia-TeachersResource Guide.pdf](http://www.savethechildren.ca/canada/media/publications/education/Colombia-TeachersResource%20Guide.pdf)
- 37 Aide à l'enfance, *Armed conflict creating humanitarian crisis for 43 million children*, communiqué de presse, le mardi 12 septembre 2006, www.savethechildren.org.au/australia/media/releases_06/Press_Release_Rewrite_the_Future_Launch_12Sept06.pdf
- 38 Site Web d'Oxfam Canada, <http://www.oxfam.ca/what-we-do/themes-and-issues/health-and-education>
- 39 Site Web du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, <http://www.theglobalfund.org/fr/about/fighting/>
- 40 Matthew Jukes (UNESCO), *Early childhood health, nutrition and education background paper prepared for the Education for All Global Monitoring Report 2007 Strong foundations: early childhood care and education*, 2006, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001474/147468e.pdf>
- 41 Aide à l'enfance, *State of the World's Mothers 2006: Saving the Lives of Mothers and Newborns*, http://www.savethechildren.org/publications/mothers/2006/SOWM_2006_final.pdf
- 42 Nations unies, *HIV/AIDS and Young People: World Youth Report 2003*, 2003, <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/ch13.pdf>
- 43 UNICEF, *VIH-sida et les enfants*, <http://www.unicef.org/french/aids/>
- 44 Martin Khor (The Third World Network), *Patents, Compulsory License and Access to Medicines: Some Recent Experiences*, 2007, <http://www.twinside.org.sg/title2/par/TRIPS.flexibilities30jan07.with.cover.doc>

- 45 Marwaa n Macan-Markar (site Web de MSF), « Inter Press Service: UN Report Sees Green Light for Generic AIDS Drugs », *Campagne pour l'accès aux médicaments essentiels*, le 10 juillet 2001, <http://www.accessmed-msf.org/prod/publications.asp?sctid=318200179503&contenttype=PARA&>.
- 46 Stan Bernstein et Charlotte Juul Hansen, « Public Choices, Private Decisions: Sexual and Reproductive Health and the Millennium Development Goals », *Le Projet du Millénaire des Nations unies*, 2006, http://www.unmillenniumproject.org/documents/MP_Sexual_Health_screen-final.pdf.
- 47 *Ibid.*
- 48 PNUD, « La coopération internationale à la croisée des chemins : L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités », *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, 2005, http://hdr.undp.org/fr/media/hdr05_complete.pdf.
- 49 Mentionnons entre autres la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, le CCCI, CODE, la Fondation Paul Gérin-Lajoie, l'Université McGill, Oxfam Canada, Aide à l'enfance Canada, l'Université de l'Alberta, l'Université d'Ottawa, le Centre for Global Governance and Educational Change de l'Université de Toronto, Vision mondiale et l'EUMC.

Point 3 : Promouvoir le droit à l'alimentation et assurer des moyens de subsistance viables aux producteurs d'aliments

- 50 FAO. *L'alimentation : un droit fondamental de l'homme* (<http://www.fao.org/FOCUS/F/rightfood/right1.htm>). L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires a élaboré un indice de la faim dans le monde, qui permet de mesurer la faim de façon plus nuancée, et de cibler plus précisément les stratégies de sécurité alimentaire (<http://www.ifpri.org/pubs/ib/ib47.pdf>, en anglais seulement).
- 51 Le dumping résulte de la vente d'un produit sur un marché étranger à un prix inférieur au prix de vente sur le *marché intérieur* ou au coût de production.
- 52 IATP, *Water Crisis and Food Sovereignty from a Gender Perspective*, janvier 2007, <http://www.tradeobservatory.org/library.cfm?refid=97668>.
- 53 Premier Objectif du Millénaire pour le développement.
- 54 Cette section est largement inspirée de Sophia Murphy (Heinrich Boll Foundation), *Concentrated Market Power and Agricultural Trade*, août 2006. www.tradeobservatory.org/library.cfm?refid=89014
- 55 Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agroentreprise au service du développement*, <http://www.oecd.org/dataoecd/63/30/39567307.pdf>.
- 56 Projet Objectifs du Millénaire, Équipe du Projet sur la faim, 2005, <http://www.unmillenniumproject.org/documents/TF2-hunger-F.pdf>.
- 57 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Division de la parité hommes-femmes et de la population, Women and sustainable food security, <http://www.fao.org/sd/fsdirect/fbdirect/FSP001.htm>.
- 58 *Ibid.*
- 59 *Ibid.*
- 60 FAO (Genre et sécurité alimentaire). *Féminisation de l'agriculture*, <http://www.fao.org/GENDER/fr/agrib2-f.htm>.
- 61 Oxfam International. *Les réponses actuelles à la crise alimentaire sont un échec pour les pauvres d'Afrique*. Communiqué de presse, 14 juillet 2006, http://www.oxfam.org/fr/news/2006/pr060724_africa_food_crisis.
- 62 Einarsson, P. *Agricultural Trade Policy as if Food Security and Ecological Sustainability Mattered*. Church of Sweden Aid, Forum Syd et la Swedish Society for Nature Conservation, août 2000.
- 63 FAO Salle de presse, *Baisse des recettes d'exportation des produits et des factures d'importations alimentaires*, 2005, http://www.fao.org/newsroom/fr/focus/2005/89746/article_89751fr.html.
- 64 *Ibid.*
- 65 Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil du commerce et du développement, 2003, http://www.unctad.org/fr/docs/tb50d6_fr.pdf.
- 66 FAO. *La situation des marchés des produits agricoles 2006*, <http://www.fao.org/docrep/009/a0950f/a0950f00.htm>.
- 67 International Food Policy Research Institute (IFPRI). *Global Hunger Index*, 2006, <http://www.ifpri.org/pressrel/2006/20061013.asp>.
- 68 Pour des renseignements statistiques concernant les tendances des conglomérats qui touchent l'agriculture, voir les rapports *Oligopoly Inc.* du ETC Group. http://www.etcgroup.org/en/materials/publications.html?pub_id=42.

- 69 Selon *La situation des marchés des produits agricoles 2004* de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les moyens de subsistance d'un nombre de personnes qu'on estime à 2,5 milliards dans le monde en développement dépendent de l'agriculture, mais la plupart des denrées agricoles ont enregistré une tendance à la baisse en prix réels et les prévisions à long terme ne sont pas encourageantes.
<http://www.fao.org/docrep/007/y5419f/y5419f00.htm>.
- 70 Le Groupe compte parmi ses membres la Banque canadienne de grains, la Fondation canadienne contre la faim, le CCCI, le Réseau de radios rurales des pays en développement, Développement et Paix, l'ETC Group, Inter Pares, le Comité central mennonite du Canada, le Syndicat national des cultivateurs (Canada), Oxfam Canada, Droits et Démocratie, UPA Développement international, USC Canada et Vision mondiale Canada.
- 71 Le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies est une coalition de plus de 20 organisations réunissant des groupes environnementaux, de justice sociale, d'agriculteurs et de consommateurs, partout au Canada, qui sont préoccupés par le génie génétique.

Point 4 : Bâtir un monde de justice économique

- 72 Social Watch Report, *Impossible Architecture: Why the Financial Structure is Not Working for the Poor and How to Redesign it for Equity and Development*, 2006. www.socialwatch.org/en/informeImpreso/tablaDeContenidos2006.htm
- 73 Cette section s'inspire d'Oxfam, *Trading Away our Rights: Women working in Global Supply Chains*, 2004.
www.oxfam.org/en/policy/briefingnotes/report_042008_labor
- 74 Étude réalisée en 2006 par United Nations University – World Institute for Development Economics Research UNU-WIDER intitulée *The World Distribution of Household Wealth*.
- 75 *Ibid.*
- 76 *Ibid.*
- 77 Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (International Poverty Centre), *Poverty in Focus – The Challenge of Inequality*, 2007.
- 78 Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), *État de la population mondiale, 2007 : Libérer le potentiel de la croissance urbaine*, 2007.
<http://www.unfpa.org/french/about/index.htm>
- 79 Jacques Charmes, « A Review of Empirical Evidence on Time Use in Africa from UN-Sponsored Surveys », *Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa, World Bank Working Paper n° 73* (C. Mark Blackden et Quentin Wodon (dir.)), 2006.
- 80 OIT, *Making Decent Work a Global Goal*, 2006.
- 81 Oxfam, *Trading Away our Right: Women Working in Global Supply Chain*, 2004.
<http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?K=184019537585413>
- 82 *Ibid.*
- 83 Silvia Ribeiro (traductrice, ETC Group) « 2006 and the Plutocracy », *La Jornada*, 23 janvier 2007.
- 84 On entend par nanotechnologie la manipulation de la matière à l'échelle du nanomètre (un milliardième de mètre). Pour de plus amples renseignements, visiter le <http://www.etcgroup.org/en/issues/nanotechnology.html>
- 85 Voir le point du Programme intitulé *Instaurer un système multilatéral et efficace* pour plus de renseignements sur la gouvernance.
- 86 Citation des rapports de la 51e session du Conseil du commerce et du développement (TDB) de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans *Go Between*, SNLG, n° 105, oct.-déc. 2004. www.un-ngls.org/documents/text/go.between/gb105.htm
- 87 Kapoor, Sony. « Exposing the myth and plugging the leaks », *Impossible Architecture* (Social Watch Report 2006), 2006.
www.socialwatch.org/en/informeImpreso/tablaDeContenidos2006.htm

Point 5 : Assurer la responsabilisation des entreprises

- 88 Par exemple, les groupes spéciaux d'arbitrage, secrets et fermés, limitent les droits et la participation au processus démocratique; les moyens pris pour garantir que l'investissement étranger favorise la poursuite de buts bien définis en matière de développement et d'emploi par le biais de mesures du rendement sont interdits; les moyens de faciliter le transfert technologique, la diffusion des connaissances ou la distribution de médicaments à prix modique sont entravés par des normes rigoureuses en matière de propriété intellectuelle, etc. (*Voir le Point 4 sur la justice économique mondiale pour en savoir davantage sur les règles régissant le commerce et l'investissement.*)
- 89 www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/64155e7e8141b38cc1256d63002c55e8?Opendocument
- 90 http://www2.ohchr.org/english/issues/trans_corporations/reports.htm

- 91 Tel que cité dans *Winning with Integrity: The Business Case for Corporate Social Responsibility*, par Adine Mees, discours prononcé lors du National CSR Summit, à Toronto, en octobre 2005. <http://www.cbsr.bc.ca/files/ReportsandPapers/WinningwithIntegrityAMpdf.pdf>
- 92 L'élan s'est créé progressivement sur trois plans : par la sensibilisation du public et un travail médiatique des OSC canadiennes de concert avec leurs partenaires; par les efforts d'un comité parlementaire qui, en 2005, a recommandé que le Canada effectue des changements politiques et juridiques afin de responsabiliser les sociétés d'extraction canadiennes en ce qui concerne leurs activités à l'étranger; et par les recommandations issues d'un groupe consultatif d'experts créé par les tables rondes sur le secteur de l'extraction entreprises par le gouvernement en 2006-2007, à la suite du dépôt du rapport du comité parlementaire.
- 93 *Ibid.*
- 94 Le ETAG compte parmi ses membres le CCCI, les Travailleurs canadiens de l'automobile, le Congrès du travail du Canada, le Syndicat canadien de la fonction publique, KAIROS, le Maquila Solidarity Network, la Fédération des enseignantes – enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, Oxfam Canada, le Fonds humanitaire des Métallos et UNITE-HERE.
- 95 Le CNCA compte parmi ses membres : Amnistie Internationale Canada, le Forum Afrique-Canada, le Groupe de travail de l'Asie Pacifique, le Groupe d'orientation politique pour les Amériques, le Congrès du travail du Canada, le Comité Canada Tibet, TCA-Canada, Développement et Paix, l'Entraide missionnaire, les Amis de la Terre (Canada), GlobalAware Canada, l'Initiative d'Halifax, l'Association internationale des avocats de la défense, Inter Pares, KAIROS, Mines Alerte Canada, l'Institut Nord-Sud, Droits et Démocratie, le Fonds humanitaire des Métallos et l'Église unie du Canada.

Point 6 : Promouvoir la paix

- 96 Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, *Les réfugiés dans le monde : Cinquante ans d'action humanitaire*, Oxford, Oxford University Press, 2000. <http://www.unhcr.org/static/publ/sowr2000/tocfre.htm>
- 97 Human Security Centre, *Human Security Report 2005*, New York, Oxford University Press, 2005.
- 98 Visiter le site Web du Comité permanent interorganisations de l'ONU, <http://www.humanitarianinfo.org/iasc/>.
- 99 Consulter le Manuel Sphère à <http://www.sphereproject.org/content/view/27/84/lang,French/>.
- 100 Visiter le site Web du Comité permanent interorganisations de l'ONU, <http://www.humanitarianinfo.org/iasc/>.

Point 7 : Promouvoir la justice environnementale dans le monde

- 101 PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2006*, Paris, Economica, 2006, p. 11, <http://hdr.undp.org/hdr2006/>
- 102 FIDA. *Un partenariat pour éradiquer la pauvreté rurale*, http://www.ifad.org/events/dubai/opez_f.pdf
- 103 OMS. *Ecosystems and Human Well-being*, <http://www.who.int/globalchange/ecosystems/ecosystems05/en/index.html>
- 104 EarthTrends. *Environmental Income of the Poor*, <http://earthtrends.wri.org/povlinks/iic.php>
- 105 PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2006*, « Résumé », http://hdr.undp.org/hdr2006/pdfs/summaries/HDR2006_French_Summary.pdf
- 106 BP. *Statistical Review of World Energy 2006*, cité par le World Resources Institute, <http://earthtrends.wri.org>
- 107 World Population Balance. *Population and Energy Consumption*, <http://www.worldpopulationbalance.org/pop/energy/index.php>
- 108 World Resources Institute. *Navigating the Numbers*, 2005, http://pdf.wri.org/navigating_numbers.pdf
- 109 Working Group on Climate Change and Development. *Africa Up in Smoke*, 2005, http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/climate_change/downloads/africa_up_in_smoke.pdf?m=234&url=http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/conflict_disasters/downloads/asylum_wpaper.pdf
- 110 Andrew Simms, *Blow, blow thou winter wind*, New Statesman, 28 juin 2004, <http://www.newstatesman.com/200406280016>
- 111 Groupe de travail II du GIEC. *Quatrième Rapport d'évaluation*, avril 2007, www.ipcc.ch
- 112 Idem
- 113 Site Web du Sierra Club of Canada, <http://www.sierraclub.ca/national/programs/index.shtml>
- 114 Oxfam International : les chercheurs ont prédit qu'à la suite d'une augmentation des températures mondiales de moins de 2,5 °C, entre 55 et 65 millions d'Africains de plus risqueront la famine d'ici les années 2080.
- Voir *Africa – Up in Smoke?*, http://www.oxfam.org.uk/resources/policy/climate_change/downloads/africa_up_in_smoke.pdf et *Up In Smoke? – Latin America and the Caribbean*, pour de plus amples détails sur les répercussions actuelles et prévues des changements climatiques, http://www.oxfam.org.uk/resources/policy/climate_change/downloads/latin_america_up_in_smoke.pdf

Point 8 : Appuyer la gouvernance démocratique et la citoyenneté mondiale

- 115 Pour plus d'information, voir le point 6, Promouvoir la paix.
- 116 Fonds pour l'environnement mondial, <http://www.gefweb.org/main.htm>.
- 117 Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, <http://www.theglobalfund.org/fr/>.

Point 9 : Instaurer un système multilatéral démocratique et efficace

- 118 Les membres permanents du Conseil de sécurité sont la Chine, la France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis. L'Assemblée générale de l'ONU élit 10 autres membres pour des termes de deux ans.
- 119 Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations unies – *Unis dans l'action*.
<http://www.un.org/events/panel/resources/pdfs/HLP-SWC-FinalReport.pdf>.
- 120 Les Canadiens ont organisé le premier grand lobby de la société civile lors d'un événement de l'ONU, le Sommet mondial de l'alimentation en 1974. Le Service de liaison non gouvernemental de l'ONU, créé en 1975 pour appuyer la participation des organisations de la société civile de tous les continents au système de l'ONU, était dirigé par un des ses fondateurs, un Canadien. Depuis, des centaines d'organisations et coalitions de la société civile canadiennes, avec leurs homologues du Sud, se sont associées à des organes de l'ONU et les ont surveillés, en plus de participer aux sommets, forums, processus stratégiques et débats de l'ONU.
- 121 Organigramme des Nations unies : <http://www.un.org/aboutun/chartlg.html>.
- 122 Les « organismes spécialisés » auxquels les membres du CCCI sont le plus liés sont (avec leurs dates de fondation) : l'Organisation internationale du travail (1919); le Fonds monétaire international (1944); l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (1945); le Groupe de la Banque mondiale (1945); l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (1946); l'Organisation mondiale de la Santé (1948); l'Agence internationale de l'énergie atomique (1957); le Fonds international de développement agricole (1977); l'Organisation mondiale du commerce (en remplacement du GATT, 1995). Les fonds et programmes d'intérêt particulier pour les membres du CCCI comprennent : l'UNICEF (1946); le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (1950); le Programme alimentaire mondial (1961); le Programme des Nations unies pour le développement (1965); le Fonds des Nations unies pour la population (1969); le Programme des Nations unies pour l'environnement (1972); le Fonds de développement des Nations unies pour les femmes (1976); le Programme des Nations unies pour les établissements humains (1978).
- 123 Rapport du Sommet : <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/487/60/PDF/N0548760.pdf?OpenElement>.
- 124 Pour en savoir plus sur cette proposition, <http://www.wfm.org/site/index.php/articles/28>.

Point 10 : Optimiser et accroître l'aide

- 125 Nations unies, *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, juillet 2007, <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/mdg2007.pdf>
- 126 Organisation mondiale de la Santé, *Différences entre les sexes, santé et pauvreté*, Aide-mémoire n° 251, 2000.
- 127 Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
- 128 Voir le chapitre *Soutenir la gouvernance démocratique et la citoyenneté mondiale* pour plus d'informations.
- 129 Voir http://www.ccic.ca/f/002/ethics_3_1_partnerships.shtml pour lire les principes et les normes, ainsi que des documents d'information pour les OSC.

PETITE NOTE AU SUJET DE LA PRÉPARATION DU PROGRAMME D'ACTION EN 10 POINTS...

Le Programme d'action en 10 points pour mettre fin à la pauvreté et l'injustice dans le monde présente une vision de la société civile canadienne de la façon dont le pays peut contribuer à mettre un terme à la pauvreté et à l'injustice à l'échelle mondiale. Dans le document qui fait ressortir les tendances et les enjeux actuels, le CCCI invite les gouvernements et la société civile à modifier leurs politiques et leurs démarches dans dix domaines clés.

Pourquoi un Programme d'action maintenant ? Il s'agit de sa deuxième édition, la première datant de 1997. Les événements du 11 septembre 2001, la priorité du dossier sur la sécurité, le recul constant des méthodes multilatérales, et le dysfonctionnement du régime de commerce international ont énormément nuí aux perspectives de promotion d'un monde pacifique sans pauvreté. Le temps est venu de faire le bilan et d'aménager un programme tourné vers l'avenir.

Comment le Programme d'action en 10 points a-t-il vu le jour ? Les membres du CCCI ont joué un rôle majeur en collaborant à son élaboration qui a demandé plus d'un an. Tous ont participé aux débats sur les dix thèmes et les recommandations et se sont mis d'accord sur leur contenu qu'ils ont peaufiné.

Le Programme d'action en 10 points manifeste la détermination des membres du Conseil à travailler ensemble et à éliminer la pauvreté. Il souligne son attachement à la justice et exprime sa conviction que la lutte pour échapper à la pauvreté et vivre dans la dignité en est une de revendication des droits de la personne.

Le Programme d'action en 10 points est la feuille de route qui aidera le Canada à adopter un programme international avancé dans la voie du progrès.

Joignez-vous à nous.



1, rue Nicholas, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél. : 613-241-7007 | Téléc. : 613-241-5302
Visitez notre site web : www.ccci.ca